

VERDI

DOSSIER D'ARRET

Commune d'Optevoz
341 Rue Phillipe Tassier,
38460

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Pièce n°1 : Rapport de présentation A/ Diagnostic territorial



PLU arrêté par délibération du conseil municipal en date du :
30 septembre 2025



SOMMAIRE



| | |
|---|-----------|
| 1 Preambule | 5 |
| 1.1 Présentation de la commune | 6 |
| 1.2 Appartenance administrative et territoriale | 7 |
| 1.2.1 La communauté de communes des Balcons du Dauphiné | 7 |
| 1.2.2 Le syndicat mixte du SCoT de la Boucle du Rhône en Dauphiné | 10 |
| 1.2.3 Les autres syndicats intercommunaux | 11 |
| 1.3 La révision du Plan Local d'Urbanisme | 11 |
| 1.3.1 Les objectifs de la révision | 11 |
| 1.3.2 Le contexte législatif | 12 |
| 2 Diagnostic socio-économique | 13 |
| 2.1 Les dynamiques démographiques | 14 |
| 2.1.1 Une population historiquement croissante | 14 |
| 2.1.2 La composition de la population | 15 |
| 2.2 Analyse et caractéristique de l'habitat | 18 |
| 2.2.1 Une croissance régulière du parc de logements | 18 |
| 2.2.2 Typologie du parc de logement | 19 |
| 2.2.3 Une ancienneté des ménages | 23 |
| 2.2.4 Le marché de l'immobilier | 24 |
| 2.2.5 La dynamique supra communale envisagée par le PLH | 25 |
| 2.2.6 La dynamique supra communale envisagée par le SCoT | 26 |
| 2.3 Activité économique et emploi | 28 |
| 2.3.1 L'emploi sur la commune | 28 |
| 2.3.2 L'activité agricole | 30 |
| 3 Fonctionnement urbain | 35 |
| 3.1 Les équipements, services et commerces | 36 |



SOMMAIRE



| | |
|--|-----------|
| 3.1.1 L'offre d'équipements publics | 36 |
| 3.1.2 Le tissu associatif | 37 |
| 3.1.3 L'offre commerciale et de services | 37 |
| 3.2 Les mobilités et déplacements | 38 |
| 3.2.1 Les réseaux de transport | 38 |
| 3.2.2 La prédominance de l'automobile | 39 |
| 3.2.3 Une offre de stationnement adéquate | 40 |
| 3.2.4 Les transports en commun | 41 |
| 3.2.5 Les modes actifs | 41 |
| 3.2.6 Le plan stratégique des mobilités de la CC des Balcons du Dauphiné | 42 |
| | |
| 4 Etat initial de l'environnement | 47 |
| | |
| 4.1 Le milieu physique | 48 |
| 4.1.1 Relief | 48 |
| 4.1.2 Géologie | 48 |
| 4.1.3 Hydrogéologie | 50 |
| 4.1.4 Occupation du sol | 50 |
| 4.1.5 Climat | 51 |
| 4.1.6 Hydromorphologie et hydrographie | 52 |
| | |
| 4.2 Le milieu naturel | 56 |
| 4.2.1 Les habitats naturels et forestiers | 56 |
| Habitats naturels | 56 |
| Habitats forestiers | 57 |
| 4.2.2 Les périmètres de protection environnementale et inventaires écologiques | |
| 4.2.3 La Trame Verte et Bleue (TVB) | 70 |
| | |
| 4.3 Analyse paysagère | 76 |
| 4.3.1 Le plateau d'Optevoz | 77 |
| 4.3.2 Le relief boisé et agricole | 81 |



SOMMAIRE



| | |
|---|------------|
| 4.4 Analyse urbaine | 84 |
| 4.4.1 Typologies urbaines et caractéristiques architecturales : d'une typologie traditionnelle à la maison individuelle | 85 |
| 4.4.2 Protection archéologique et patrimoine bâti | 87 |
| 4.5 Les risques et nuisances | 91 |
| 4.5.1 Les risques naturels et technologiques | 91 |
| 4.5.2 Nuisances | 95 |
| 4.6 Air, climat et énergie | 96 |
| 4.6.1 Profil énergétique | 96 |
| 4.6.2 Réduction de la consommation et production d'EnR | 97 |
| 4.6.3 Qualité de l'air | 100 |
| 4.7 Les réseaux et la gestion des déchets | 102 |
| 4.7.1 La fibre | 102 |
| 4.7.2 Les réseaux d'eau et d'assainissement | 103 |
| 4.7.3 La gestion des déchets | 117 |
| 5 Diagnostic foncier | 120 |
| 5.1 Analyse de la consommation d'espaces | 121 |
| 5.1.1 La consommation d'espaces NAF : première approche | 121 |
| 5.1.2 La projection selon la trajectoire Zéro Artificialisation Nette (ZAN) | 122 |
| 5.2 Etude de densification | 123 |
| 5.2.1 Méthodologie de l'étude de densification | 123 |
| 5.2.2 Résultats de l'étude de densification | 127 |
| 6 SYNTHÈSE DES CONSTATS ET ENJEUX | 130 |

1

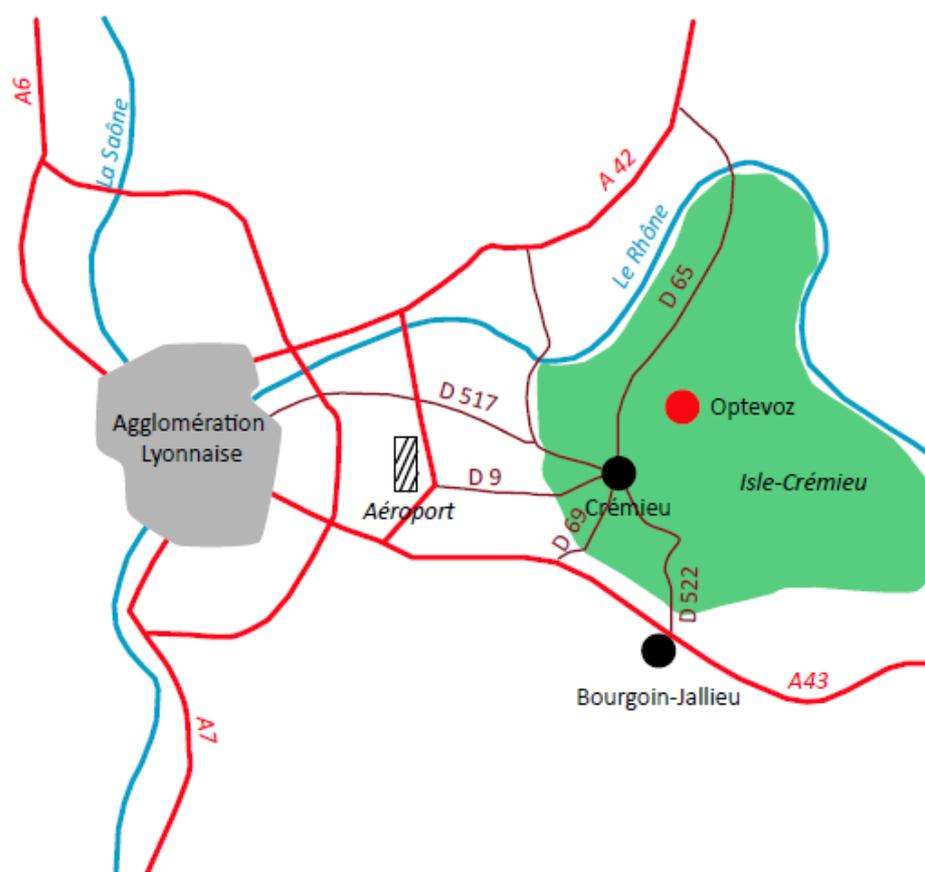
PREAMBULE

1.1 Présentation de la commune

Optevoz est une commune rurale située dans le département de l'Isère, en région Auvergne-Rhône-Alpes. Elle est membre de la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné. Avec une superficie de 12 km², Optevoz compte 877 habitants en 2022.

La commune est située au Nord du département de l'Isère, au centre de l'Isle de Crémieu. Elle est à environ 40 km à l'est de Lyon, 20 km au sud de Bourgoin-Jallieu et 50 km de Chambéry et Bourg-en-Bresse ; Enfin, elle est située à moins de 100 kilomètres de Genève et Grenoble. Elle est entourée par les communes de Courtenay, Saint-Baudille-de-la-Tour, Annoisin-Chatelans et Siccieu-Saint-Julien-et-Carisieu.

La commune est entièrement située sur l'Isle-Crémieu : le point le plus haut de la commune culmine à 415 mètres, le plus bas à 280.



Localisation de la commune

Source : PLU – rapport de présentation 2019/ Altereo

1.2 Appartenance administrative et territoriale

1.2.1 La communauté de communes des Balcons du Dauphiné

Optevoz est membre de la Communauté de Communes Les Balcons du Dauphiné, qui regroupe 47 communes de l'Isère et compte environ 78 000 habitants. La communauté de communes a été créée en 2017, à la suite de la fusion des communautés de communes de l'Isle Crémieu, des Balmes Dauphinoises et du Pays des Couleurs.

La caractéristique de ce territoire est qu'il ne dispose pas de ville centre mais de six communes identifiées comme polarités par le Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) de la Boucle du Rhône en Dauphiné. (Crémieu, les Avenières Veyrins-Thuellin, Montalieu-Vercieu, Morestel, Saint-Chef, Tignieu-Jamezieu).

La Communauté de Communes exerce les compétences suivantes :

Compétences obligatoires :

- L'aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur
- Actions de développement économique ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
- Promotion du tourisme
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Eau et assainissement

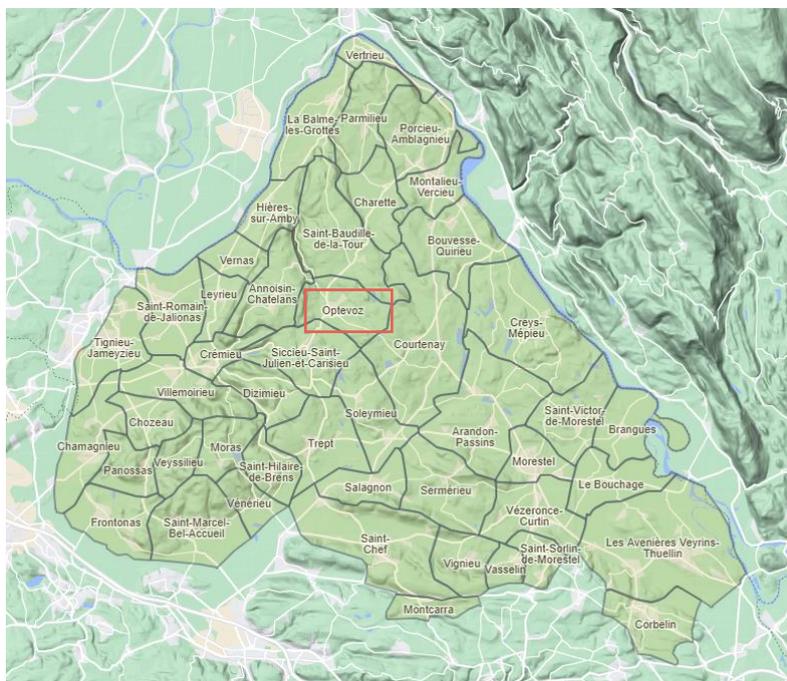
Compétences soumises à la définition de l'intérêt communautaire :

- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Politique du logement et du cadre de vie
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire
- Action sociale d'intérêt communautaire
- Participation à une convention France Services et définition des obligations de service public y afférentes

Autres compétences :

- La culture
 - o Le développement de la médiation culturelle et de l'éducation artistique et culture (EAC), notamment par la programmation des festivals Isle en scène et du Solstice de Brangues et l'éveil et l'apprentissage musical
 - o La promotion et la diffusion de l'offre culturelle du territoire
 - o Le développement à l'accès à la lecture publique notamment avec la mise en place d'un schéma de lecture publique
- Les transports scolaires
 - o Le transport des élèves de cycle 2 pour la natation scolaire
- Les réseaux et services locaux de communication électroniques
- Les équipements touristiques
 - o La mise en place d'actions de communication, de sensibilisation et de promotion des modes de déplacement doux et de l'offre du territoire auprès des habitants du territoire et du grand public
 - o La création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des itinéraires de déplacements doux communautaires
 - o L'entretien et la gestion des sentiers de randonnée labellisés PDIPR
- Incendie et secours
 - o La participation financière au SDIS
 - o La gestion des logements situés au sein des casernes de pompiers
- Les frais de scolarité ainsi que les autres dépenses supportées par les communes d'implantation des aires d'accueil des gens du voyage
- Agriculture
 - o Le soutien des actions de préservation, de promotion et de mise en valeur des productions, des pratiques et expérimentations agricoles organisées sur son territoire
 - o La promotion et l'animation d'un projet stratégique agricole et alimentaire territorial
 - o Le soutien des projets en vue de favoriser les reprises, les installations nouvelles et le maintien des installations existantes
 - o Le soutien à l'agriculture en matière d'agro-environnement, en lien avec les enjeux du territoire
- Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L.3421-2 du même code.
- Emploi et formation
 - o Actions en faveur de la création d'emplois, de la formation et de la recherche d'emplois
 - o Accompagnement des structures œuvrant pour l'emploi, la formation et l'insertion sociale
- Economie circulaire
 - o Actions dans le sens de la promotion d'une économie responsable et notamment développement de pratiques commerciales innovantes et éthiques, et de l'économie circulaire
- Participer au déploiement de services à la population sur le territoire

La Communauté de Communes a notamment élaboré un Programme Local de l'Habitat (PLH) (2019-2024) et un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) (2022-2028). Le PLU devra être compatible avec ces documents.



Territoire de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné
 Source : balconsdudauphine.fr.

Le Programme Local de l'Habitat (PLH)

Le Plan Local de l'Habitat (PLH) est un document stratégique qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat : parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques. Outre les besoins en logement, le PLH doit répondre aux besoins en hébergement et favoriser la mixité sociale. Il doit être doté d'un dispositif d'observation de l'habitat sur son territoire, afin de pouvoir suivre les effets des politiques mises en œuvre.

Les grandes orientations du PLH des Balcons du Dauphiné :

- Orientation n°1 : Améliorer le parc existant
- Orientation n°2 : Assurer le développement résidentiel du territoire et engager une stratégie foncière
- Orientation n°3 : Développer l'offre locative et abordable
- Orientation n°4 : Prendre en compte les besoins spécifiques
- Orientation n°5 : Piloter le PLH et les observatoires

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Le PCAET définit sur le territoire de l'intercommunalité :

- Les objectifs stratégiques et opérationnelles en vue d'atténuer le changement climatique, de la combattre efficacement et de s'y adapter

- Le programme d'actions à réaliser afin d'améliorer l'efficacité énergétique, d'augmenter la production d'énergie renouvelable, de valoriser le potentiel en énergie de récupération, de favoriser la biodiversité, de limiter les émissions de gaz à effet de serre, d'anticiper les impacts du changement climatique...

1.2.2 Le syndicat mixte du SCoT de la Boucle du Rhône en Dauphiné

La commune d'Optevoz est couverte par un Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) : le SCoT de la Boucle du Rhône en Dauphiné.

Un SCoT est un document de planification stratégique qui détermine l'organisation spatiale et les grandes orientations de développement sur un territoire plus large que celui du PLU.

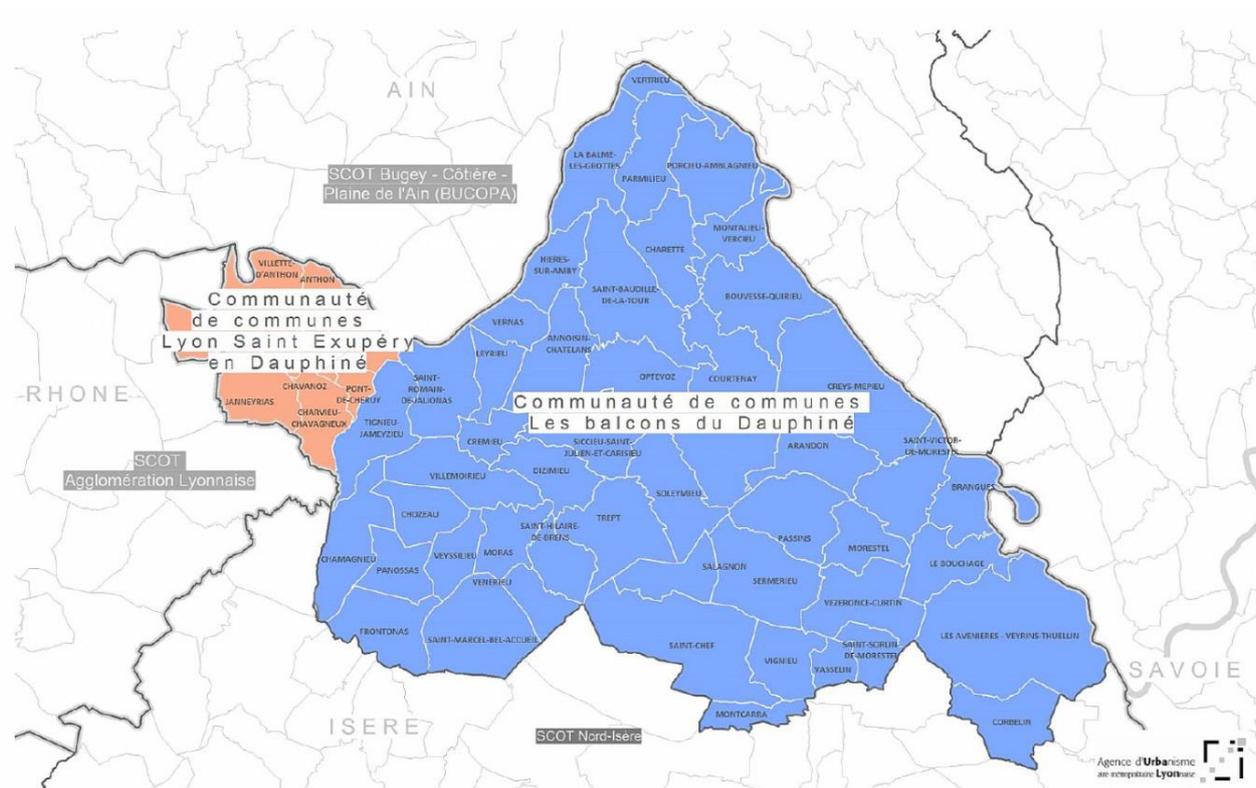
Il doit viser à assurer les conditions d'une planification durable du territoire, prenant en compte à la fois les besoins des habitants et les ressources du territoire, et conjuguant les dimensions sociales, économiques et environnementales.

Le SCoT couvre 53 communes, réparties dans **2 EPCI** : la communauté de communes des Balcons du Dauphiné et la communauté de communes Lyon-Saint Exupéry en Dauphiné.

Le Schéma de Cohérence Territoriale a été approuvée par délibération du Conseil syndical le **3 octobre 2019**. Le SCoT traduit un projet de développement et d'aménagement à l'horizon 2040. Il se fixe comme objectif de relever simultanément deux grands défis :

- Le défi d'un **développement maîtrisé, qualitatif et durable**, répondant aux aspirations et aux besoins des habitants actuels et à ceux des générations futures ;
- Le défi d'un **territoire structuré autour de secteurs, « espaces du quotidien »** propices aux mutualisations et aux coopérations entre collectivités.

Le SCoT définit plusieurs types de polarités qui structurent le territoire : bassins de vie, pôles relais, polarités de proximité et villages. **Optevoz y est défini comme « polarité de proximité ».**



Territoire du SCOT

Source : Symbord.fr

1.2.3 Les autres syndicats intercommunaux

Optevoz adhère également aux syndicats syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (SYCLUM) qui regroupe 3 communautés de communes.

1.3 La révision du Plan Local d'Urbanisme

1.3.1 Les objectifs de la révision

Par délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2023, la commune d'Optevoz a décidé de prescrire la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur l'ensemble de son territoire. Cette décision résulte de la nécessité pour la commune d'adapter le PLU, approuvé le 2 septembre 2019.

A travers la révision de ce document, la commune s'est fixé les objectifs suivants :

- ▶ Réengager un développement équilibré et maîtrisé, notamment en faveur de l'accès au logement des jeunes ménages, des logements adaptés au vieillissement de la population ainsi que des ménages décohabitants, afin d'améliorer les possibilités de parcours résidentiel à l'échelle

communale tout en apportant des réponses en habitat spécifique aux communes villageoises proches.

- ▶ Améliorer l'opérationnalité du PLU actuel : réinterroger totalement les périmètres de projet (OAP) actuellement définis pour recevoir des programmes de logements, afin de proposer de véritable projet opérationnel ; réaliser une analyse affinée des possibilités de mutation des bâtis dans l'ensemble de la commune (changement de destination, requalification bâtie) ; adapter l'offre d'équipement publics aux réalisations à venir tout en améliorant la traduction réglementaire des sites actuels.
- ▶ Assurer une meilleure compatibilité du PLU avec SCoT du Symbord au regard des enjeux qui concernent Optevoz, en tant que « polarité de proximité » en matière de commerce, emploi, services et logements, pour mieux remplir ses fonctions de bassin de vie à l'échelle du plateau de Crémieu.
- ▶ Respecter davantage les objectifs de production de logements et sa déclinaison d'offre définis par le PLH de la CC des Balcons du Dauphiné, avec lesquels le PLU doit être compatible.
- ▶ Structurer l'évolution de la commune en pérennisant en priorité la centralité communale afin de faciliter le quotidien des Optevozien.nes et dynamiser la vie locale : optimiser les déplacements et aménager des cheminements pour les modes doux afin de mieux sécuriser les déplacements vélos et piétons notamment vers les équipements et services actuels et futurs ; anticiper les besoins en matière de commerce et de services à la population pour maintenir les lieux de vie et de rencontre.
- ▶ Assurer le maintien des activités économiques, et notamment pérenniser les exploitations agricoles en répondant à leurs besoins d'évolution à long terme.
- ▶ Intégrer d'avantage les problématiques de la transition énergétique et prendre en compte le PCAET de la CC des Balcons du Dauphiné.
- ▶ Assurer la préservation des espaces naturels, de la biodiversité et des ressources en eau tout en adaptant les projets au changement climatique.
- ▶ Tenir compte de la capacité des réseaux existants et des ressources naturelles dans le projet communal.

1.3.2 Le contexte législatif

La commune d'Optevoz est actuellement couverte par un PLU, approuvé en 2019.

La présente révision du PLU respecte les principes énoncés aux articles L.101-1 à L.101-3 du Code de l'urbanisme.

Par ailleurs, le PLU est compatible avec les documents énumérés à l'article L.131-4 et L.131-5.

Pour l'approbation du PLU, d'autres documents nécessitant d'être prises en compte et notamment :

- L'approbation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la Boucle du Rhône en Dauphiné, le 03 octobre 2019.
- L'approbation du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la région Auvergne-Rhône-Alpes, le 10 avril 2020.

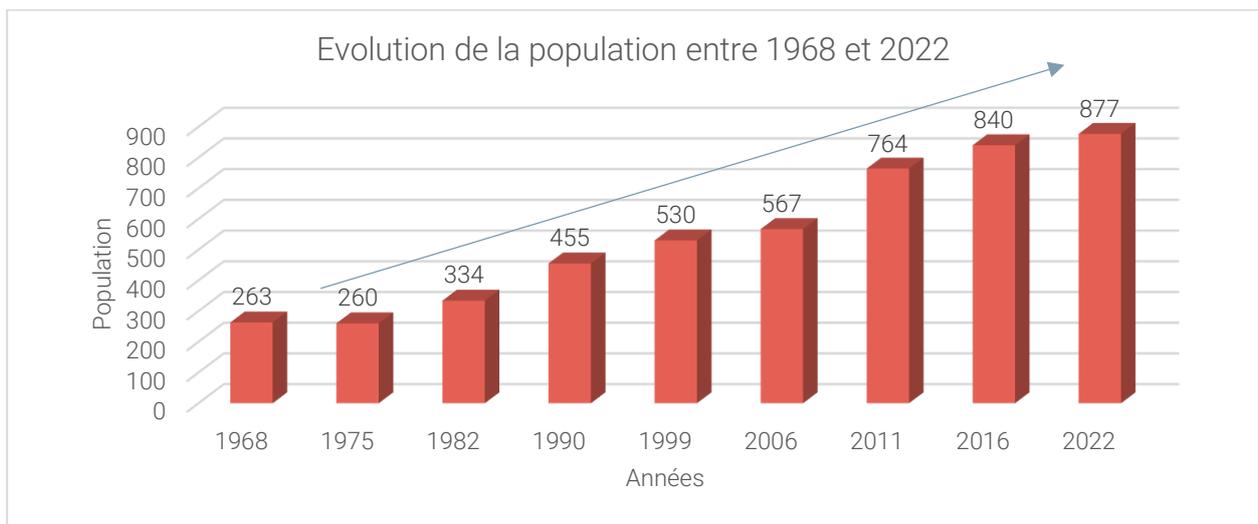
2

DIAGNOSTIC SOCIE-ECONOMIQUE

2.1 Les dynamiques démographiques

2.1.1 Une population historiquement croissante

Au dernier recensement de 2022, la commune de Optevoz comptait 877 habitants, pour une densité moyenne de 74 hab/km². La population optevozienne connaît une croissance constante depuis les années 1970.



Evolution de la population communale de 1968 à 2022.

Source : INSEE RP1968 à 2022.

Si la croissance reste positive, on observe un ralentissement du rythme démographique depuis les années 2010. En effet comme en témoigne le tableau ci-dessous, la commune enregistre un rythme soutenu entre 2000 et 2010 (+3%/an) notamment due au solde migratoire. Depuis 2011, la croissance se ralentit. Sur la période récente 2016-2022, la commune enregistre un rythme de +0,7%/an avec un net ralentissement du solde migratoire. Ce rythme reste supérieure à celui de la moyenne de la communauté de communes (+0,6%/an)

| Indicateurs démographiques | 1968 à 1975 | 1975 à 1982 | 1982 à 1990 | 1990 à 1999 | 1999 à 2006 | 2006 à 2011 | 2011 à 2016 | 2016 à 2022 |
|---|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Variation annuelle moyenne de la population en % | -0,2 | 3,6 | 3,9 | 1,7 | 3,1 | 3,1 | 1,9 | 0,7 |
| due au solde naturel en % | -0,6 | -0,3 | 0,3 | 0,2 | 0,7 | 1,1 | 1,1 | 0,2 |
| due au solde apparent des entrées sorties en % | 0,4 | 3,9 | 3,7 | 1,5 | 2,5 | 2,0 | 0,8 | 0,5 |
| Taux de natalité (‰) | 11,5 | 13,7 | 12,4 | 13,2 | 14,5 | 15,7 | 14,9 | 8,4 |
| Taux de mortalité (‰) | 17,5 | 16,7 | 9,8 | 10,9 | 7,9 | 4,6 | 4,0 | 6,0 |

Indicateurs démographiques historiques depuis 1968

Source : INSEE 2022

2.1.2 La composition de la population

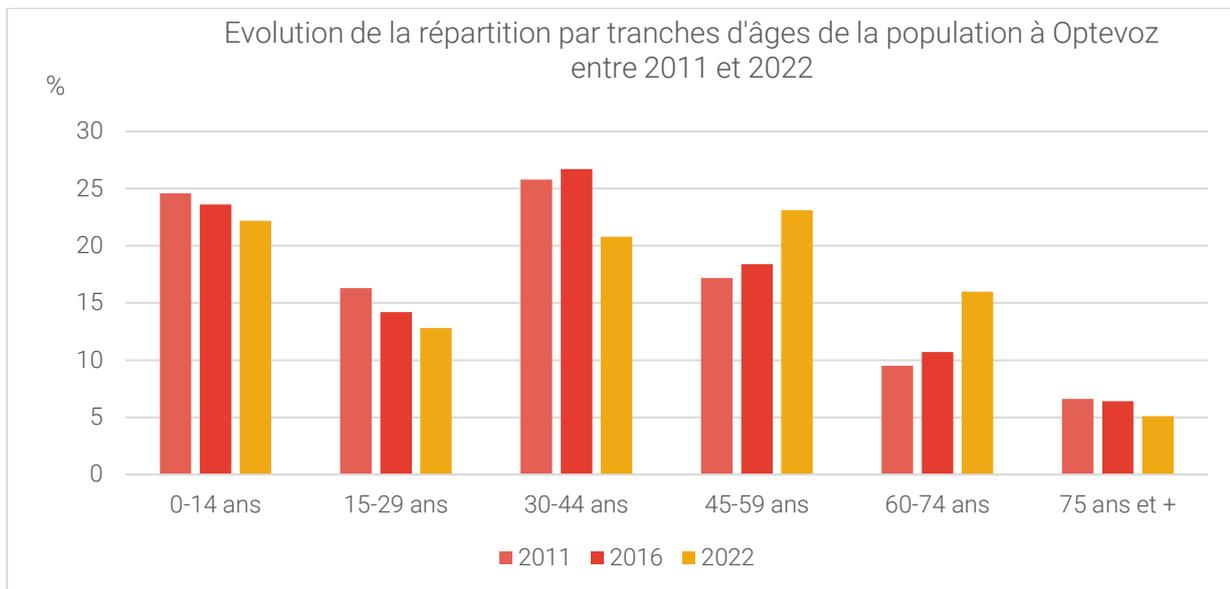
2.1.2.1 Une population diversifiée mais un vieillissement de la population qui s'amorce

En 2022, la population est représentée par deux grandes tranches d'âges : les 60 à 74 ans et les 0 à 14 ans. Les classes « actives » ne sont désormais plus majoritaires, comme elles l'étaient 10 ans plus tôt.

| | 0-14ans | 15-29ans | 30-44ans | 45-59ans | 60-74ans | 75ans et + |
|------------------------|---------|----------|----------|----------|----------|------------|
| Optevoz | 22,2% | 12,8% | 20,8% | 23,1% | 16% | 5,1% |
| CC Balcons du Dauphiné | 19,7% | 14,5% | 19,5% | 21,7% | 16,6% | 7,9% |

Répartition de la population par tranche d'âge en 2022.

Source : INSEE RP1968 à 2020.



Evolution de la population d'Optevoz par tranche d'âges entre 2011 et 2022.

Source : INSEE RP1968 à 2022.

Ce graphique montre l'évolution de la structure par âge de la population d'Optevoz entre 2011 et 2022. Il met en évidence un vieillissement progressif et un recul notable des jeunes générations, qui traduisent une transformation démographique marquée sur un peu plus d'une décennie.

Entre 2011 et 2022, la part des jeunes de 0 à 14 ans diminue progressivement (de 24,6 % à 22,2 %), tout comme celle des 15-29 ans, qui chute fortement de 16,3 % à 12,8 %. Cette tendance est accompagnée d'un recul plus récent et significatif des 30-44 ans (passant de 26,7 % en 2016 à seulement 20,8 % en 2022), souvent considérés comme la tranche d'âge « familiale active ». À l'inverse, les 45-59 ans augmentent nettement pour atteindre 23,1 %, tout comme les 60-74 ans, qui progressent fortement de 9,5 % en 2011 à 16 % en 2022. Seule la part des 75 ans et plus reste stable, voire légèrement en baisse.

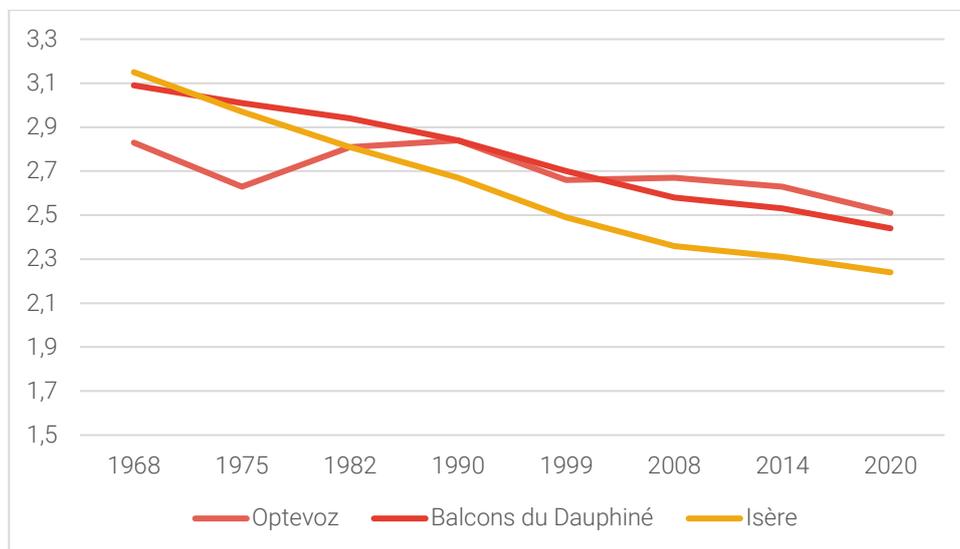
Optevoz connaît un vieillissement de sa population, marqué par un renforcement des classes d'âge intermédiaires et seniors, et un recul des jeunes adultes et des enfants. Cela peut traduire à la fois un ralentissement des naissances, une fuite des jeunes vers d'autres territoires, et une installation durable de ménages plus âgés, dans un contexte où l'attractivité migratoire ralentit.

A Optevoz, les données de l'INSEE montraient un indice de vieillissement de 50,5 en 2022. Cela signifie qu'au dernier recensement, il y avait sur le territoire communal deux fois plus de jeunes de moins de 20 ans que de personnes âgées de plus de 65 ans. La population reste globalement jeune. Par rapport aux communes voisines, Optevoz fait partie de celles qui maintiennent le mieux sa population jeune :

- Saint-Baudille-de-la-Tour : 55,4
- Courtenay : 58
- Siccieu-Saint-Julien-et-Carisieu : 67,8
- Charrette : 71
- Soleymieu : 76,3

Pour autant, l'indice de vieillissement a connu une évolution depuis les années 2010. Il était de 37,2 en 2011, puis de 43,1 en 2016 et 50,5 en 2022. Cela signifie que la part des personnes âgées de plus de 65 ans a connu une augmentation depuis 15 ans et la population globale d'Optevoz tend à vieillir pour les prochaines années, nécessitant de prévoir des projets de territoire adaptés.

Un ménage correspond à l'ensemble des personnes vivant dans un même logement, quels que soient les liens qui les unissent. Il peut se réduire à une seule personne.



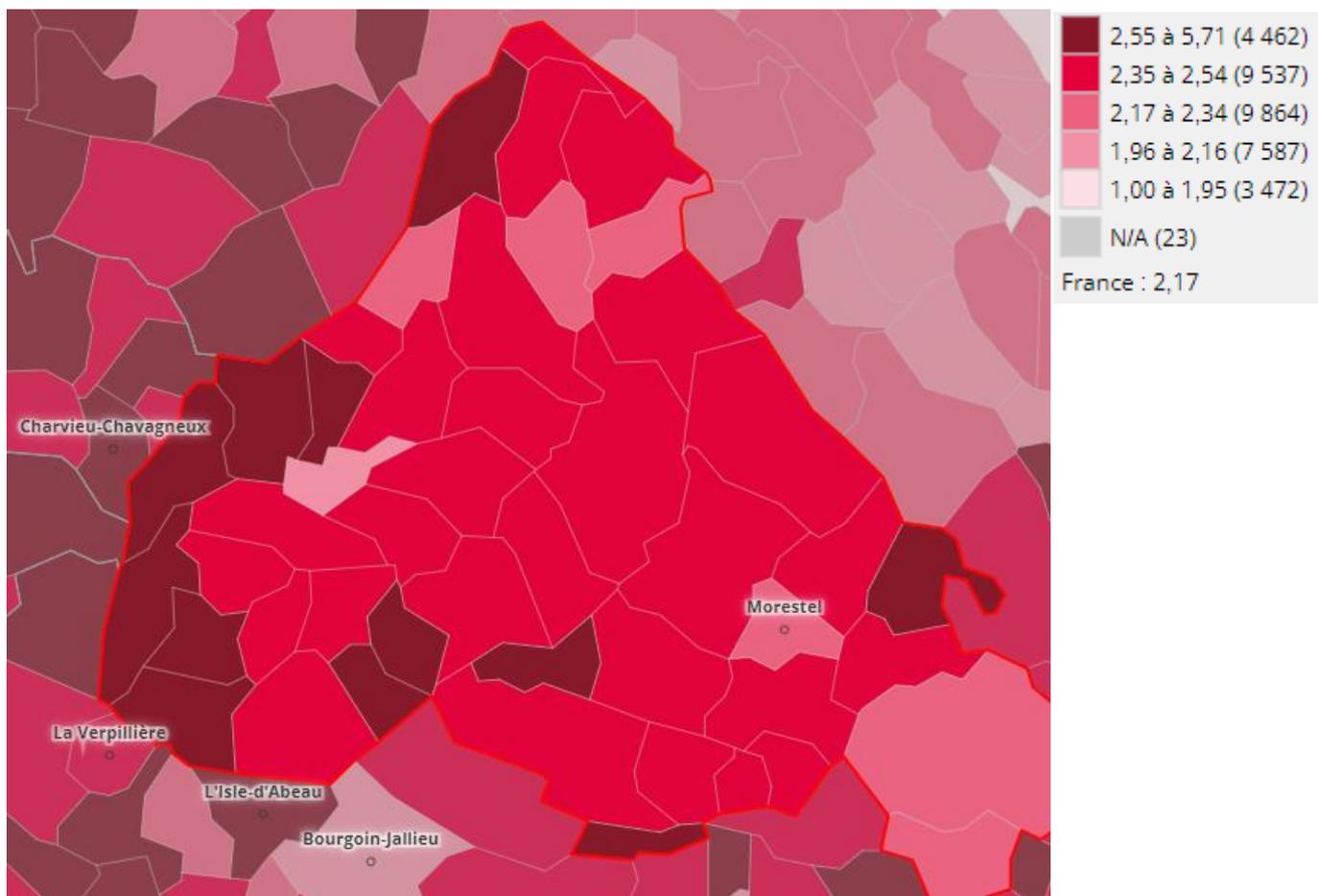
■ Comparaison de l'évolution de la taille des ménages entre 1968 et 2020.

Source : INSEE RP1968 à 2022.

Au-delà du phénomène de vieillissement de la population, les changements sociétaux à l'œuvre ces dernières années à l'échelle nationale (séparations, familles monoparentales, décohabitation) engendrent une diminution globale de la taille des ménages.

La commune d'Optevoz, tout comme la CC des Balcons du Dauphiné et le département de l'Isère, voit la taille moyenne des ménages diminuer.

Jusque 1990, la taille des ménages tend à se maintenir autour de 2,8 personnes. A cette période, il s'agit d'un chiffre moyen assez élevé, au-delà de celui de la du département de l'Isère (2,67) mais égal à celui de la communauté de communes. C'est au tournant des années 2000 qu'Optevoz décroche et conserve un nombre moyen de personne par ménage relativement élevé : 2,51 en 2020. Ce chiffre s'élève à 2,44 dans les Balcons du Dauphiné et à 2,24 en Isère.



Evolution de la taille des ménages à l'échelle de CC des Balcons du Dauphiné.

Source : INSEE RP2020.

La baisse de la taille des ménages, bien qu'elle reste élevée en comparaison du territoire intercommunal, s'explique par diverses formes de desserrement de ceux-ci : les enfants qui quittent le foyer familial, les couples qui se séparent ou qui divorcent, le veuvage... Afin de maintenir la population au sein du territoire communal, il conviendra de proposer une offre de logement plus adaptée à des ménages plus petits.

2.2 Analyse et caractéristique de l'habitat

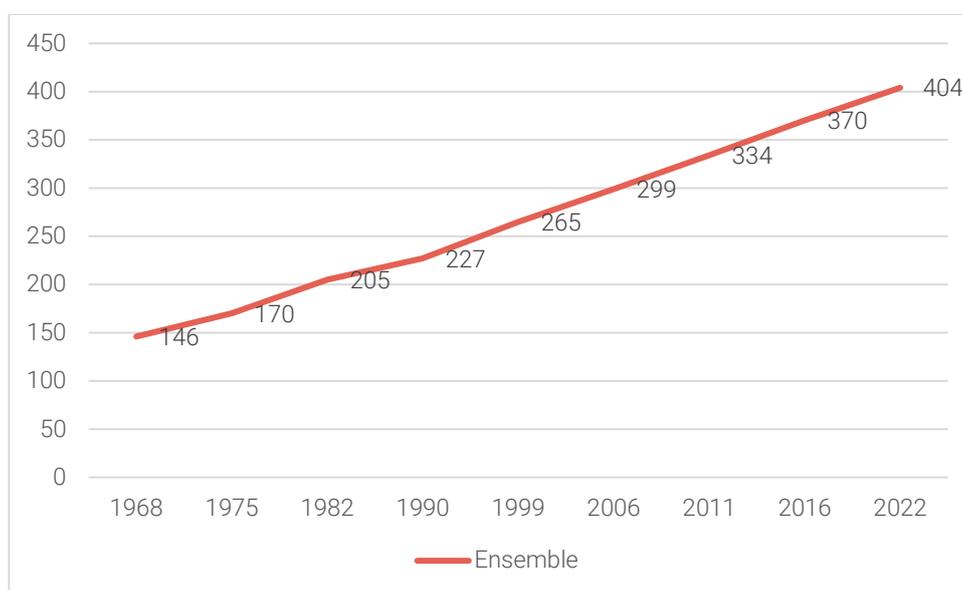
2.2.1 Une croissance régulière du parc de logements

En corollaire de la dynamique démographique constatée, le parc de logement a constamment augmenté entre 1968 et 2022.

Le nombre de logements sur la commune n'a cessé d'augmenter depuis les années 1970. Avec une **augmentation moyenne annuelle de 1,96 %**, le parc de logements connaît une croissance relativement élevée. Cette croissance est **supérieure à celle de la CC Les Balcons du Dauphiné**, qui est de 1,77% par an entre 1968 et 2020.

L'augmentation du nombre de logement sur le territoire de la commune fut relativement régulière, une augmentation plus rapide se remarque cependant entre 1990 et 2009, où Optevoz gagne 72 logements. C'est plus qu'entre 1968 et 1990 où la commune gagne 81 logements. Cette croissance continue entre 2011 et 2022, période où la commune gagne 42 logements : sur cette période, 6,3 logements sont construits en moyenne par an.

Entre 1999 et 2014, une explosion du nombre de logements s'est produite sur l'ensemble du territoire de la CC (+2,1%/an en moyenne).



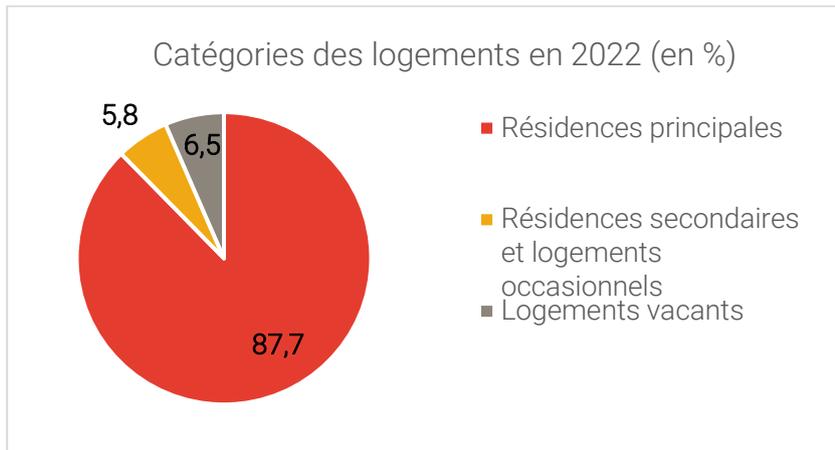
■ Evolution du nombre de logements entre 1968 et 2022 à Optevoz.

Source : INSEE RP1968 à 2022.

2.2.2 Typologie du parc de logement

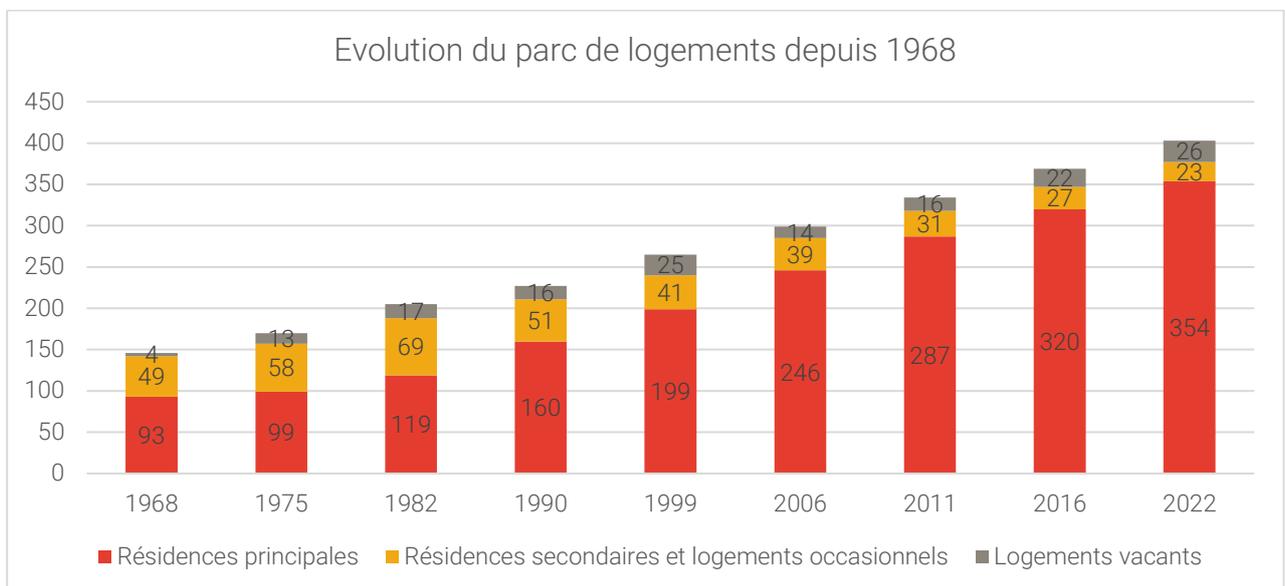
Composition du parc

D'après les dernières données INSEE 2022, la commune compte 403 logements dont 87,7% de résidences principales, 5,8% de résidences secondaires et 6,5% de logements vacants. Il convient de préciser que depuis 15 ans, la part de résidences principales a connu une augmentation (85,8% en 2011) et celle des résidences secondaires une forte baisse (9,3% en 2011).



■ Catégorie des logements en en 2022.

Source : INSEE RP2022.

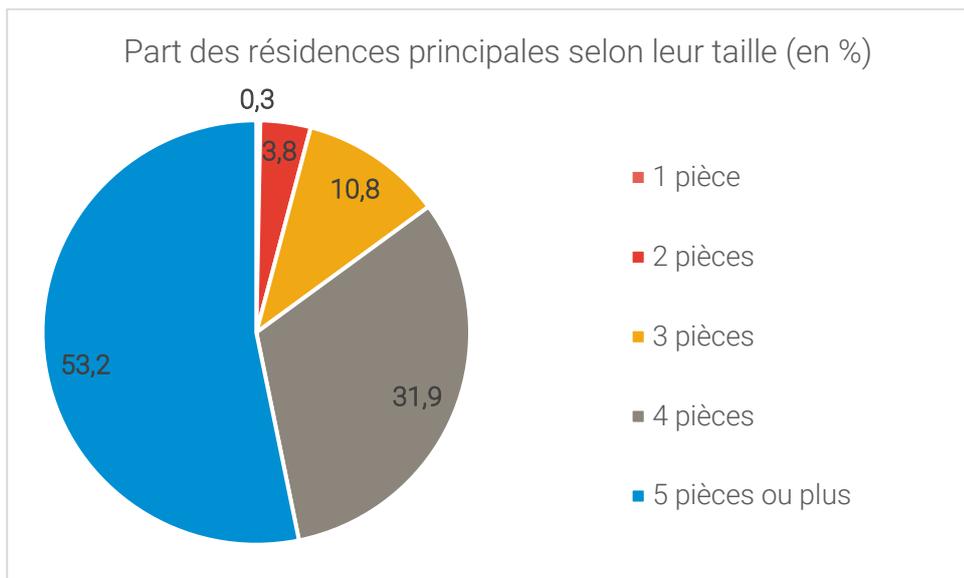
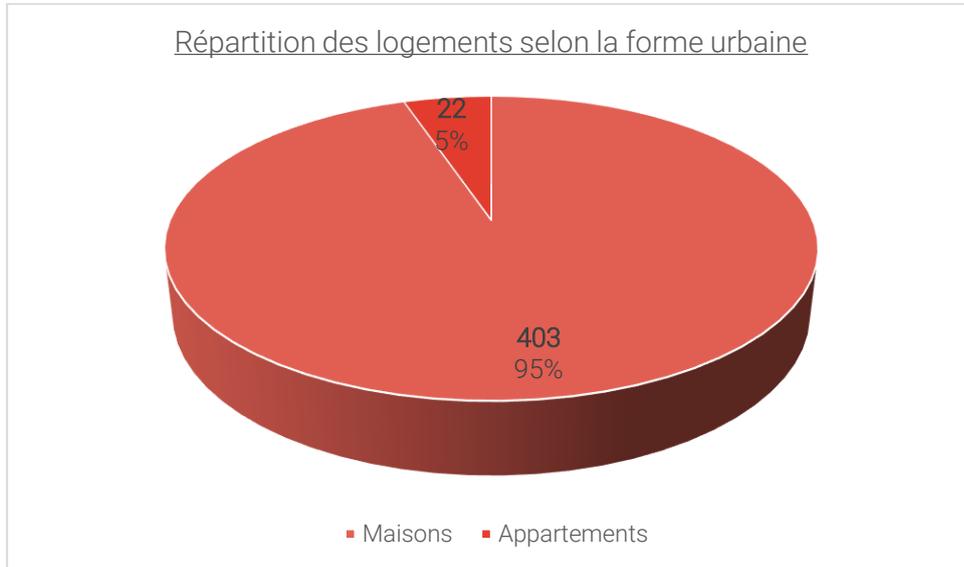


■ Evolution globale du parc de logement entre 1968 et 2022.

Source : INSEE RP1968 à 2022.

Un parc monotypé

Le parc de logement d'Optevoz est caractérisé par une prépondérance de maisons, qui représentent 94,6 % du parc (381 sur 403 logements en 2022).



Source : INSEE RP2022.

Le parc de logements se caractérise également par une part importante de grands logements. Plus de la moitié des résidences principales comportent 5 pièces ou plus.

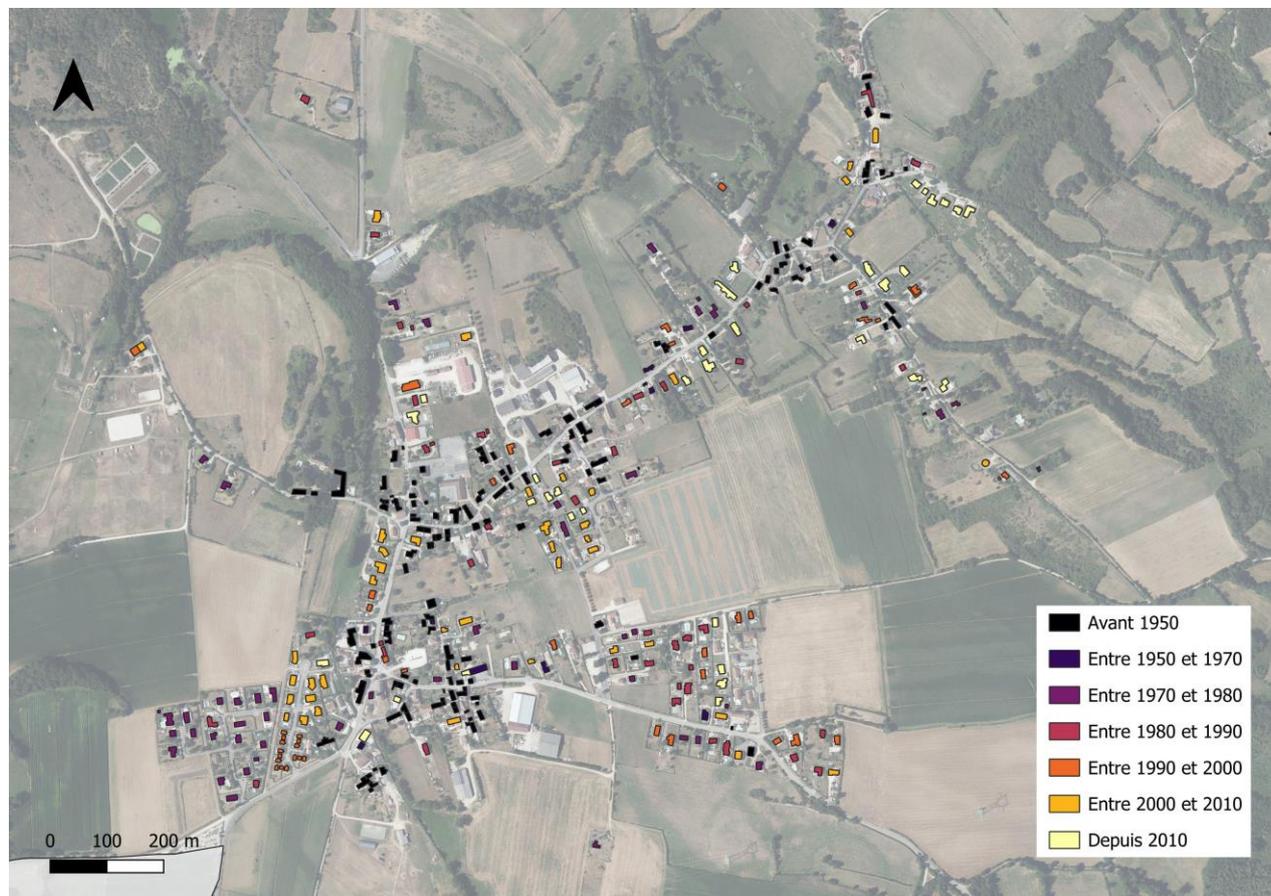
La composition du parc nécessite d'être mise en perspective avec la composition des ménages. Le diagnostic a mis en avant un vieillissement de la population et une réduction de la taille des ménages. Le développement d'une offre de logements de plus petites tailles permettrait de répondre à la composition des ménages.

Au-delà de la taille des logements, le parc est également marqué par un taux important de propriétaire.

83% de propriétaires sont recensés en 2022, un chiffre en hausse depuis 2011 (78%)

Ancienneté du parc

Plus de 40% du parc de logements de la commune a été construit après les années 1990 témoignant du dynamisme démographique et résidentielle des années 1990-2010.



Répartition du bâti selon la date de construction

Source : Orthophoto, BD TOPO 2025, Verdi

Le tissu le plus ancien du bâti (avant 1970-1980) s'aligne le long des voiries principales : Rue Philippe Tassier, Rue Charles François Daubigny et Rue Pachot d'Arzac. Les premières extensions pavillonnaires ont eu lieu dans les années 1980 au sud-ouest du centre bourg et dans les années 1990 au sud-est. Une nouvelle extension pavillonnaire a eu lieu au sud-ouest dans les années 2000. D'autres extensions moindres ont également été réalisées le long de la Rue Philippe Tassier et le long de la Rue Camille Corot. A partir des années 2010, les principales extensions du centre-ville ont eu lieu au nord-est, dans le quartier de Grivoux.

L'offre sociale

En 2024, la commune d'Optevoz compte 17 logements locatifs sociaux (*données observatoire des territoires - RPLS 2024*). Ces derniers sont situés sur 2 secteurs : place Charles Rouvière (5 logements) et Impasse Auguste Ravier (12 logements).

Ces logements ne présentent pas de vacance et sont occupés depuis plusieurs années.

Zoom sur la vacance

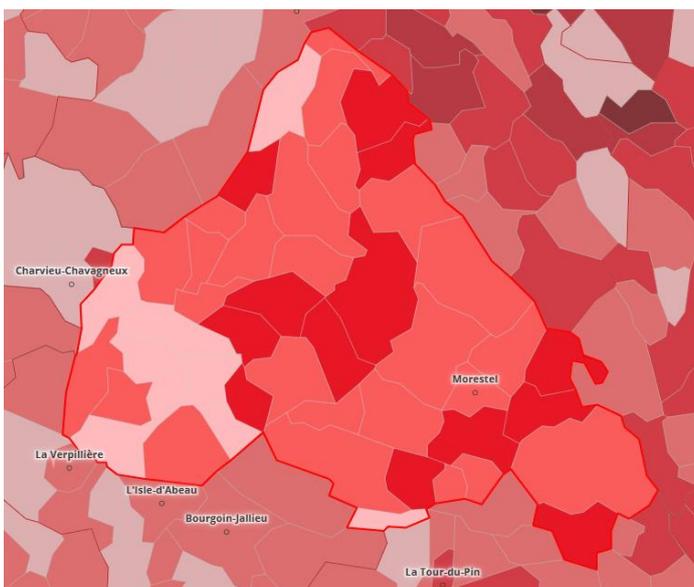
Un logement est vacant « lorsqu'il n'est utilisé tout ou partie de l'année, ni comme résidence principale, ni comme résidence secondaire ou pour des séjours temporaires » (INSEE ; SEGAUD, et al, 2002). Il est généralement admis qu'un taux de vacance « normal » ou optimal se situe entre 6% et 8%. C'est un « seuil permettant à la fois la fluidité des parcours résidentiels et l'entretien du parc de logements » (AUCAME, 2014). Les taux inférieurs correspondent à de fortes tensions sur le marché immobilier (et donc une augmentation des prix) et les taux supérieurs à une surabondance de l'offre ou une offre inadaptée.

La donnée LOVAC est un fichier de données sur les logements vacants. Il permet de rassembler et de caractériser le logement vacant en croisant les données de 4 sources (et notamment de la CEREMA) tous les ans. LOVAC apporte en particulier des informations sur l'adresse du logement vacant, sur l'ancienneté de la vacance, la taille du logement, l'année de construction, ainsi que sur le propriétaire du logement. **Les données INSEE** se basent, elles, sur un recensement simple de l'état du logement dans un territoire donné : il est soit résidence principale, secondaire, occasionnelles ou vacant. Pour l'INSEE, un logement vacant est un logement vide à la date du recensement.

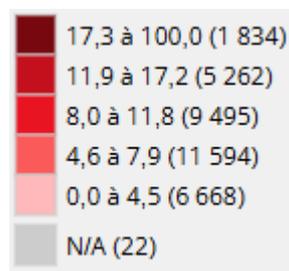
La vacance structurelle au contraire renvoie à une vacance de long terme. Elle est liée à un blocage administratif (succession difficile, indivision) ou encore à l'état du logement qui nécessiterait un investissement conséquent (ex : logement vétuste, insalubre...)

Sur les 403 logements recensés en 2022 par l'INSEE, 26 logements sont identifiés comme vacants soit un taux de 6,5% ; un taux similaire à la moyenne de la communauté de communes (6,8% en 2022).

On considère qu'un taux de logements vacants autour de 6% est « naturel » et permet d'assurer un turn-over au sein du parc de logements.



Un travail de vérification du nombre de logements vacants a été réalisé par les élus. 6 logements pouvant potentiellement être remobilisés ont été recensés par les élus.



Taux de logement vacant par commune en 2020.
Source : INSEE RP2020.



Source : LOVAC 2023.

2.2.3 Une ancienneté des ménages

La plupart des habitants sont propriétaires (83 %). Ces propriétaires occupent leur logement depuis 17,1 ans en moyenne.

Le marché est faiblement tourné vers le locatif : seul 16,4% des ménages de la commune louant leur logement en 2020, soit 119 personnes. Le parc locatif joue un rôle fondamental pour l'insertion d'une population jeune (ceux qui veulent rester sur leur commune d'origine ou ceux qui souhaitent venir s'y installer) qui peut être dans l'attente d'une installation plus pérenne. **Il constitue un élément essentiel dans le dynamisme démographique, dans le parcours résidentiel des ménages ainsi que dans le renouvellement de la population.**

Il est aussi intéressant d'observer, dans le cas d'Optevoz, une ancienneté presque égale entre les propriétaires de la commune (16,9 ans) et les locataires sociaux (15 ans). Ce phénomène peut s'expliquer par un marché de l'immobilier tendu, ne permettant pas aux personnes habitant les logements sociaux de trouver à acheter (ou louer) de manière abordable. Cette tendance peut également être expliquée par le départ de jeunes (15-29 ans) pour les études ou pour trouver un emploi dans des territoires voisins.

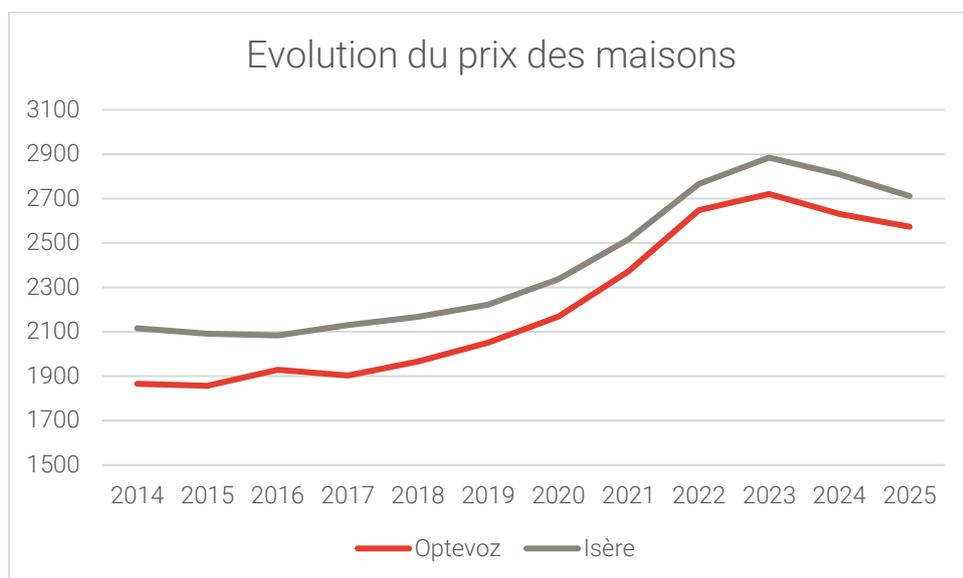
| | % du statut d'occupation (nombre de personnes) | Ancienneté moyenne d'aménagement (en année) |
|------------------------------|--|---|
| Propriétaires | 83 % (751) | 17,1 |
| Locataires | 16,4 % (119) | 8 |
| <i>dont logement sociaux</i> | <i>4% (30)</i> | <i>14,9</i> |
| Logés gratuitement | 0,6% (5) | 6,9 |

Propriété et location à Optevoz.

Source : INSEE RP2022.

2.2.4 Le marché de l'immobilier

Les prix du marché de l'immobilier à Optevoz restent dans la moyenne inférieure de l'Isère. Mais depuis 2014-2015, leurs évolutions ont suivi la même trajectoire.



Evolution du prix de l'immobilier (maisons) à Optevoz et en Isère depuis 2014

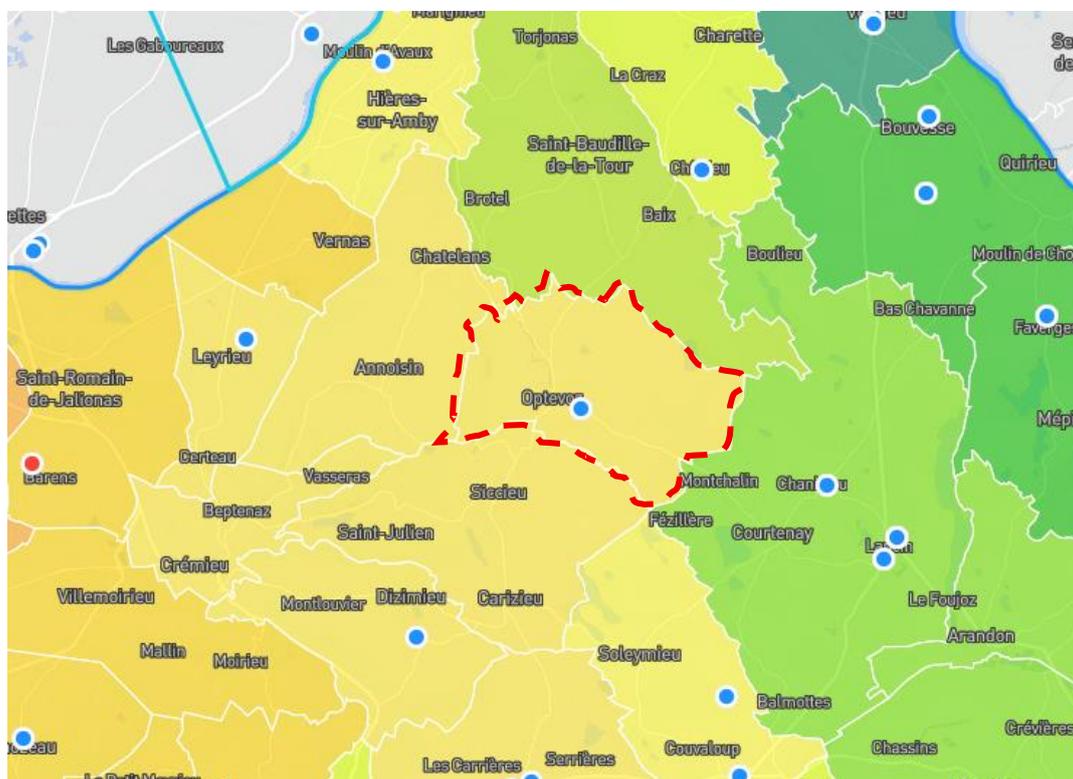
Source : immo-data.fr

A Optevoz, le prix de l'immobilier a commencé à augmenter à partir de 2015 et les prix ont continué à grimper davantage au fur et à mesure des années suivantes. Cette hausse peut s'expliquer par les montées des prix à Lyon et dans l'est lyonnais à la même période, jusqu'à devenir parfois inaccessibles pour une partie des classes moyennes. Cela a généré une pression sur les communes de l'Isère proches de celles du Rhône, créant ainsi une montée des prix.

Par ailleurs, la proximité de ces communes avec l'autoroute A43 ou les gare TER comme La Tour du Pin, Bourgoin-Jallieu ou La Verpillère, ainsi que le caractère rural et tranquille avec des prix de terrains encore abordables pour des surfaces plus grandes ont entraîné une certaine attractivité. La demande pour les maisons individuelles a augmenté.

La crise de COVID-19 a également contribué à la hausse des prix, rendant le taux de croissance annuel encore plus important à partir de 2020, jusqu'en 2023, avant de redescendre à partir de 2024.

En janvier 2025, le prix moyen au mètre carré d'une maison individuelle a Optevoz était de 2574 euros.



■ Prix moyen de l'immobilier dans les communes du nord de l'Isère

Source : meilleursagents.com

A l'échelle des communes du Balcon du Dauphiné, les prix moyens de l'immobiliers semblent se définir sur leur proximité avec Lyon : plus les communes sont situées à l'ouest et se rapprochent de Lyon, plus le prix augmente.

2.2.5 La dynamique supra communale envisagée par le PLH

La communauté de communes des Balcons du Dauphiné dispose d'un Programme de Local de l'Habitat (PLH). Il a été approuvé le 17 décembre 2019 et définit, pour une durée de six ans, la politique de l'habitat sur le périmètre de l'agglomération. Il vise à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées, en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements. Il s'intègre dans les prescriptions du SCoT.

Ce PLH est actuellement terminé.

Il se composait de 6 orientations :

- ✓ Améliorer le parc existant
- ✓ Assurer le développement résidentiel du territoire et engager une stratégie foncière
- ✓ Développer l'offre locative et abordable
- ✓ Prendre en compte les besoins spécifiques
- ✓ Piloter le PLH et les observatoires

Au total, 13 actions ont permis de mettre à l'œuvre ces objectifs :

- Poursuivre l'accompagnement des propriétaires dans la réalisation des travaux dans le parc privé
- Encourager la remise sur le marché de logements et bâtis vacants
- Renforcer la stratégie foncière et l'ingénierie intercommunale
- Renforcer l'offre en logement social à travers la production neuve
- Renforcer l'offre en logement adapté sur le territoire pour les personnes âgées et handicapées
- Répondre aux besoins des jeunes actifs et actifs temporaires
- Piloter et suivre la mise en œuvre du PLH
- Renforcer la lutte contre l'habitat indigne
- Encourager la réhabilitation du parc de logements sociaux
- Réaliser un diagnostic foncier et mettre en place un observatoire de l'habitat et du foncier
- Favoriser le développement du locatif à travers le réinvestissement du parc existant
- Répondre aux besoins en hébergement d'urgence et d'insertion
- Apporter des réponses en matière d'accueil des gens du voyage
- Mettre en place et animer un observatoire de l'habitat et du foncier

Certains objectifs précis ont ciblé la commune d'Optevoz, à savoir :

- La production de 3 logements locatifs sociaux sur 6 ans.
- La production de 32 logements sur 6 ans (soit 5 logements par an).

2.2.6 La dynamique supra communale envisagée par le SCoT

La commune d'Optevoz étant couverte par un Schéma de Cohérence Territorial (SCoT), document-cadre en matière de planification urbaine, elle doit obligatoirement être compatible avec les objectifs fixés par ce dernier.

Le SCoT de la Boucle du Rhône en Dauphiné projette sur la période 2018-2040 l'accueil de 23 000 logements supplémentaires sur le territoire et la production de 14 000 logements (*construction neuve et réhabilitation, hors remobilisation de la vacance et division de logements*).

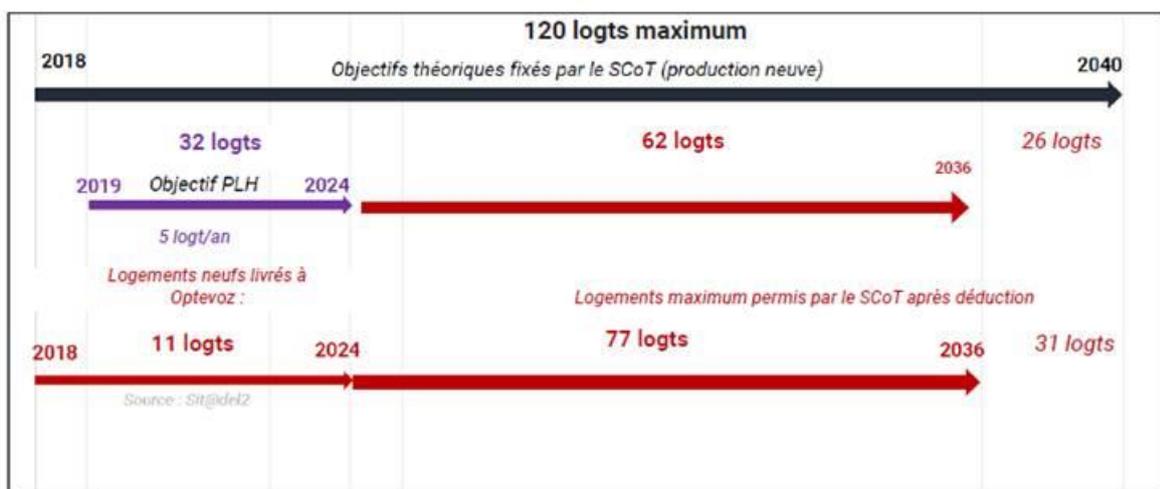
Cette production de nouveaux logements est à répartir de la façon suivante :

- 75 % dans les polarités de bassin de vie et pôles relais
- 10 % dans les polarités de proximité
- 15% dans les villages

Un potentiel de logements à construire est attribué à chacune des communes du territoire. Optevoz est identifiée, dans l'armature territoriale du SCoT, comme " **polarité de proximité**". Les polarités de proximité constituent des communes jouant un rôle privilégié dans le maillage du territoire en termes de commerces et de services de proximité. Ce sont des lieux préférentiels pour l'accueil de petites opérations d'aménagement et d'implantation d'équipements de proximité (petit commerce, écoles élémentaire, services médicaux).

Un potentiel de 120 nouveaux logements à construire entre 2018 et 2040 est fléché, soit 5 logements par an en moyenne. A l'échelle du PLU (12 ans), cela représente donc environ 60 logements.

La révision du PLU intervenant en 2024 (PADD débattu en juillet 2024), le projet communal vise à définir un objectif de développement sur les 12 prochaines années : du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2035. Il convient donc de décompter de l'enveloppe de logements attribués par le SCoT, ceux déjà produits entre 2018 et 2024. D'après les données issues de SITADEL2, 11 nouveaux logements ont été produits sur la commune entre le 1er janvier 2018 et le 31 décembre 2023 (sur les 30 logements fléchés par le PLH).

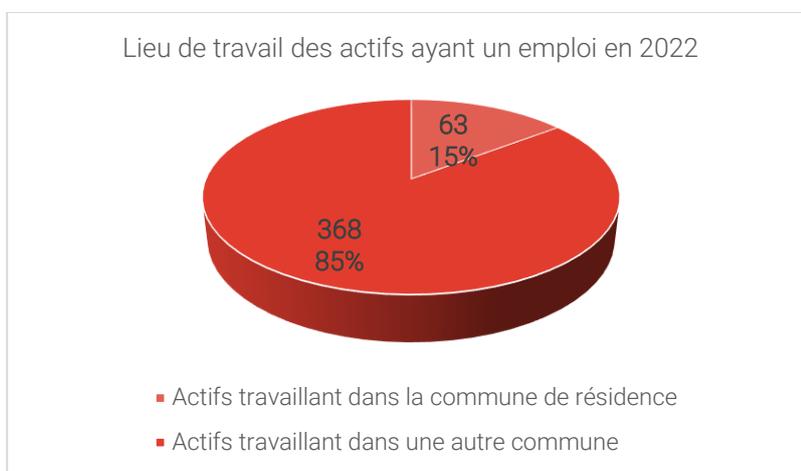


Projection du nombre de logements à produire à l'horizon 2040
Source : INSEE RP2022.

2.3 Activité économique et emploi

2.3.1 L'emploi sur la commune

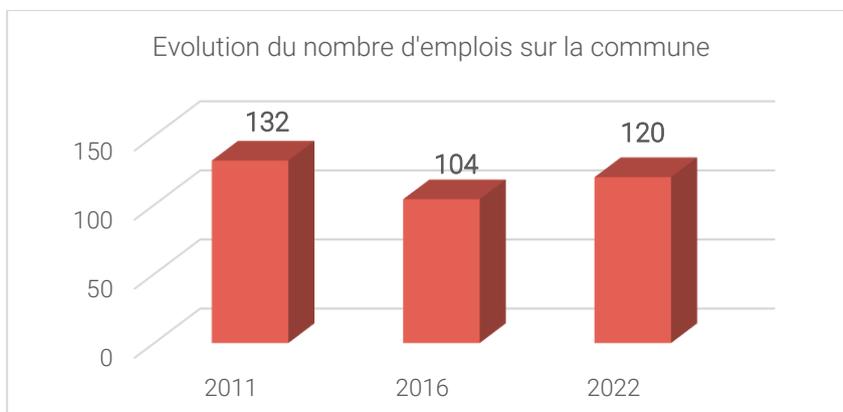
D'après l'INSEE, 431 actifs ayant un emploi ont été recensés en 2022 sur la commune, ils représentent 49% de la population. L'indicateur de concentration de l'emploi sur la commune est de 27,8 %. C'est-à-dire qu'il existe 27,8 emplois pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone. Ces chiffres témoignent du caractère résidentiel de la commune et de sa dépendance vis-à-vis des pôles d'emplois voisins. Comme en témoigne le graphique ci-dessous, 85% des actifs travaillent dans une autre commune qu'Optevoz.



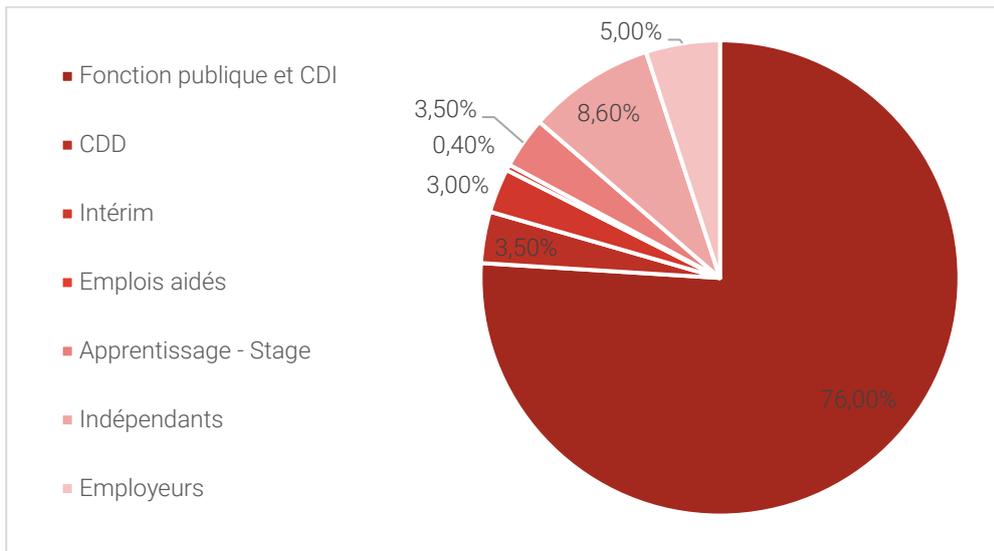
Lieu de travail des actifs ayant un emploi en 2020.

Source : INSEE RP2020.

La commune d'Optevoz bénéficie d'un nombre d'emplois assez stable sur la période 2011-2022. Ce nombre diminue entre 2011 et 2016 (passant de 132 à 104) puis augmente entre 2016 et 2022 en passant de 104 à 120.



Evolution du nombre d'emplois dans la zone entre 2011 et 2022

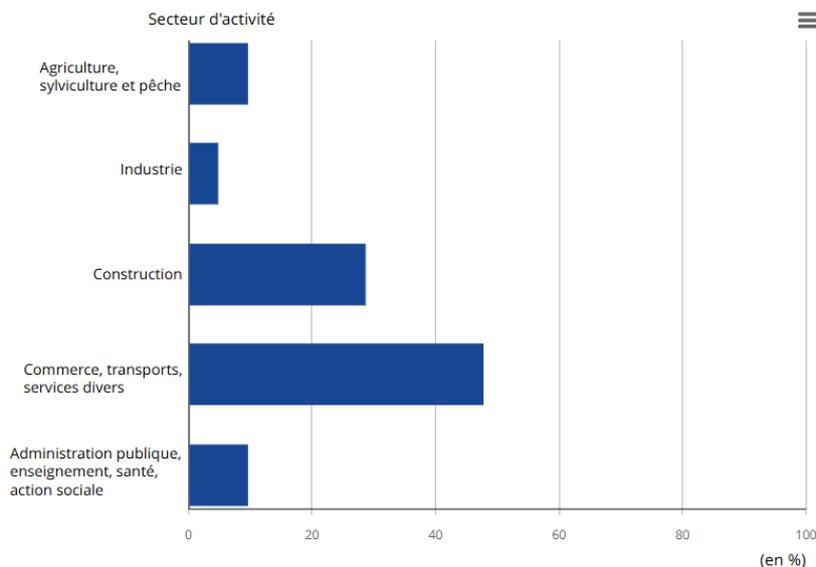


Statut et condition d'emploi des 15 ans ou plus en 2022.

Source : INSEE RP2022.

Optevoz se caractérise par une économie présenteielle (62% des établissements relèvent de cette sphère).

Les emplois proposés par les entreprises implantées sur le territoire d'Optevoz sont dominés par le secteur du commerce/transport/services divers (48% des établissements) suivi du secteur de la construction (29%) et de l'agriculture et du secteur public.



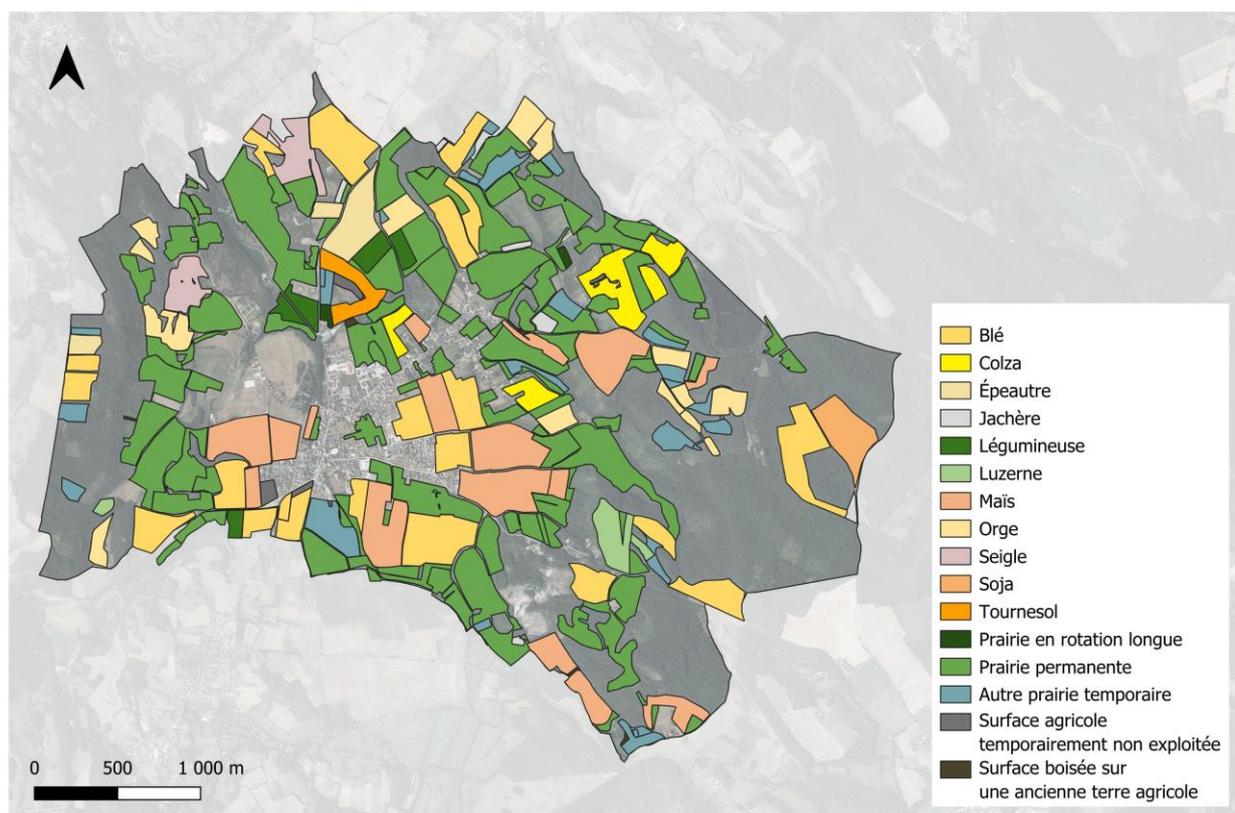
Répartition des établissements par secteur d'activités

Les emplois proposés sur la commune sont diffus sur le territoire, la commune ne comportant pas de zones d'activités.

2.3.2 L'activité agricole

La commune d'Optevoz dispose d'un cadre naturel riche et attractif. Située au centre de l'Isle-Crémiéu, sur les hauteurs du territoire, les terrains sont propices au développement de l'agriculture.

L'espace agricole de la commune demeure relativement important : il se constitue de 682 hectares, soit environ 57% du territoire communal. De manière générale, ces terres s'organisent en périphérie du centre-bourg.

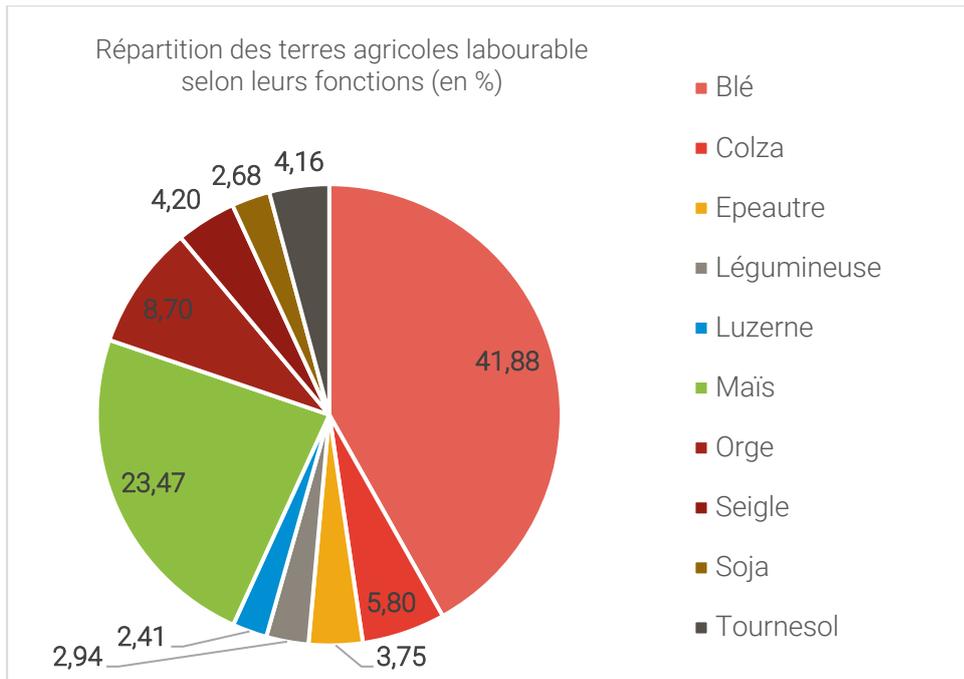


Extrait du registre parcellaire graphique d'Optevoz 2025.

Source : DDT38.

En 2025, les prairies concentrent à elle-seules plus de 45% des terres agricoles. Ce sont des herbes principalement utilisées pour l'élevage.

En ne prenant pas en compte les prairies, mais seulement les terres labourables, ce sont les cultures de céréales qui dominent : blé, maïs, épeautre, orge, seigle. Elles représentent plus de 80% des cultures (dont plus de la moitié dans la culture du blé).



■ Répartition des terres agricoles cultivées selon leurs fonctions en 2025.

Source : DDT38.

L'agreste recense 458 hectares de surface agricole utilisée en 2020. La commune a cependant vu sa SAU réduite de 54 hectares par rapport à 2010 mais cela reste moindre par rapport à la période 2000-2010 où la SAU avait connu une baisse de 246 hectares soit 32% à l'époque.

En 2020, la SAU moyenne par exploitation s'élevait à 152,7 hectares, soit une augmentation de plus de 24 hectares par rapport à 2010. Parallèlement, le nombre d'exploitations est passé de 4 à 3 entre 2010 et 2020, traduisant un rachat de terres des exploitations agricoles, augmentant ainsi leur taille. Par ailleurs, il convient de souligner que de plus du triple de la moyenne départementale (49,8 ha), traduisant ainsi des exploitations de grande taille, caractéristiques d'un modèle agricole intensif et mécanisé, nécessaire à la culture de céréales. Parmi cette surface, 22 % sont irrigués, ce qui souligne une certaine dépendance à l'eau, possiblement liée à la nature des cultures ou aux contraintes climatiques locales.

Cette taille moyenne des SAU s'inscrit toutefois dans celles des communes des plaines du nord de l'Isère, de l'Ain et de l'est lyonnais, s'inscrivant ainsi dans un territoire marqué par la culture de céréales ou la culture diverse, et développant des exploitations et des formes d'agriculture dans ce sens.

L'activité d'élevage, bien qu'en déclin, permet le maintien de surfaces importantes en prairies et pelouses sèches. Par ailleurs, certaines activités sylvicoles garantissent le maintien de vieux arbres ou à cavité, facteur essentiel pour certaines espèces de chauve-souris ou de coléoptère.

L'activité d'élevage représente en 2020 72 unités de gros bétail (UGB), ce qui reflète un élevage plutôt complémentaire ou résiduel dans un système avant tout orienté vers les cultures. Ces éléments révèlent une agriculture productive mais peu diversifiée et faiblement pourvoyeuse d'emplois.

La baisse du nombre d'exploitation agricole témoigne d'une réduction de son tissu. Il parvient à mobiliser cinq chefs d'exploitation et quatre autres emplois à temps plein. Les bâtiments agricoles sont situés dans les périphéries nord et sud du centre-ville.



Localisation des bâtiments agricoles recensés en 2025

Source : orthophoto, BD TOPO, Verdi.

La commune d'Optevoz est concernée par le périmètre de production de 6 indications géographiques protégées :

- Comtés Rhodaniens – IGP viticole. Elle garantit l'origine et la qualité de trois produits français : Comtés Rhodaniens blancs, Comtés Rhodaniens rosés, Comtés Rhodaniens rouges, qui sont des vins tranquilles
- Isère (IDA 2034), à l'origine de 3 produits français du secteur viticole : Isère blanc, Isère rosé et Isère rouge
- Isère - Trièves, à l'origine de trois produits viticoles : blanc, rosé, rouge
- Isère - Côteaux du Grésivaudan, à l'origine de trois produits viticoles : blanc, rosé, rouge
- Isère - Balmes dauphinoises, à l'origine de trois produits viticoles : blanc, rosé, rouge
- Volailles de l'Ain

La commune d'Optevoz est aussi concernée par une indication géographique (IG) : Génépi des Alpes.

Zoom sur le Projet Alimentaire Territorial (PAT)

La communauté de communes a défini une politique publique ambitieuse pour soutenir les agriculteurs, encourager la production locale, et anticiper les enjeux climatiques. À travers quatre axes d'action, elle vise à pérenniser une agriculture nourricière de qualité, respectueuse de l'environnement et accessible à tous.

Conscients du rôle primordial de cette activité pour le territoire, les élus ont souhaité définir une politique publique agriculture dans le but de soutenir la profession agricole afin d'anticiper et d'accompagner son évolution vers une agriculture d'avenir.

4 axes d'actions ont été retenus :

Les 4 grands axes d'action



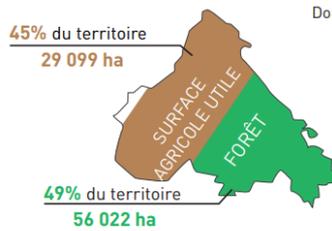
A l'échelle intercommunale, la communauté de commune des Balcons du Dauphiné envisage de réaliser un Projet Alimentaire Territorial (PAT). Il s'agit de construire une stratégie alimentaire dans les objectifs du projet de territoire.

L'ambition est de mettre en lien et de faciliter la production agricole et la consommation et au sein de son territoire, et d'accompagner les agriculteurs dans l'évolution de leur pratique.

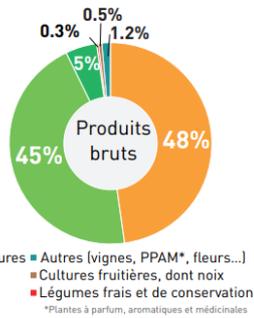
Un premier diagnostic agricole et alimentaire a été réalisé en interne pour mieux cerner le fonctionnement et les besoins des différents acteurs.

Il ressort de ce diagnostic une agriculture diversifiée et multiple. La polyculture/élevage domine, avec une part importante de grandes cultures dans les plaines alluviales et les marais, ainsi que de l'élevage bovin, sur le plateau de l'Isle Crémieu notamment.

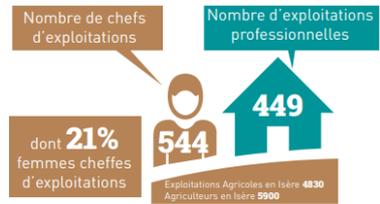
TERRITOIRE AGRICOLE



Dominantes agricoles sur le territoire
Céréales et polyculture-élevage



EXPLOITATIONS



Une réflexion est en cours afin d'élaborer une stratégie alimentaire plus globale qui vise à établir une vision territoriale commune et à élaborer des actions partagées et cohérentes, dans le but d'accompagner au mieux les acteurs au sein des filières agricoles et alimentaires du territoire.

ENJEUX DE L'AGRICULTURE DES BALCONS DU DAUPHINÉ

Chambre d'agriculture de l'Isère, 2023

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES

Encourager les agriculteurs à adopter des pratiques en adéquation avec les enjeux de préservation de la biodiversité, de la ressource en eau, du sol et de l'adaptation au changement climatique.

ENERGIE / CLIMAT

Promouvoir une « agriculture bas carbone » en soutenant les acteurs des filières de proximité, en maintenant les infrastructures agroécologiques (haies, mares, ...) et en faisant émerger des projets de valorisation énergétique.

ECONOMIE

Développer l'économie de proximité, notamment l'accès aux produits locaux pour les consommateurs du territoire et la restauration collective. Soutenir le développement de pratiques et de filières agricoles qui répondent aux besoins du territoire.

FONCIER

Faciliter l'accès au foncier agricole et à la reprise des exploitations, notamment pour compenser les départs à la retraite.

3

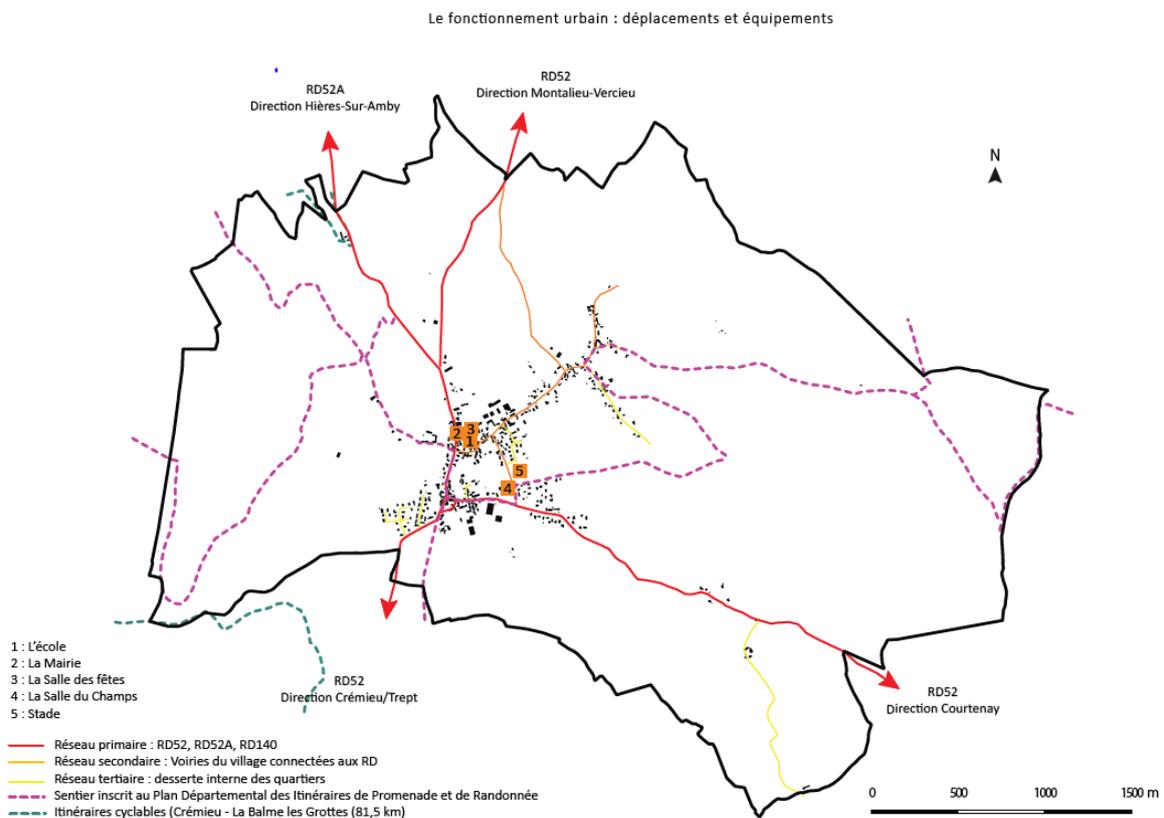
FONCTIONNEMENT URBAIN

3.1 Les équipements, services et commerces

3.1.1 L'offre d'équipements publics

La commune d'Optevoz dispose d'équipements et des services adaptés aux besoins de ses habitants :

- **Equipements culturels et administratifs** : la mairie située au dans le centre-bourg, face à l'école, offre parfois certaines expositions culturelles. La commune compte également une salle des fêtes et la salle du Champ ainsi qu'une bibliothèque municipale. La commune accueille aussi sur son territoire la Régie des eaux des Balcons du Dauphiné ainsi qu'une déchetterie et un composteur municipal.
- **Etablissement scolaire** : l'école primaire (maternelle + élémentaire) est située Rue Philippe Tassier, au centre du village. Pour cette année scolaire (2022/2023), 85 élèves sont présents. Le nombre d'élève inscrit diminue et le nombre d'élève en maternelle (23) est trop peu élevé pour assurer un maintien de l'effectif (on compte 15 élèves dans la classe CP-CE1, 17 en CE2 et 19 en CM1-CM2).
- **Equipements sportifs et de loisirs** : la commune bénéficie de la présence d'un terrain de foot et d'une table de ping-pong (rue Marie Cassatt) ainsi que d'un terrain de boule, attenant de la salle du champ (rue Camille Corot).



Extrait du PLU 2019

3.1.2 Le tissu associatif

D'après le recensement national des associations (mai 2025), la commune d'Optevoz compte 34 associations l'on y retrouve notamment l'association de chasse agréée, le Club des Jeunes ou encore le comité des Fêtes. Optevoz compte aussi la présence de deux associations d'ancien combattant : la FNACA (nationale) et l'association du Tilleul (communale).

3.1.3 L'offre commerciale et de services

Quelques commerces et services sont implantés dans le centre-bourg de la commune et participent au dynamisme de la commune :

- La Brasserie du Palais
- L'Auberge des peintres
- La Boulangerie – pâtisserie Millat
- La ludothèque Opte' pour le jeu
- La Coifferie et Cie
- Plusieurs points de vente d'agriculteurs de la commune

Des commerces itinérants / sur commande sont également actifs sur le territoire (maraîcher, boucherie, fromagerie, producteur...).

L'essentiel des commerces est situé au niveau de la place Charles Rouvière et participe à la centralité et l'attractivité du village.



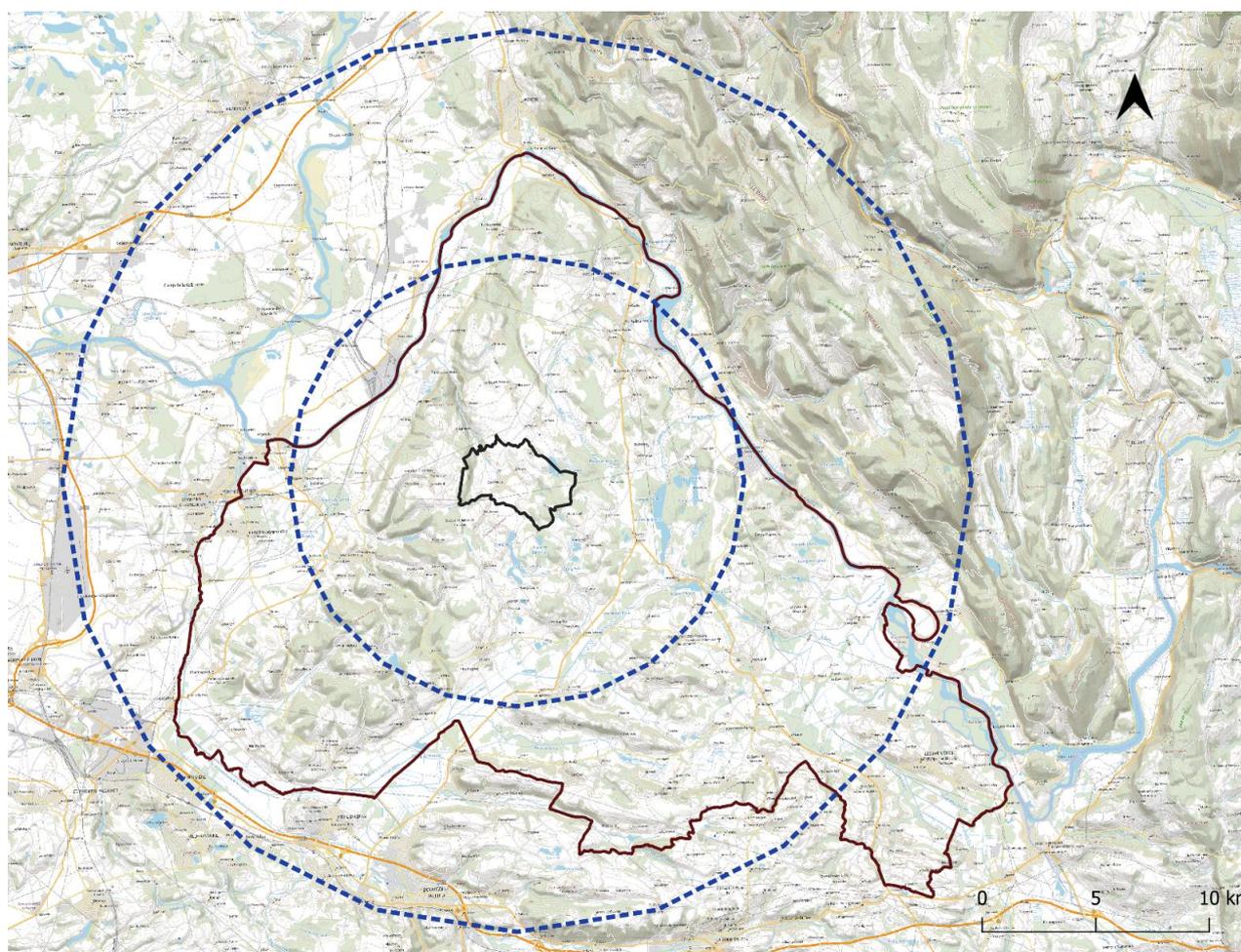
3.2 Les mobilités et déplacements

3.2.1 Les réseaux de transport

Située dans le nord de l'Isère, la commune d'Optevoz bénéficie d'un accès globalement privilégié à l'ensemble du réseau autoroutier. L'autoroute la plus proche est l'A43, au sud de la commune, accessible à 30 minutes en voiture, depuis les péages de Grenay et de L'Isle-D'Abeau. Cette autoroute relie Lyon à Chambéry et donne un accès sur l'A48 qui mène à Grenoble. L'A42 est aussi située à proximité de la commune : elle se rejoint à Pérouges, dans l'Ain, en 30 minutes de voiture, et permet également de rejoindre Paris.

L'aéroport de Lyon Saint-Exupéry et celui de Chambéry se situent respectivement à 1h et 30 minutes de voiture. L'aérodrome de Morestel, réservé à des avions et planeurs, se situe à 16 kilomètres au sud-est de la commune.

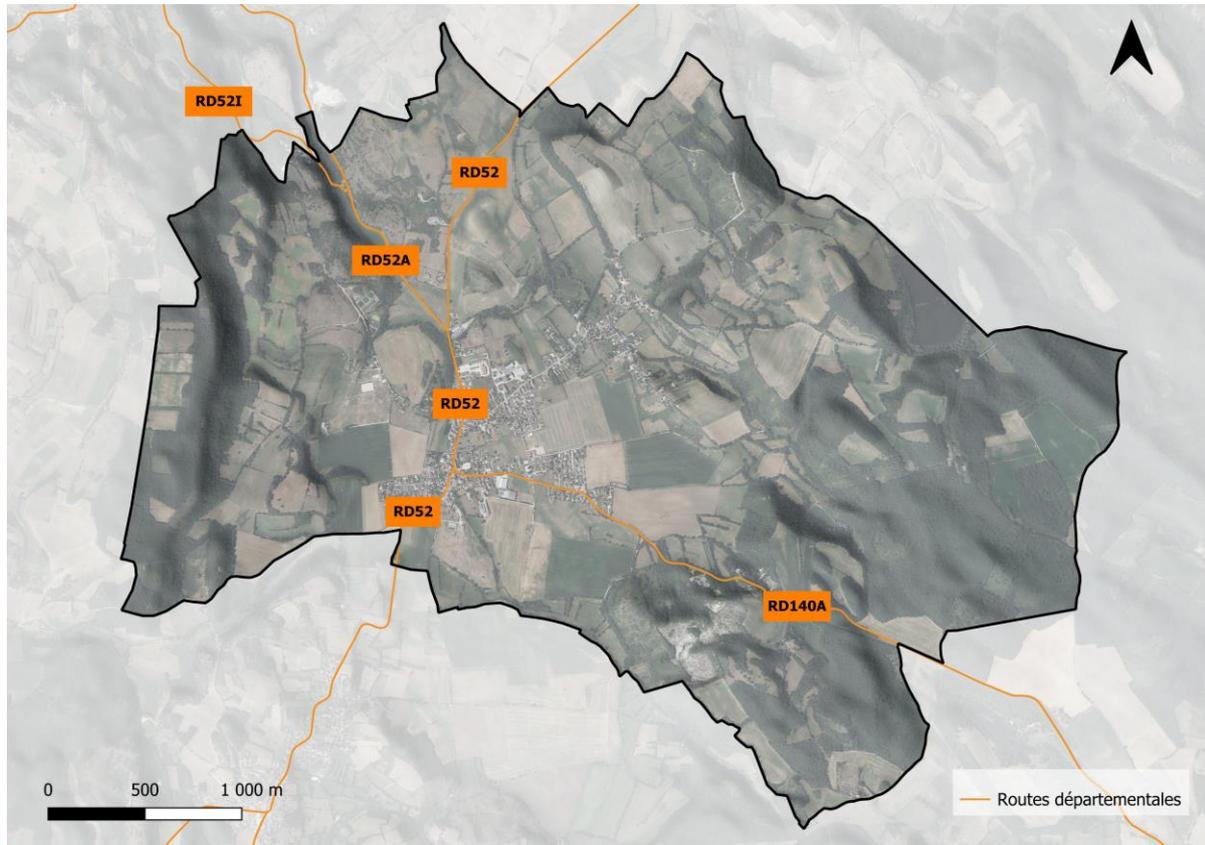
Les gares SNCF les plus proches se situent à La Tour-du-Pin, les Abrets-en-Dauphiné et Lyon Saint-Exupéry, Meximieux : toutes entre 30 et 40 minutes de voitures.



Plan de situation de la commune.

Source : Verdi, 2023

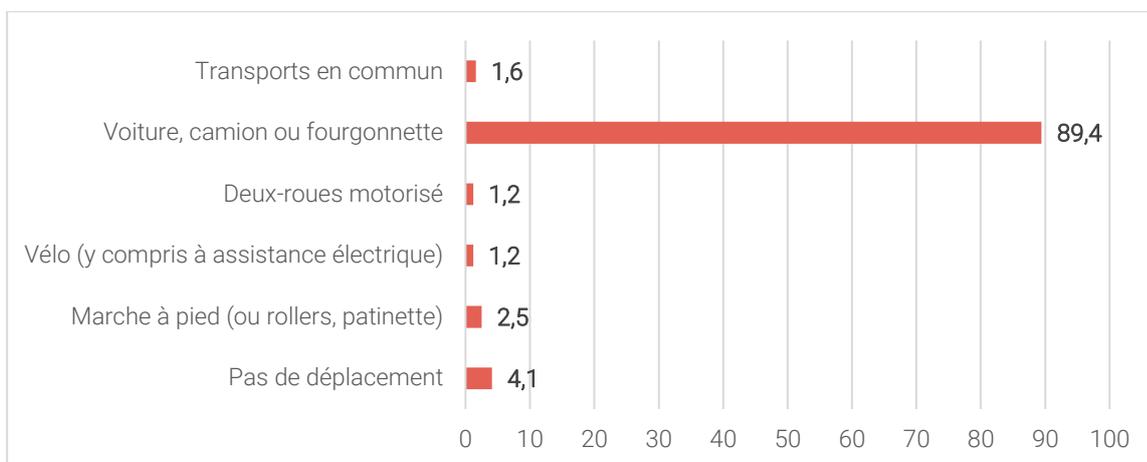
Optevoz est traversée du nord au sud par la RD52 qui relie directement la commune à Crémieu et à Montalieu. La RD140A lui offre un accès à la commune de Courtenay et à la RD1075 par l'est. La RD52A lui garantit un accès par l'ouest à la commune de Hières-sur Ambry.



Localisation des routes départementales.

Source : BDTOP0 2025, Verdi 2025

3.2.2 La prédominance de l'automobile



Part des moyens de transports utilisés pour se rendre au travail en 2020.

Source : INSEE, RP2020.

La commune d'Optevoz ne fait pas exception aux autres communes rurales du territoire : la population optevozienne connaît une dépendance importante à l'automobile. En effet, 89,4 % des trajets effectués pour se rendre au travail en 2022 se faisait en voiture. Ce chiffre est comparable à celui des communes voisines.

A Optevoz, 62,7 % des ménages possèdent même deux voiture ou plus : à l'échelle nationale ce chiffre s'élève à 34,4%. 97,4 % des ménages optevozien possèdent au moins une voiture

3.2.3 Une offre de stationnement adéquate



Estimation de la capacité des espaces de stationnement existant à Optevoz.

Source : Verdi.

L'offre de stationnement à Optevoz se structure dans le centre-bourg en fonction de la répartition des équipements et des services à la personne. Environ 80 places se trouvent à proximité de la mairie, de la salle des fêtes et de l'école, répondant aux besoins liés aux activités administratives, scolaires et associatives. Environ 126 places sont situées autour de la place de l'église, en lien direct avec les commerces de proximité, constituant ainsi la principale poche de stationnement du village. Enfin, une quarantaine de places sont localisées près de la salle du Champs, en appui à d'autres équipements publics.

L'offre de stationnement réservée aux personnes en situation de handicap se répartit entre les deux premières poches, situées autour de la mairie et de la place de l'église, afin de garantir une accessibilité renforcée aux services essentiels du centre-bourg.

Concernant le reste du village, la nature pavillonnaire de l'urbanisation permet aux habitants de disposer de stationnement privatif

3.2.4 Les transports en commun

3.2.4.1 Les cars et le transport scolaire

La commune est traversée par 3 lignes de car Région :

- MRL03 : Charrette - Optevoz – Trept – Morestel
- VLM05 : Charette – Optevoz – Villemoirieu
- CRE07 : Trept – Annoisin – Crémieu (car scolaire)

3.2.5 Les modes actifs

3.2.5.1 Plusieurs itinéraires touristiques

Optevoz est traversée par deux parcours de randonnée balisés qui permettent de traverser la commune et ses espaces naturels sensibles (ENS). Ainsi le premier parcours, nommé « parcours du Val d'Amby » permet de rejoindre l'étang de la Tuile. Le second, le « parcours de l'étang de Lemps », est plus long et rejoint les hauteurs de la commune.

La commune d'Optevoz est ponctuellement concernée par l'itinéraire cyclable « Crémieu / La Balme les Grottes » (81,5 kilomètres) en limite avec la commune de Siccieu-Saint-Julien-et-Carisieu, ainsi qu'au nord-ouest en limite avec les communes d'Annoisin-Chatelans et de Saint-Baudille-de-la-Tour, puisqu'il longe la limite nord de l'étang de la Tuile.



Itinéraires de randonnée de la commune

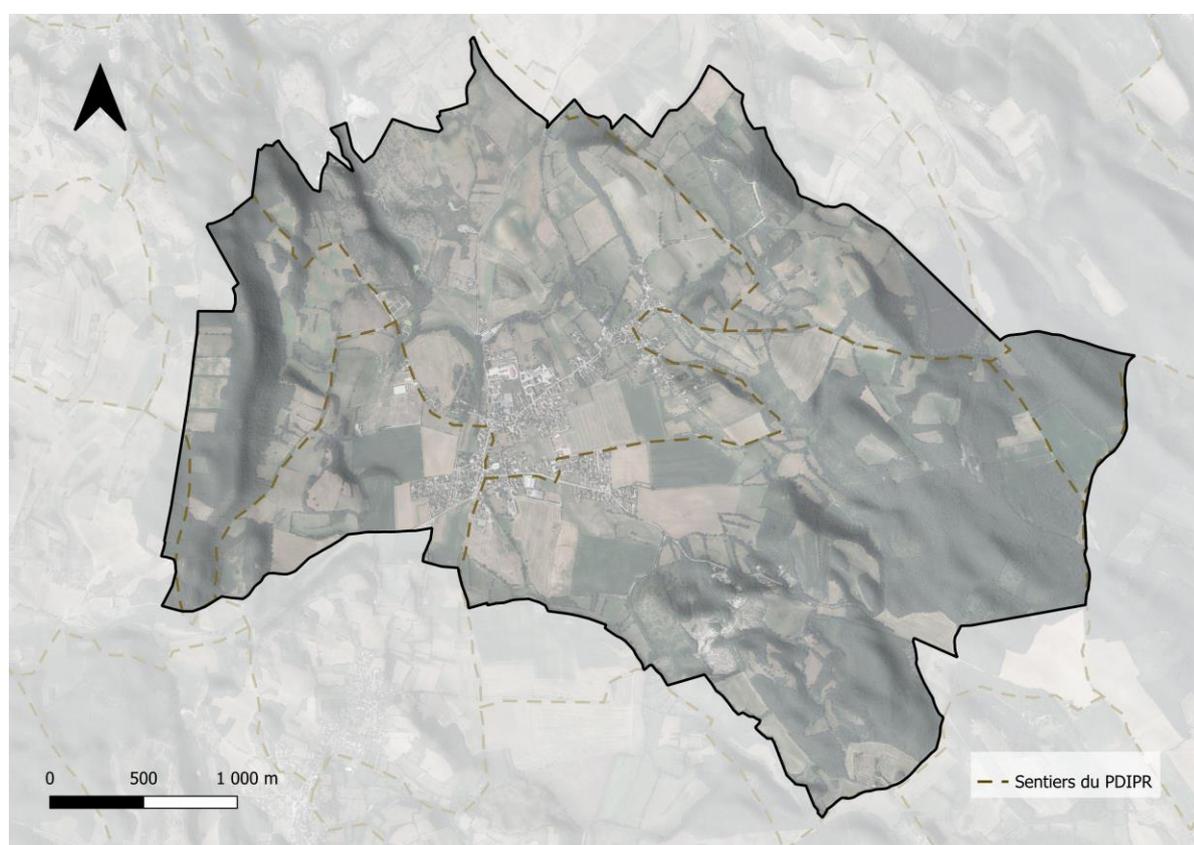
Source : Mairie d'Optevoz.

3.2.5.2 Le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)

Le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée est une protection juridique des itinéraires ruraux. Il vise à favoriser la découverte du patrimoine naturel et d'assurer la continuité des paysages ruraux en lien avec la pratique de la randonnée (article L.361-1 du code de l'environnement).

Concrètement, le dispositif permet de manière concrète de pérenniser un réseau de chemins ruraux destinés aux promeneurs et randonneurs, mais d'offrir également des corridors écologiques empruntés par les animaux et de servir d'habit pour la faune et la flore locale.

Le PDIPR de l'Isère a été établi sur la base de délibérations communales relatives à l'inscription de chemins ruraux au plan et des conventions signées avec les propriétaires. Sur Optevoz, il reprend les itinéraires touristiques développés par la commune tout en le développant afin de valoriser le plateau d'Optevoz autour du centre-ville mais aussi les terres agricoles et naturelles plus éloignées et plus impactées par le relief. Finalement, ce sont près de 15 km de sentier qui sont recensés comme faisant partie du PDIPR.



■ Sentier du PDIPR

Source : BDTOPPO, Verdi 2025

3.2.6 Le plan stratégique des mobilités de la CC des Balcons du Dauphiné

Le plan stratégique des mobilités de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné vise à définir et à planifier les ambitions des Balcons du Dauphiné en matière de politique de déplacements.

Ce document constitue une feuille de route essentielle, établissant des orientations claires et un ensemble d'actions visant à développer les modes actifs et à encourager l'utilisation d'alternatives à la voiture individuelle.

La communauté de communes des Balcons du Dauphiné, en janvier 2021, a pris la compétence mobilité, pour devenir une Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM).

La communauté de communes des Balcons du Dauphiné bénéficie d'un emplacement géographique privilégié au carrefour des grandes agglomérations, notamment Lyon, Chambéry et Grenoble. Le territoire s'organise autour d'un réseau de polarités de bassin de services, de polarités relais et de polarités de proximité.

La majorité des déplacements des habitants du territoire sont réalisés en voiture (les déplacements domicile-travail, les déplacements liés aux loisirs, aux courses, ou encore à la santé). L'absence de transport en commun et les caractéristiques rurales et périurbaines du territoire renforcent l'autosolisme. Les trajets de courte distance sont un levier pour favoriser le report modal vers les modes actifs (vélo).

Les déplacements réalisés par les habitants du territoire ne s'arrêtent pas aux limites administratives de ce dernier. En effet, la communauté de communes des Balcons du Dauphiné est située « au carrefour d'un système urbain régional » ; à proximité de :

- La métropole de Lyon,
- La communauté d'agglomération Porte de l'Isère,
- La communauté de communes de la Plaine de l'Ain,
- La communauté de communes de Lyon Saint-Exupéry en Dauphiné,
- La communauté de communes les Vals du Dauphiné,
- La communauté de communes Bugey Sud.
- La communauté de communes de l'Est Lyonnais

Les territoires voisins polarisent un certain nombre des déplacements puisque 40 % de l'ensemble des déplacements se font vers l'extérieur du territoire. Ce chiffre augmente encore si l'on se concentre sur la seule catégorie des actifs, dont 60 % travaillent sur les territoires voisins.

Il est donc important de penser les déplacements vers l'extérieur du territoire lors de la mise en œuvre de solutions de mobilité.

Afin de répondre à ces enjeux, un plan d'actions a été défini autour de 4 axes :



**AXE 3****SENSIBILISER ET
ACCOMPAGNER**

les habitants aux
changements de
comportement

- ▶ **ACTION 2** - Encouragement au recours aux modes de déplacements actifs

**AXE 4****AMÉLIORER
NOTRE ACCESSIBILITÉ**

depuis et vers les pôles extérieurs

- ▶ **ACTION 3** - Développement des liaisons cyclables
- ▶ **ACTION 6** - Etude pour la mise en œuvre d'une liaison Lyon-Crémieu en Transport en Commun en Site Propre (TCSP)

■ Axes du plan stratégique des mobilités

Source : CC Balcons du Dauphiné

Zoom covoiturage

Service Balcon Mobilité Covoiturage :

La communauté de communes des Balcons du Dauphiné a souhaité développer un service de covoiturage universel sur l'ensemble de son territoire. Balcons Mobilités Covoiturage, via l'appli Karos, permet la mise en relation des habitants pour faciliter les déplacements à l'intérieur et vers l'extérieur du territoire puisque le service subventionne les trajets dans la limite de 35 km ayant une origine ou une destination sur le territoire. De plus, le service est gratuit pour les passagers.

| INDICATEURS DE SUIVI | |
|----------------------------|---|
| INDICATEURS DE RÉALISATION | INDICATEURS DE RÉSULTATS |
| ▶ Mise en service | ▶ Nombre de nouveaux inscrits : 1 021 du 22 janvier au 31 août 2024. |
| | ▶ Nombre de covoituteurs actifs (ayant covoiturés au moins 1 fois) : 557 du 22 janvier au 31 août 2024. |
| | ▶ Nombre de covoiturages réalisés : 7 762 du 22 janvier au 31 août 2024. |
| | ▶ Nombre de kilomètres parcourus en covoiturage : 170 772 du 22 janvier au 31 août 2024. |

■ Indicateur de suivi de Balcons Mobilités Covoiturage

Source : CC Balcons du Dauphiné

Zoom location vélo à assistance électrique

À ce jour, la moitié des déplacements des habitants des Balcons s'effectuent sur une distance inférieure à 3 km et 2/3 d'entre eux se font en voiture. Il s'agit de déplacements pour accéder aux services (éducation, commerce...) et à l'emploi de proximité. Ces déplacements en voiture, qui représentent un coût en carburant en augmentation importante pour la population, sont aussi une source d'émission de Gaz à Effet de Serre (GES) et de pollution atmosphérique dans un contexte de réchauffement climatique.

Le territoire intercommunal s'est rendu compte qu'une partie de ces déplacements pourraient être réalisés à vélo si les conditions étaient remplies, ce qui serait cohérent avec le projet de territoire et avec les objectifs de la politique publique mobilité du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et serait également favorable à la santé des habitants.

La CC propose alors de fournir à la population un service de location longue durée de VAE pour faciliter leurs déplacements vers les services de proximité.

La location longue durée (LLD) de vélo à assistance électrique (VAE) consiste à proposer un VAE pour un loyer mensuel sur une durée de 1 mois, 3 mois et 12 mois renouvelables sous conditions.

Le prix de la location mensuelle est de 30 € TTC, sans conditions de revenu.

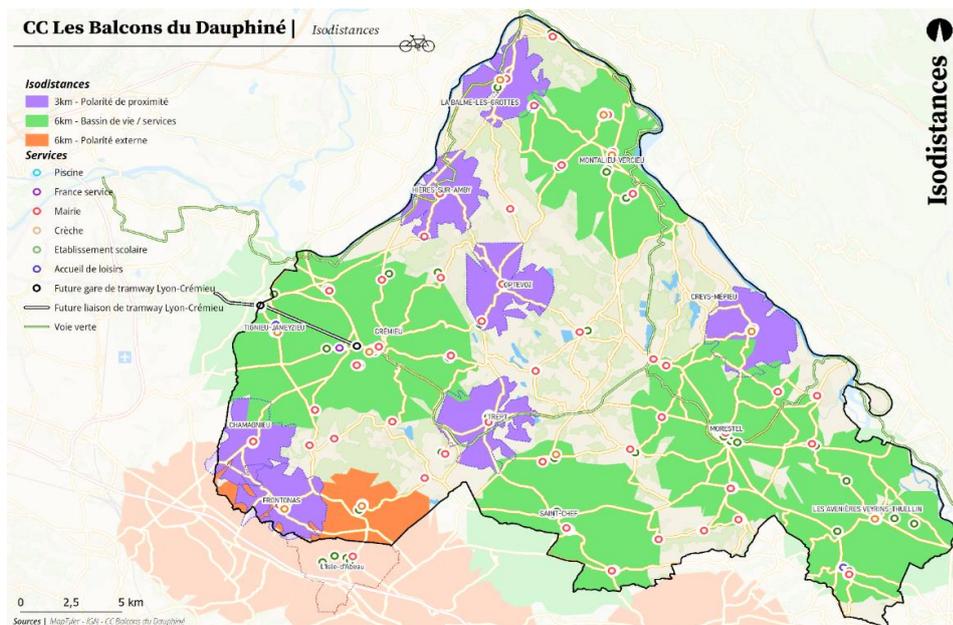
Zoom schéma directeur d'accès cyclable aux services des polarités

Dans le cadre des objectifs du projet de territoire, l'accès aux services est une priorité. L'objectif est de construire une stratégie de mobilité cyclable dont la finalité est d'accéder aux services et à l'emploi présents dans les polarités. Cette stratégie s'appuie sur la mise en valeur de l'existant grâce à du jalonnement et sur l'amélioration des autres itinéraires par des aménagements cyclables.

La communauté de communes des Balcons du Dauphiné est lauréate de l'appel à projet AVELO 2 de l'Ademe, pour l'étude d'un schéma directeur modes actifs.

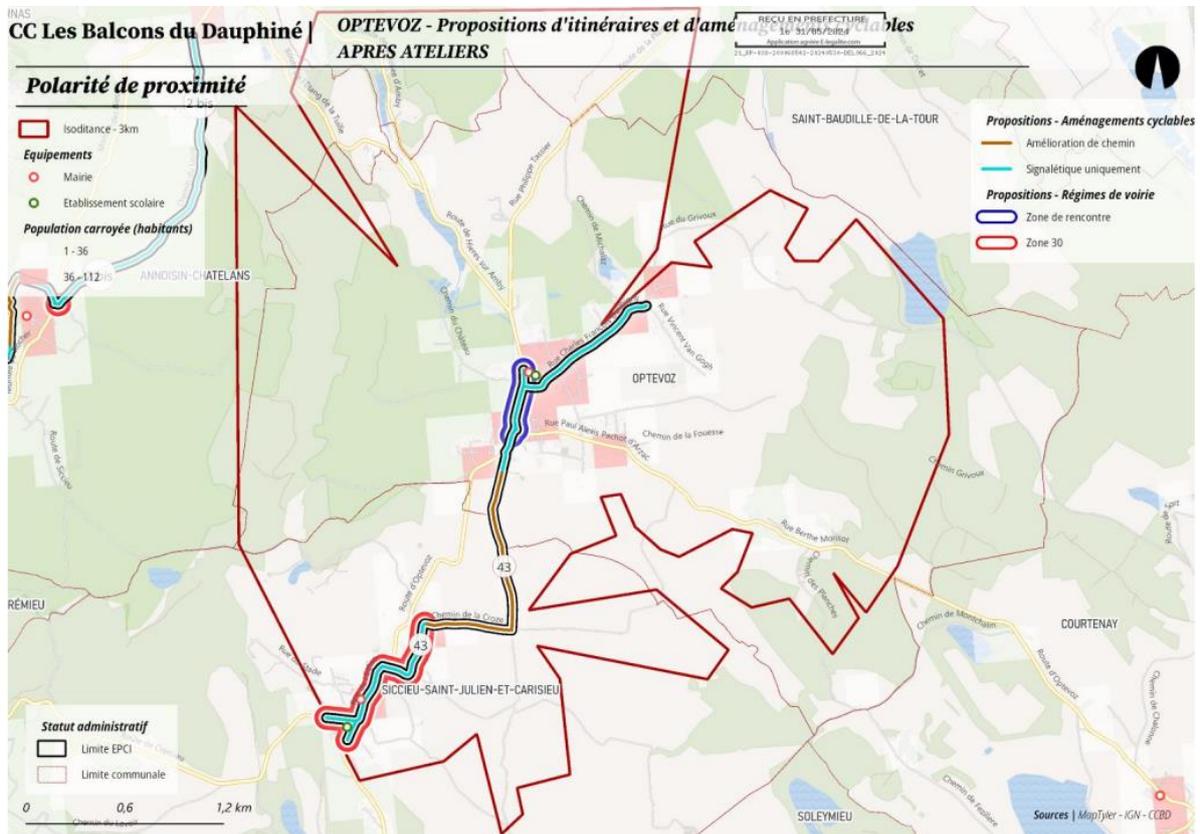
Le schéma directeur d'accès cyclable vise plusieurs objectifs selon la morphologie des communes :

- Permettre aux usagers résidents dans un rayon de 6 km d'accéder en vélo aux principaux services des 6 polarités de bassin de service
- Permettre aux usagers résidents dans un rayon de 3 km d'accéder en vélo aux principaux services des 7 polarités de proximité, dont Optevoz
- Permettre aux usagers non concernés par les objectifs 1 et 2, et résidents dans un rayon de 6 km d'accéder en vélo aux principaux services de l'Isle d'Abeau (commune de la CAPI). Cela concerne les communes de Saint Marcel Bel Accueil et Frontonas.



Périmètre d'étude des itinéraires cyclables
Source : CC Balcons du Dauphiné

Le schéma d'accès cyclable aux services des polarités, voté le 30 mai 2024, comprend 60 itinéraires répartis sur 40 communes de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné. Les 60 itinéraires représentent 288 km d'aménagements cyclables qui permettront de desservir près de 400 services du territoire auprès d'environ 58.000 habitants.



Proposition d'itinéraire et d'aménagement cyclable autour d'Optevoz

Source : atlas cartographique schéma d'accès cyclable aux services des polarités

La réalisation du schéma directeur cyclable a prévu un itinéraire qui sera réalisé pendant l'étape 1 (2025-2026). Cet itinéraire porte le numéro 43 et relie sur environ 2,5 km pour un temps de trajet de 7 minutes à vélo les centre-villes d'Optevoz et Siccieu-Saint-Julien-et-Carisieu. Siccieu-Saint-Julien-et-Carisieu est considéré comme un village et cet itinéraire vise à proposer un axe de mobilité douce pour leur permettre de rejoindre Optevoz, pôle de proximité.

L'itinéraire 43 prévoit alors de modifier la signalétique dans les deux centres-bourgs en créant une zone 30 sur Siccieu et une zone de rencontres sur Optevoz. Entre les deux centre-bourg, la CC envisage d'améliorer le chemin, notamment pour répartir les usages et renforcer la sécurité des piétons et des cyclistes.

4

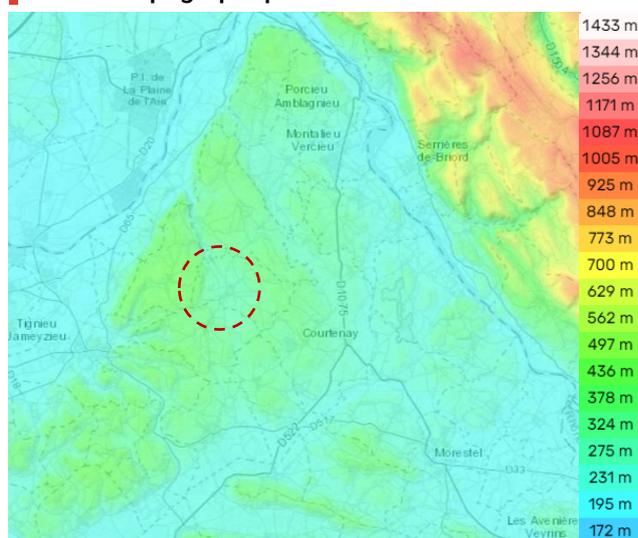
ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

4.1 Le milieu physique

4.1.1 Relief

La commune d'Optevoz est située au cœur de l'Isle-Crémieu, plateau molassique abritant une importante masse d'eau. Le relief de la commune est marqué par un dénivelé relativement important : le point le plus bas de la commune se situe à 280 mètres d'altitude et se situe à proximité de l'étang de la Tuille. Le centre-bourg est situé dans la partie basse de la commune, encaissé entre les hauteurs du plateau. Le point culminant de la commune, haut de 415 mètres, se trouve à l'ouest de la commune, proche d'Annoisin.

Carte topographique du territoire



Source : topographic-map.com

4.1.2 Géologie

Source : rapport de présentation du PLU (2019)

La commune d'Optevoz appartient au plateau calcaire jurassique de l'Isle Crémieu. Ces formations calcaires sont issues des phases successives de sédimentation qui sont survenues pendant l'ère secondaire. D'après la carte géologique de Montluel (n°699) du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (B.R.G.M.), ces formations affleurent à la faveur des ruptures de pente sur les versants localisés à l'Est et à l'Ouest de la commune. Ces formations calcaires présentent des faciès relativement variés et ont été très largement exploitées notamment au cours du XIXe siècle. Ainsi, on recense :

- Des calcaires oolithiques « j1c » et des calcaires à choïn « j2 », à l'Ouest du territoire communal sur les versants de la Malacharrière, des Reponoux et du Mont-Saint-Didier. Le calcaire à choïn (calcaire dur gris à jaune) a été très exploité comme pierre de taille et a notamment été utilisé dans les constructions.
- Des formations marno-calcaires « j5b » à l'Est. L'horizon superficiel de cette formation est constitué d'un calcaire argileux dont la composition est favorable à la fabrication du ciment. Ces terrains ont été notamment exploités dans la carrière située au Sud-Est de la commune d'Optevoz (le long de la RD140a) pour la fabrication de « chaux hydraulique ou ciment naturel ».

Ce massif a fait l'objet d'un phénomène de karstification qui a généré la formation de grottes et d'un important réseau de fractures et de fissures. Au tertiaire, les mouvements tectoniques ont occasionné la formation de nombreuses failles et fractures au sein de ce massif. Ces phénomènes

ont notamment contribué à dessiner la configuration actuelle de l'Isle Crémieu : plateau calcaire triangulaire délimité par des failles bordières qui dominent la plaine du Rhône. Ce système de failles se retrouve également au sein du plateau.

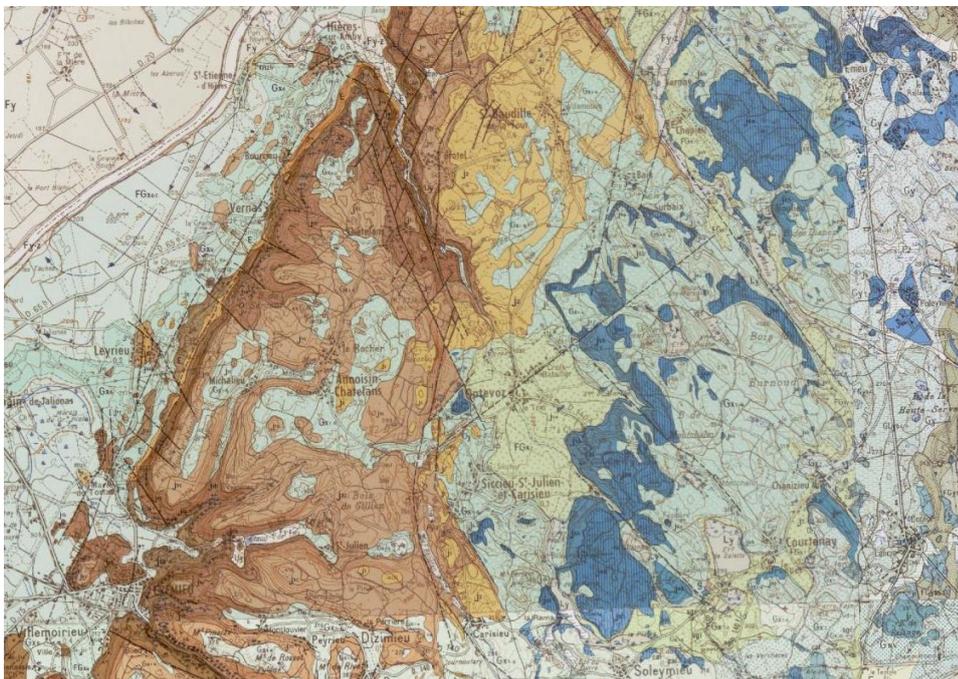
La commune d'Optevoz est notamment traversée selon une orientation sud-ouest / nord-est par la faille d'Optevoz-Grivoux. Ces phénomènes sont également à l'origine de l'entaille de l'Amby dont le creusement a donné le Val d'Amby. Cet accident topographique procure l'occasion d'observer une coupe du jurassique moyen.

En outre, une ancienne galerie d'exploration localisée à la sortie des gorges (versant Sud) permet d'atteindre au travers des éboulis le niveau du « fer oolithique du Toarcien-Aalénien ». A ce titre, ce site a été identifié comme site géologique présentant un intérêt pédagogique.

Au quaternaire, la région fut à plusieurs reprises parcourue par les glaciers et soumise à des phénomènes d'érosions et de dépôts. La plaine d'Optevoz correspond à un surcreusement occasionné par les glaciers du Rhône. Les glaciers lors de leur retrait ont déposé un placage morainique sur les formations calcaires précédemment décrites dans les secteurs dépressionnaires, ainsi que sur les plateaux. Ces moraines (Gx1-6) se rencontrent notamment :

- à l'est d'Optevoz sur le Molard des Fourches et les reliefs du bois de Montchalin,
- à l'ouest en contrebas des falaises calcaires de Reponoux.

Ces formations sont issues du dépôt de matériaux (graviers, galets, cailloux, blocs...) arrachés et transportés par les glaciers et combinés par une matrice sablo-argileuse. La prédominance d'éléments argileux au sein de ces formations au droit de la commune d'Optevoz se traduit par la présence de nombreuses zones marécageuses et d'étangs.



Carte géologique d'Optevoz.

Source : InfoTerre, BRGM, Bd Charm-50.

4.1.3 Hydrogéologie

Le plateau de l'Isle Crémieu présente deux types de formations aquifères :

- Les formations calcaires du secondaire qui présentent une perméabilité de fractures et de fissures liée à la karstification du massif,
- Les épandages fluvioglaciaires qui recouvrent la dépression d'Optevoz et qui représentent la principale ressource en eau du plateau.

L'examen de la carte de vulnérabilité des eaux souterraines à la pollution de Montluel (éditée par le B.R.G.M.) et l'analyse de la Synthèse hydrogéologique départementale (éditée par la DIREN, l'Agence de l'eau et le Conseil Départemental de l'Isère, août 1999) montrent que les nappes contenues dans les formations calcaires sont assez profondes et comportent des ressources assez importantes mais difficiles à localiser. Ces circulations d'eau souterraine sont à l'origine de sources notamment en limite du plateau. Ces terrains ne bénéficiant d'aucune protection superficielle naturelle et présentant des vitesses de propagation très importantes, ils présentent une vulnérabilité élevée au risque de pollution.

A l'est d'Optevoz, le recouvrement des formations calcaires par des complexes morainiques argileux assure localement une protection relative. Néanmoins, ces aquifères restent vulnérables à toute pollution de surface. Les épandages fluvioglaciaires de la plaine d'Optevoz recèlent des circulations d'eau importantes, et, constituent par leurs caractéristiques des aquifères très productifs. Ces formations très perméables et affleurantes sont particulièrement sensibles aux pollutions (notamment aux pollutions azotées et aux pesticides).

4.1.4 Occupation du sol

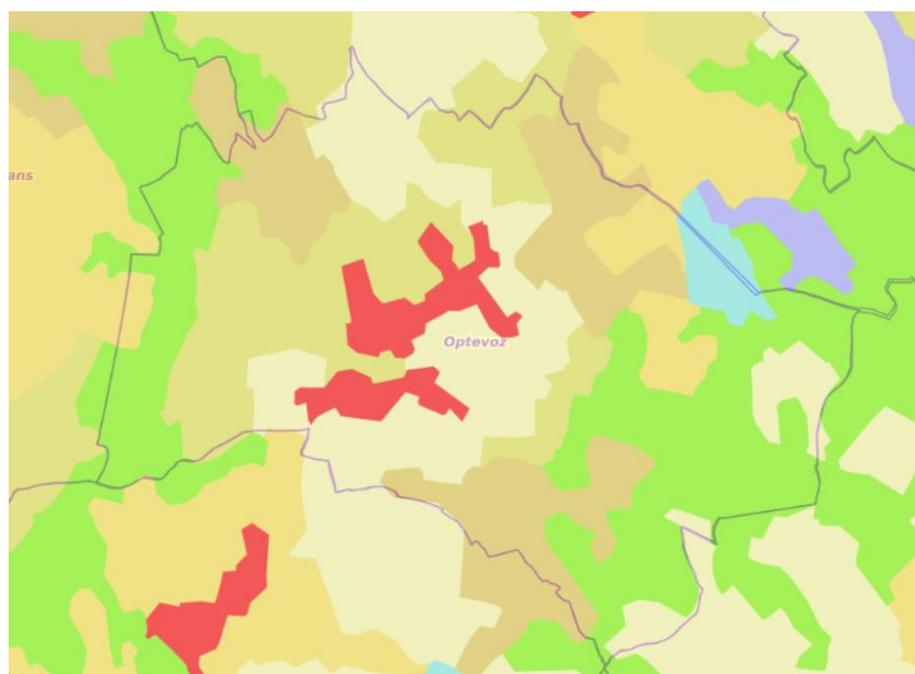
D'après les données détaillées de Corine Land Cover 2018, le territoire est principalement constitué de terres agricoles. Les données CLC détaillent alors 22,6% de terres arables, 22,5 % de zones agricoles hétérogènes, 27,3% de forêts et 20% de prairie. Les zones urbanisées de la commune comptent pour 6% du territoire. Enfin, les surfaces aquatiques représentent 1,6 % du territoire d'Optevoz.

Occupation du sol.

Source : CLC 2018.

Corine Land Cover (2018)

- Zones urbanisées
- Terres arables
- Prairies
- Zones agricoles hétérogènes
- Forêts
- Eaux continentales



4.1.5 Climat

Source : Station météorologique Météo France de Briord, commune de l'Ain située 10 kilomètres à l'est d'Optevoz (à 281 mètres d'altitude)

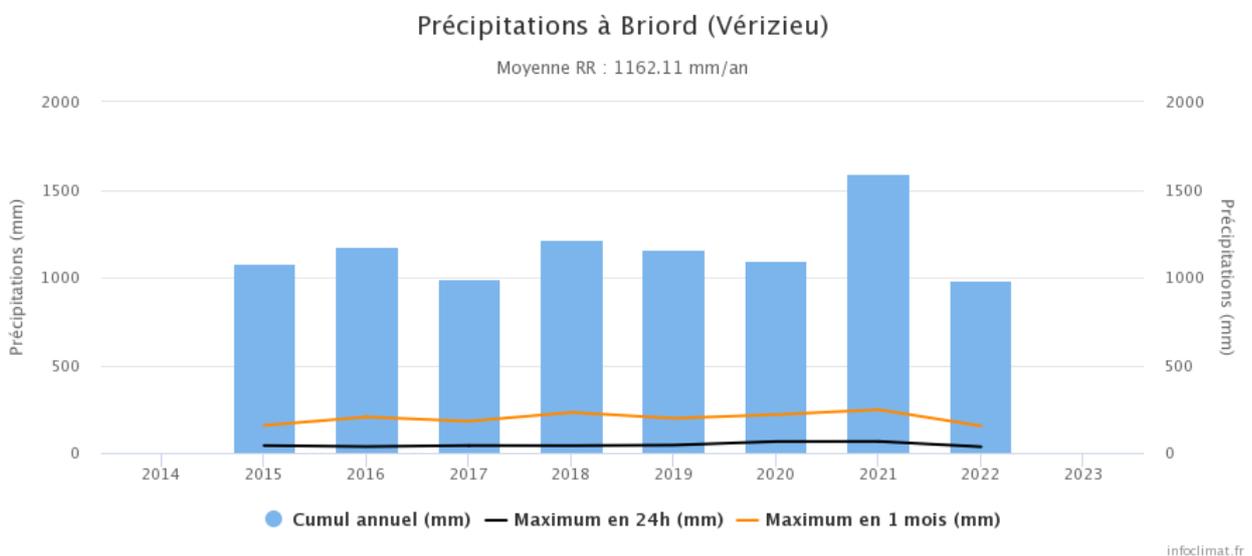
Le caractère continental de la région est atténué à la fois par les grands flux océaniques et par les influences méditerranéennes remontant la vallée du Rhône. Les ambiances climatiques sont très contrastées et accentuées par le relief et la géologie : côtières sèches, adrets de l'Île Crémieu, vallées tourbeuses noyées dans le brouillard, plateaux enneigés... Au printemps c'est l'influence océanique qui domine, avec un temps instable et humide. L'été est sec et ensoleillé. A l'automne, on enregistre de forts taux de précipitations. En hiver, le climat continental domine avec un temps froid et sec et parfois interrompu par des perturbations océaniques.

Les pluies : La proximité des montagnes du Jura et du Rhône provoque des précipitations importantes. Optevoz fait partie du secteur où la moyenne des précipitations annuelles entre 2014 et 2023 se situe est de 1162,11 mm/an. Le mois d'octobre étant celui où les pluies sont les plus abondantes, suivi des mois de septembre et novembre.

Les vents : La commune, située dans les basses terres, est relativement venteuse : l'on compte en moyenne une soixantaine de jours par ans où les rafales dépassent les 57 km/h.

La température : La masse importante des eaux du Rhône provoque un adoucissement de la température et fait bénéficier la commune d'un climat plus doux. La température moyenne haute est de 17,62°C, la moyenne basse étant de 6,83°C (sur la période 2014-2023).

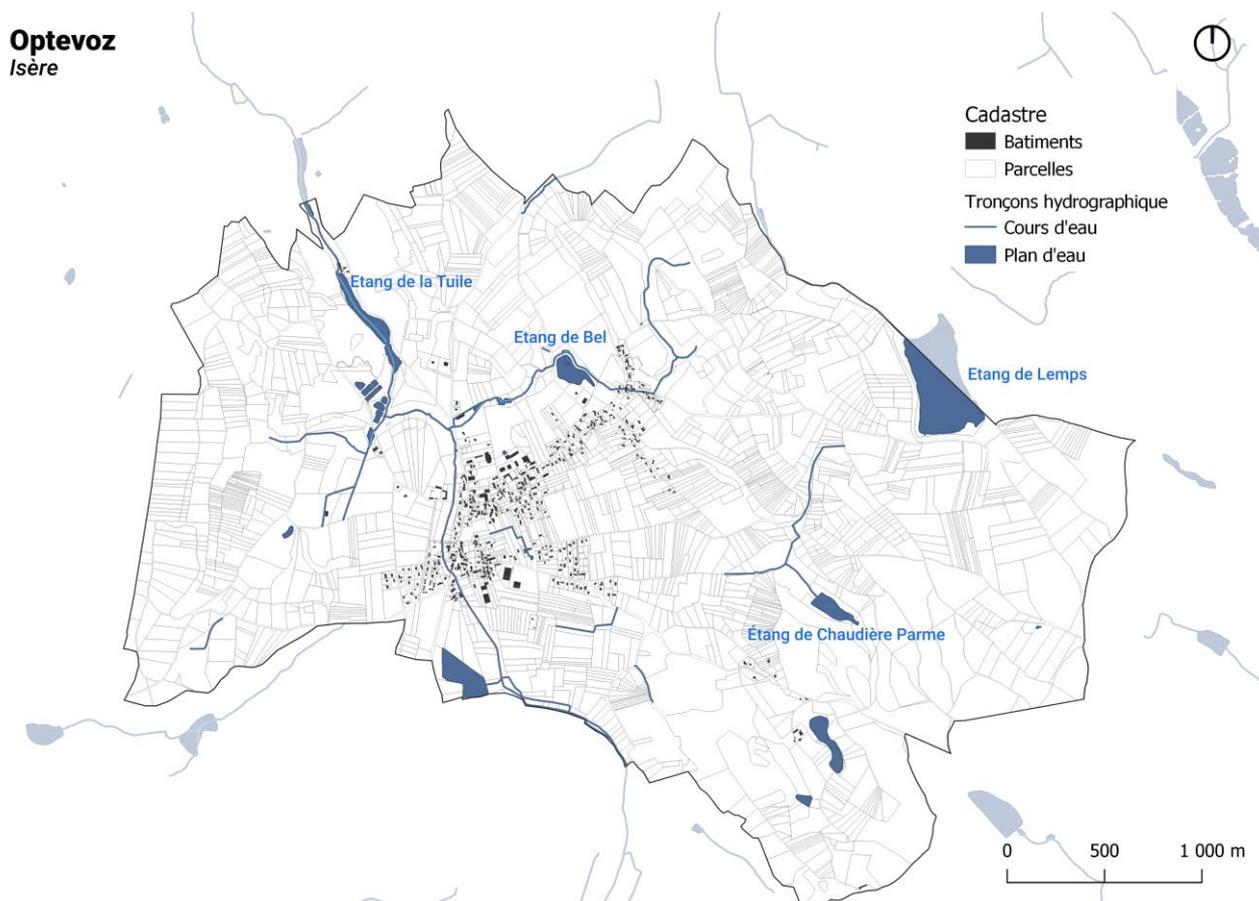
Précipitations moyennes à la station de Briord entre 2014 et 2023.



Source : infoclimat.fr.

4.1.6 Hydromorphologie et hydrographie

4.1.6.1 Les principaux cours d'eau et leurs affluents



■ Réseau hydrographique d'Optevoz

Source : BDTopo.

Le plateau de l'Isle Crémieu présente deux types de formations aquifères :

- Les formations calcaires du secondaire qui présentent une perméabilité de fractures et de fissures liée à la karstification du massif,
- Les épandages fluvioglaciaires qui recouvrent la dépression d'Optevoz et qui représentent la principale ressource en eau du plateau.

L'examen de la carte de vulnérabilité des eaux souterraines à la pollution de Montluel (éditée par le B.R.G.M.) et l'analyse de la Synthèse hydrogéologique départementale (éditée par la DIREN, l'Agence de l'eau et le Conseil Départemental de l'Isère, août 1999) montrent que les nappes contenues dans les formations calcaires sont assez profondes et comportent des ressources assez importantes mais difficiles à localiser. Ces circulations d'eau souterraine sont à l'origine de sources notamment en limite du plateau. Ces terrains ne bénéficiant d'aucune protection superficielle naturelle et

présentant des vitesses de propagation très importantes, ils présentent une vulnérabilité élevée au risque de pollution.

A l'est d'Optevoz, le recouvrement des formations calcaires par des complexes morainiques argileux assure localement une protection relative. Néanmoins, ces aquifères restent vulnérables à toute pollution de surface. Les épandages fluvioglaciaires de la plaine d'Optevoz recèlent des circulations d'eau importantes, et, constituent par leurs caractéristiques des aquifères très productifs. Ces formations très perméables et affleurantes sont particulièrement sensibles aux pollutions (notamment aux pollutions azotées et aux pesticides).

La commune d'Optevoz appartient au bassin versant du Rhône, dont le cours contourne par l'est puis par l'ouest le plateau calcaire de l'Isle Crémieu. Le sud de la commune est couvert par le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) de la Bourbre.

Toutefois, aucun écoulement superficiel nettement identifié ne se dirige en direction de cet affluent du Rhône. En effet, les cours d'eau s'écoulent en direction du nord pour rejoindre le ruisseau de l'Amby qui trouve sa source au nord-ouest du bourg d'Optevoz. En amont de son cours, le ruisseau de l'Amby traverse deux retenues d'eau dont l'étang de la Tuille localisé sur la commune d'Optevoz le long de la RD 52a). Ce ruisseau parcourt ensuite les gorges étroites du Val d'Amby pour rejoindre le Rhône en rive gauche à une distance d'environ 7 kilomètres en aval, au droit de la commune de Hières-sur-Amby.

La forte perméabilité des couches géologiques superficielles localisées dans la plaine d'Optevoz entraîne une très grande infiltration des eaux de ruissellement en direction de la nappe sous-jacente. Aussi, les cours d'eau, qui parcourent la commune, sont peu nombreux et présentent des écoulements intermittents. Ceci est notamment le cas du ruisseau du Moulin qui trouve sa source aux droits des étangs de Siccieu-Saint-Julien-et-Carisieu et de Soleymieu (étang neuf, étang de la Rama et étang du Carré). Ce cours d'eau traverse le bourg d'Optevoz à l'Ouest de la RD 52 et reçoit en rive droite les eaux en provenance de l'étang du Pré du Clos au « Grivoux ».

En revanche, les dépressions localisées sur les versants et les plateaux qui entourent la plaine d'Optevoz se sont progressivement comblées d'argiles de décarbonatation ou d'argiles glaciaires rendant imperméables les horizons superficiels. Ces secteurs imperméables ont ainsi permis l'installation de nombreux étangs ou zones marécageuses sur le territoire communal d'Optevoz : l'étang de Lemps, l'étang du Pré du Clos au Grivoux et l'étang du bois de Parme.

Le ruisseau de l'Amby représente le principale cours d'eau de la commune d'Optevoz. Il naît réellement de sources localisées au niveau de la commune à une altitude d'environ 285 mètres. Après un parcours d'environ 10 kilomètres, l'Amby conflue avec le Rhône au niveau de Hières-sur-Amby. A partir d'Optevoz, l'Amby s'écoule vers le nord et traverse la commune avant de s'orienter au nord-ouest pour atteindre les « Moulins des Gabilles » en aval de la station d'épuration d'Optevoz. Long d'environ 2,7 kilomètres, ce premier secteur présente une pente générale très faible, de l'ordre de 0,4%. Aux « Moulins des Gabilles », le ruisseau atteint un long secteur de gorges qu'il suit jusqu'à l'amont de Hières-sur-Amby. Du point de vue morphologique, l'Amby se caractérise par une certaine

naturalité. Toutefois, localement la pression anthropique est forte et se traduit soit par un endiguement assez étroit, soit par la présence d'étangs sur son cours (étangs de Tuile). L'état physico-chimique de l'Amby apparaît « bon » : les eaux sont toujours fraîches et le plus souvent bien oxygénées. Cependant, les eaux de l'Amby présentent des signes de pollution nutritionnelle : à Optevoz, la dégradation se traduit principalement par une surcharge chronique en nitrates et matières phosphorées.

En d'autres termes, il apparaît que l'Amby présente en amont de Hières-sur-Amby, une qualité satisfaisante mais pâtissant de l'existence des étangs et des rejets domestiques. En ce qui concerne l'état biologique de l'Amby, il apparaît comme « moyen » en aval.

4.1.6.2 Schéma directeur d'aménagement et de gestion (SDAGE) Rhône-Méditerranée 2022-2027

Le SDAGE, schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, définit la politique à mener pour stopper la détérioration et atteindre le bon état de toutes les eaux, cours d'eau, plans d'eau, nappes souterraines et eaux littorales.

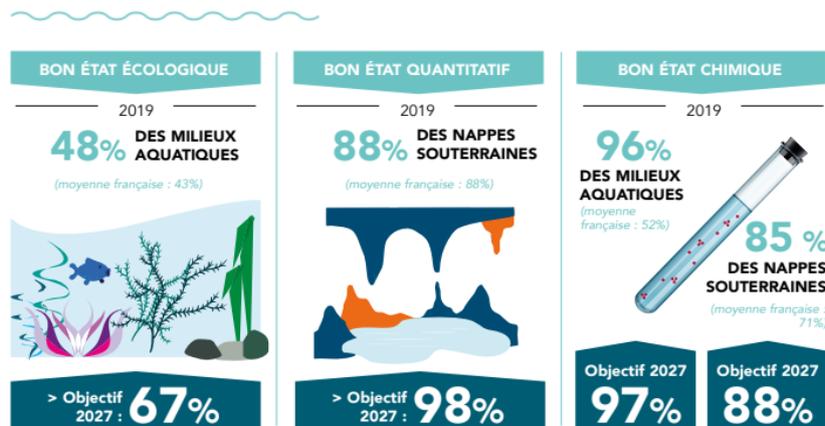
La commune d'Optevoz est concernée par le SDAGE Rhône-Méditerranée 2022-2027.

Il fixe les grandes orientations pour atteindre les objectifs et assurer une bonne gestion des milieux aquatiques et de la ressource en eau.

Le SDAGE Rhône-Méditerranée fixe 9 orientations fondamentales qui traitent les grands enjeux de la gestion de l'eau. Elles visent à économiser l'eau et s'adapter au changement climatique, réduire les pollutions et protéger notre santé.

Un objectif ambitieux

DE RECONQUÊTE DU BON ÉTAT DES EAUX



Les priorités définies par le SDAGE Rhône-Méditerranée sur la période 2022-2027 sont les suivantes :

- Lutter contre les déficits en eau, dans un contexte de changement climatique
- Garantir des eaux de qualité, préservant la santé humaine
- Lutter contre les pollutions par les substances dangereuses
- Restaurer les cours d'eau et réduire le risque inondation
- Préserver les milieux aquatiques, humides et la biodiversité

Le PLU doit être compatible avec le SDAGE.

4.1.6.3 Schéma d'aménagement et de gestion (SAGE) de la Bourbre

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un outil prospectif de planification et de concertation, créé par la loi 92-3 du 3 janvier 1992 dite « loi sur l'eau ».

Le SAGE s'intéresse à l'ensemble des milieux aquatiques de son territoire : les cours d'eau, étangs, marais, nappes phréatiques. Il recherche la gestion intégrée, c'est-à-dire : l'équilibre durable entre protection, restauration des milieux et satisfaction des usages. Le SAGE a une vision sur le long terme : 10 ans ou plus.

Optevoz est concernée par le SAGE de la Bourbre.

Le SAGE est axé autour de cinq objectifs :

1. **Maintenir durablement l'adéquation entre la ressource en eau souterraine et les besoins** (usages et préservations des équilibres naturels).
2. **Préserver et restaurer les zones humides** par une stratégie territorialisée cohérente et mutualisée à l'échelle du bassin.
3. **Poursuivre et mutualiser la maîtrise du risque hydraulique** (aléa, enjeu, secours) pour améliorer la sécurité et ne pas aggraver les risques face aux besoins d'urbanisation.
4. **Progresser** sur toutes les pressions portant atteinte au bon état écologique des cours d'eau.
5. **Clarifier** le contexte institutionnel pour une gestion globale et cohérente de la ressource en eau.

Pour assurer la sécurité de l'approvisionnement en eau potable sur le long terme, le SAGE identifie des zones de sauvegarde de la ressource.

11 zones stratégiques exploitées (ZSE) et 7 zones stratégiques non encore exploitées actuellement (ZSENA) ont été définies.

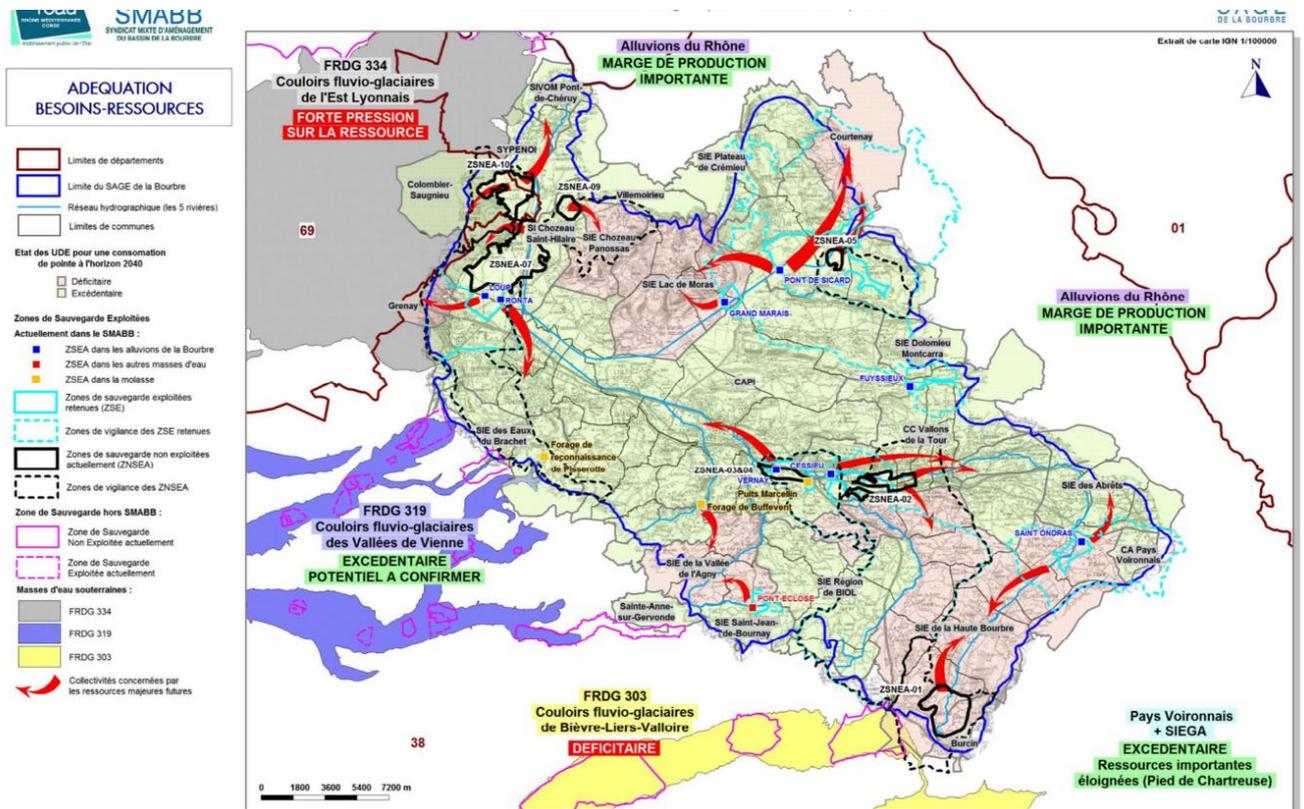
Les alluvions de la Bourbre et du Catelan ont été identifiés comme une ressource stratégique pour l'eau potable dans laquelle doivent être identifiées des zones de sauvegardes.

Tableau 3 : ZSE définies en phases 1 et 2 de l'étude

| Masse d'eau concernée | N° ZSE | Nom | Augmentation de prélèvements possibles | Commune | UGE concernée |
|--|--------|----------------------|--|---|---|
| FRDG340 : Alluvions de la Bourbre et du Catelan | ZSE 1 | RONTA / LOUP | + 7 200 m ³ /j + 7 300 m ³ /j | Satolas-et-Bonce Saint-Quentin-Fallavier | CAP1 |
| | ZSE 2 | GRAND MARAIS | + 550 m ³ /j | Vénérieu, Saint Hilaire de Brens et Saint Savin | SIE du Lac de Moras |
| | ZSE 3 | SAINT ONDRAS | + 1 600 m ³ /j | Saint-Ondras, La Passage | SIE de la Haute-Bourbre (actuellement Vals du Dauphiné) |
| | ZSE 4 | VERNAY | + 16 000 m ³ /j | Ruy, Serezin de la Tour | CAP1 |
| | ZSE 5 | FUYSSIEUX | + 400 m ³ /j | Montcarra, Saint Jean de Soudain, Dolomieu | SIE de Dolomieu Montcarra |
| | ZSE 6 | CESSIEU | + 9 000 m ³ /j | Cessieu | CC Vals du Dauphiné |
| | ZSE 7 | PONT DE SICARD | + 25 000 m ³ /j | Salagnon, Soleymieu, Trept, Sermerieu | SIE de Dolomieu Montcarra |
| FRDG248 : Molasse | ZSE 8 | BUFFEVENT FORAGE | + 250 m ³ /j | Maubec, Saint Agnin sur bion | CAP1 |
| | ZSE 9 | PUITS MARCELLIN | + 400 m ³ /j | Sérézin de la Tour | CAP1 |
| | ZSE 10 | FORAGE DE PISSEROTTE | Non déterminée | Roche | SIE du Brachet |
| FRDG350 : Formations quaternaires en placages | ZSE 11 | PONT-ECLOSE | + 1 000 m ³ /j | Eclose-Badinières | CAP1 |

Les ZSEA sont des zones déjà sollicitées dans la dégradation poserait des problèmes immédiats pour les populations qui en dépendent. Les ZSNEA sont des zones à préserver en l'état pour la satisfaction des besoins futurs.

La commune d'Optevoz n'est pas concernée par des ZSE ou ZSENA. Elle est toutefois concernée par une zone de vigilance des ZSE.



4.2 Le milieu naturel

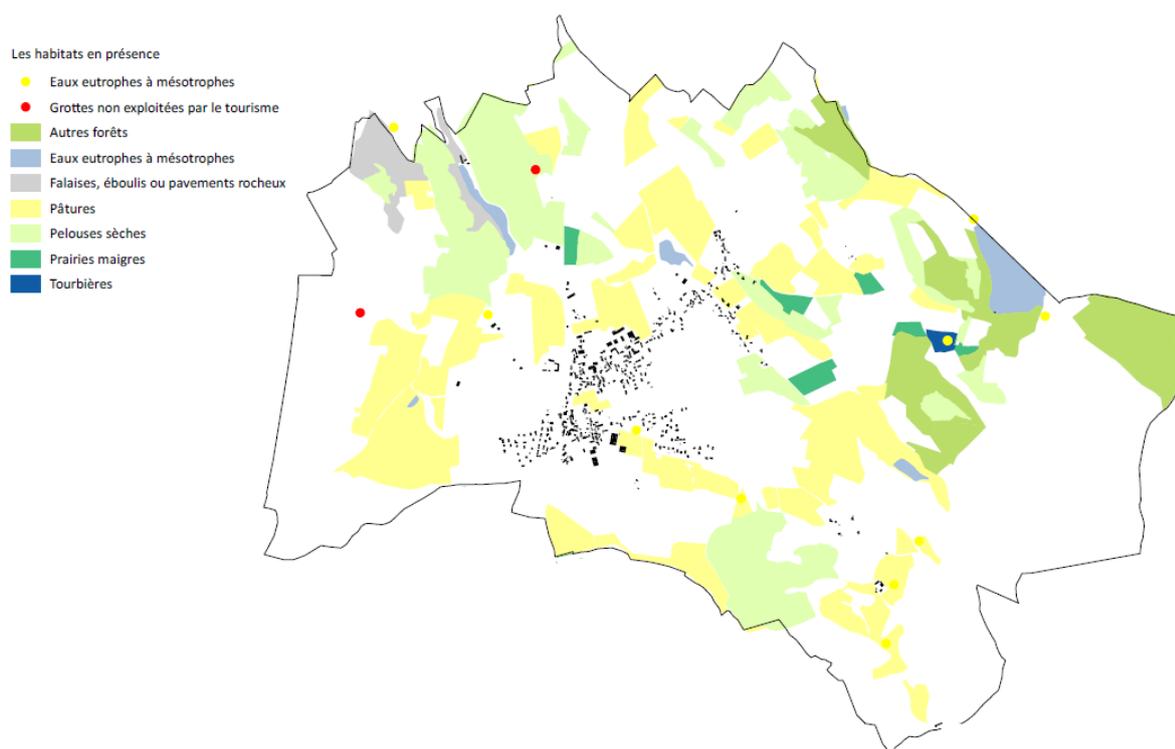
4.2.1 Les habitats naturels et forestiers

Habitats naturels

Les milieux naturels identifiés sur le territoire sont variés. On y retrouve principalement des pâtures qui occupent une large superficie de la commune. Les pelouses sèches sont également très présentes sur la commune. Il s'agit de formation végétale herbacée rase se développant sur des sols peu évolués et assez pauvres en éléments nutritifs. La faible productivité de ces pelouses a induit ces dernières années, un arrêt progressif des activités agricoles et pastorales.

Cet abandon permet à la dynamique végétale de redémarrer et l'on voit s'installer une mosaïque de faciès de pelouse, de lande arbustive et fourrés associés. Très peu de pelouses sont d'origine primaire (naturelles), elles résultent bien souvent d'un défrichement ancien à but pastoral. 16 sites

de pelouses sèches à haute valeur patrimoniale ont été identifiées sur la commune d'Optevoz soit 127,3 hectares. Deux sites de pelouses sèches patrimoniales, soit 0,8 hectares ont également été identifiés. On y retrouve plusieurs espèces remarquables dont plus de cinq espèces d'orchidées. On retrouve également et dans une moindre mesure, des eaux eutrophes à mésotrophes qui correspondent aux Etangs de Lemps et de l'Amby, des falaises éboulis ou pavement rocheux dans la partie Nord Ouest de la commune et une tourbière qui correspond à une zone humide caractérisé par l'accumulation progressive de la tourbe, un sol caractérisé par sa très forte teneur en matière organique. Enfin, on retrouve quelques prairies maigres qui correspondent à des prairies fauchées qui présentent un intérêt écologique particulier et désignent un habitat d'intérêt communautaire inscrit à la directive européenne.

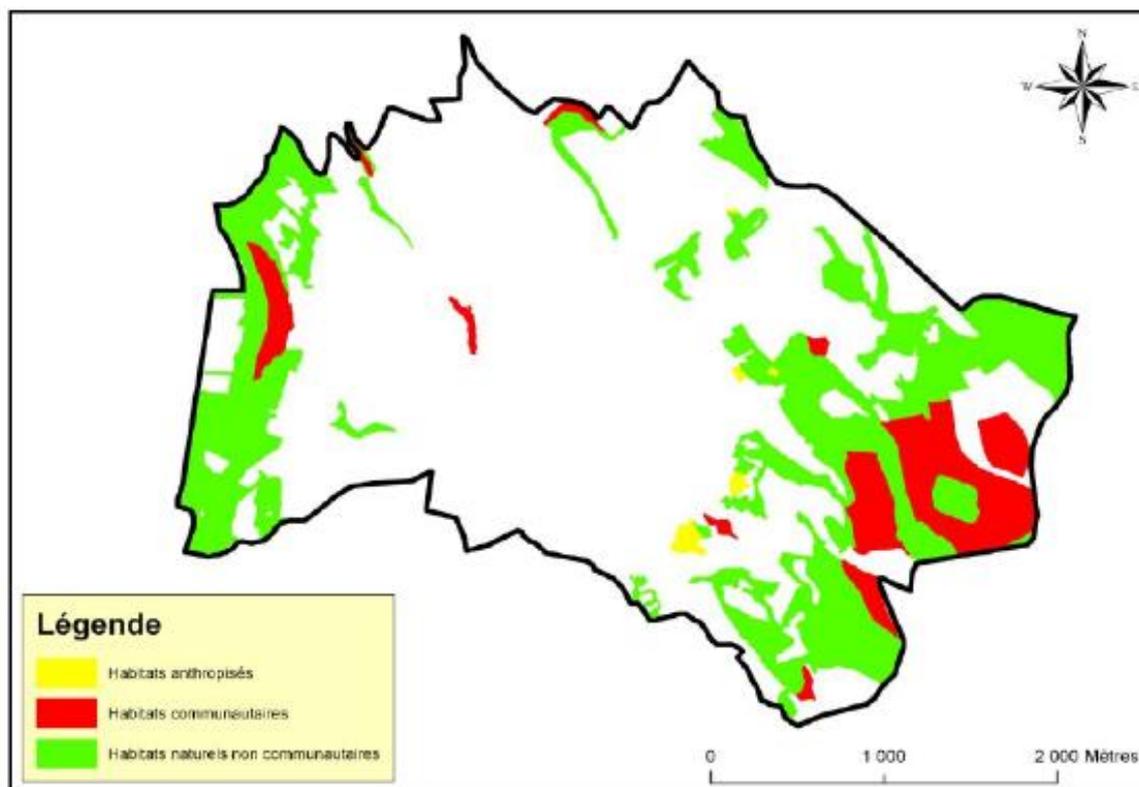


Extrait du PLU 2019

Habitats forestiers

Les boisements couvrent 30% de la superficie communale soit 367 ha. Avec 188 propriétaires, ces boisements sont morcelés. La plus grande forêt (176 hectares) se trouve à l'Est, elle représente 48% des forêts de la commune. Les autres boisements les plus importants sont situés à l'Ouest (91 hectares) et au Sud Est (54 hectares). Les forêts sont exploitées principalement pour la production de bois de chauffage et plus rarement pour le bois d'œuvre. Ces espaces variés ont également des fonctions paysagères et récréatives fondamentales.

Treize types d'habitats forestiers ont été identifiés sur la commune d' Optevoz. Parmi ceux-ci, dix sont des habitats naturels ou semi-naturels et trois sont des boisements fortement anthropisés (plantations de feuillus ou de conifère). Au total, on recense trois habitats d'intérêt communautaire, dont deux prioritaires, désignés au titre de la Directive « Habitats, Faune, Flore ». L'habitat le plus représenté est la chênaie-charmaie et frênaie-charmaie calciphile recouvrant plus de 67% de la superficie forestière communale. Le chênaie-charmaie à Stellerie subalpine est assez bien représentée avec environ 19%. Les forêts caducifoliées sont très présentes sur la commune d'Optevoz: ils représentent 15% de la totalité de la surface de cet habitat sur le territoire des 37 communes de la Natura 2000 de l' Isle-Crémieu.



Caractérisation des boisements (source : Lo Parvi)

La Directive « Habitats, Faune, Flore », s'applique aux pays de l'Union Européenne. Elle a pour objet d'assurer le maintien de la diversité biologique par la conservation des habitats naturels, ainsi que la faune et de la flore sauvages. La Directive prévoit la mise sur pied d'un réseau de zones protégées : réseau Natura 2000. De plus, la protection des oiseaux fait l'objet d'une directive particulière (Directive Oiseaux). Elle concerne la conservation de toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire de l'Union Européenne.

Elle a pour objet la protection, la gestion et la régulation de ces espèces et en réglemente l'exploitation. Tous les boisements présents sont susceptibles d'abriter des espaces forestiers éligibles Natura 2000 et peuvent par conséquent être désignés au titre de la directive « Habitats, Faune, Flore ». Les habitats communautaires sont moyennement présents sur la commune (22% des forêts). Ils se composent de trois habitats communautaires, dont deux prioritaires.

Les habitats naturels non communautaires occupent l'essentiel des surfaces forestières (77%).

Les habitats forestiers dits anthropisés qui regroupent les plantations de conifères et de feuillus sont très peu présents sur la commune 1%.

| Nom commun | Nom scientifique | Catégorie | Statut Natura 2000 | Fiche espèce |
|------------------------------|-------------------------------|------------|--------------------|--------------|
| Epipactis à petites feuilles | <i>Epipactis mycophylla</i> | Flore | | |
| Fongère des marais | <i>Thelypteris palustris</i> | Flore | | |
| Grenouille agile | <i>Rana dalmatina</i> | Amphibiens | DH IV | |
| Rainette verte | <i>Hyla arborea</i> | Amphibiens | DH IV | |
| Sonneur à ventre jaune | <i>Bombina variegata</i> | Amphibiens | DH II et IV | X |
| Triton crêté | <i>Triturus cristatus</i> | Amphibiens | DH II et IV | X |
| Lucane cerf-volant | <i>Lucanus cervus</i> | Insectes | DH II | X |
| Chat sauvage | <i>Felis sylvestris</i> | Mammifères | DH IV | |
| Bondrée apivore | <i>Pernis apivorus</i> | Oiseaux | DO I | X |
| Busard Saint-Martin | <i>Circus cyaneus</i> | Oiseaux | DO I | X |
| Circète Jean-le-Blanc | <i>Circus gallicus</i> | Oiseaux | DO I | X |
| Milan noir | <i>Milvus nigres</i> | Oiseaux | DO I | X |
| Pic noir | <i>Dryocopus martius</i> | Oiseaux | DO I | X |
| Couleuvre à collier | <i>Natrix natrix</i> | Reptiles | DH IV | |
| Couleuvre d'Esculape | <i>Zamenis longissimus</i> | Reptiles | DH IV | |
| Couleuvre verte et jaune | <i>Hierophis viridiflavus</i> | Reptiles | DH IV | |

DO : Directive Oiseaux ; DH : Directive Habitats

L'étude réalisée par Lo Parvi a mis en avant les enjeux écologiques de la forêt d'Optevoz.

Le territoire comporte une grande diversité d'habitats forestiers due aux différences de topographie et de substrat présents. Ainsi sur les 37 communes du site de l'Isle Crémieu, 23 types d'habitats forestiers ont été identifiés. Sur Optevoz, c'est 14 habitats différents qui ont été identifiés. Deux types d'habitats communautaires ont été identifiés :

- la forêt thermophile alpine et péri-alpine mixte des Tilleuls couvre une surface d'environ 10 ha. Cet habitat, situé sur la bordure Ouest d'Optevoz, est réparti en bande courant le long des fortes pentes. La strate arborée est composée de Tilleuls et d'Érable à feuilles d'obiers. Il possède une strate arbustive fournie comprenant de nombreuses espèces thermophiles. Ces forêts jouent un rôle de protection contre les chutes de blocs.

- la forêt de Frênes et d' Aulnes des ruisselets et des sources est un habitat prioritaire très rare sur le site et couvrant une superficie de 2,6 ha, organisé linéairement le long de la rivière Amby ce qui lui confère un rôle de corridor biologique. Ces formations sont composées d'Aulnes glutineux et de Frênes. Cet habitat possède une structure variée offrant une multitude de niches écologiques.

Les boisements sont dominés par des chênaies-charmaies et frênaies-charmaies calciphiles, représentant 247 ha, destinés à l' activité sylvicole. Une chênaie-charmaie à stellaire subatlantique, d'intérêt communautaire, couvrant 70 ha est présente sur la partie Est de la commune.

L'étude a dégagé des niveaux d'enjeux des boisements existants (source : inventaire forestier de l'Isle Crémieu).

Des boisements à enjeux écologiques très fort

Différents boisements sont concernés par cette catégorie pour les raisons suivantes :

- Nord-Ouest de «Gorgen», «La Gaille», «Grivoux», «Piarday», à l' ouest du lieu-dit «Chaudière», les Alagniers et La Fouillouse : tous ces boisements sont caractérisés par un habitat d'intérêt communautaire, il s'agit de chênaies-charmaies à Stellaire subatlantique. Cet habitat est souvent présent sur de petites parcelles, sur la commune d'Optevoz de grands ensembles ont été répertoriés ce qui est tout à fait remarquable et justifie en partie leur classement. Cette formation présente un

fort intérêt écologique car elle peut accueillir une grande richesse floristique. Ce type d'habitat est assez rare en Isle Crémieu et souvent présent que sur de petites surfaces. Dans la plupart de ces boisements le Lucane cert-volant, plus grand coléoptère d'Europe et espèce d'intérêt communautaire, est souvent présent. Il apprécie les boisements où l'on trouve des Chênes en abondance, il vit dans leur souche. Les boisements se trouvant aux Alagniers et à la Fouillouse : ces espaces forestiers se trouvent sur la bordure est de la commune, ils ont un rôle de corridor biologique pour la faune. En effet, ils relient les massifs forestiers de la commune d'Optevoz avec ceux des communes avoisinantes.

- les Verchères et les boisements au nord de «Roche d'Allier» : ces forêts sont caractérisées par un habitat communautaire retenu prioritaire au titre de la directive «Habitats, Faune, Flore». Il s'agit de forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources.

Cet habitat assez rare en Isle Crémieu et couvre la plupart du temps de petites surfaces. Il peut être menacé par le réaménagement des cours d'eau et l'implantation de peupleraies.

La parcelle se trouvant au Nord de «Roche d'Allier» a un rôle de corridor biologique pour la faune. Ce boisement permet de relier les différents plans d'eau et zones boisées présents sur les communes d'Optevoz et de Saint-Baudile-de-la-Tour.

- Les boisements présents au lieu-dit «Côte Longue» sont caractérisés par des chênaies-charmaies et frênaies-charmaies calciphiles. Leur classement dans cette catégorie est dû principalement à la fonction de corridor écologique qu'à cette forêt, elle relie tous les boisements se trouvant sur la bordure est de la commune d'Optevoz avec ceux des communes avoisinantes. C'est le seul boisement établissant la connexion, il est donc d'une très grande importance. Le Pic, noir, espèce d'intérêt communautaire, a été noté dans ces boisements.

Des boisements à enjeux écologiques forts

Les boisements à enjeux écologiques forts abritent des espèces d'intérêt communautaire.

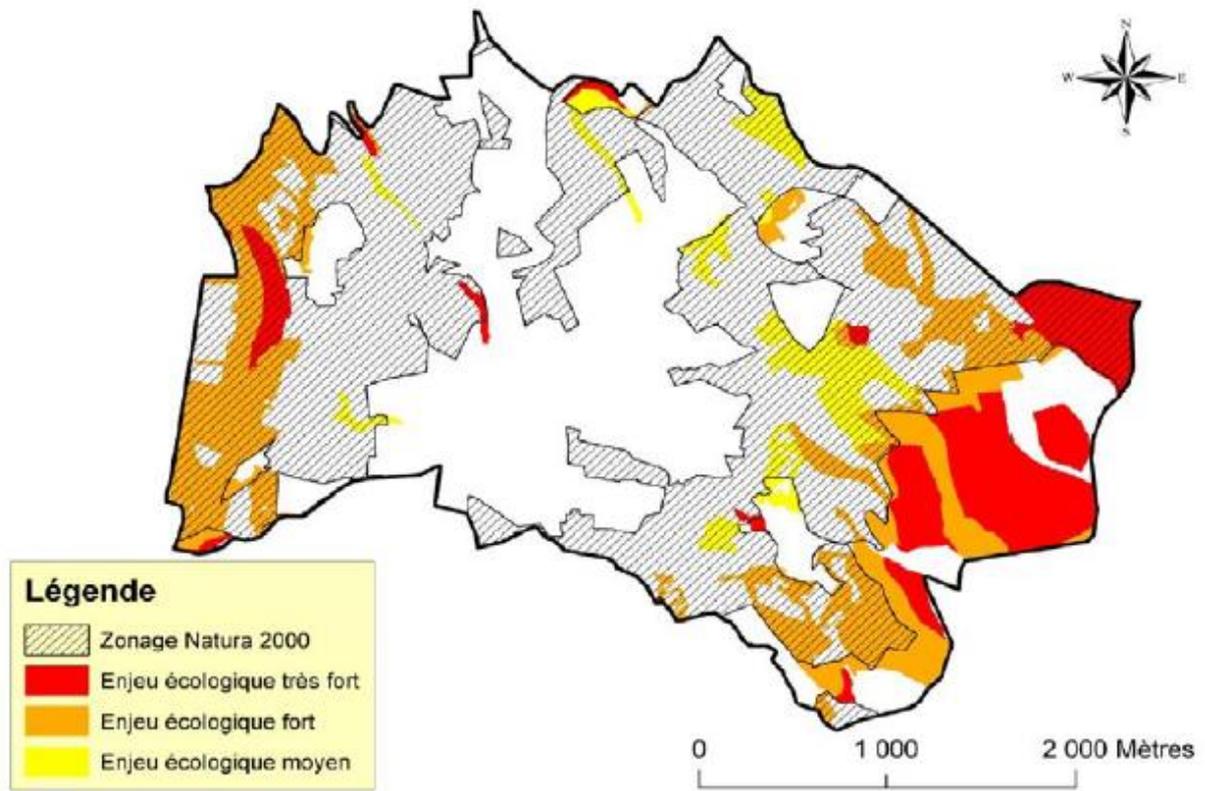
- Les Côtes, le Bois des Planches et «Chaudière» : ces boisements ont été classés dans cette catégorie parce que des espèces d'intérêt communautaire ont été répertoriées (insectes et amphibiens). Le Sonneur à ventre jaune (amphibien) est une espèce très rare en Isle Crémieu. Il a été noté notamment dans le Bois des Planches. Une station d'Epipactis) petites feuilles a été répertoriée dans le secteur de «Chaudière», il s'agit d'une plante protégée au niveau régional.

- «La Foulure», la partie centrale de la «Fouillouse», le Molard du Cruy, «Reponoux», «Malacharrière», «Grand Malacharrière», la «Roche Guillaud», «les Alagniers», le Molard des Fourches et les boisements de l'Etang de Lemps : il s'agit de boisements où des espèces d'intérêts communautaires ont été répertoriées (amphibiens, insectes, oiseaux et reptiles). De plus, tous ces boisements ont des rôles de corridors écologiques pour la faune sauvage.

Des boisements à enjeux écologique moyens

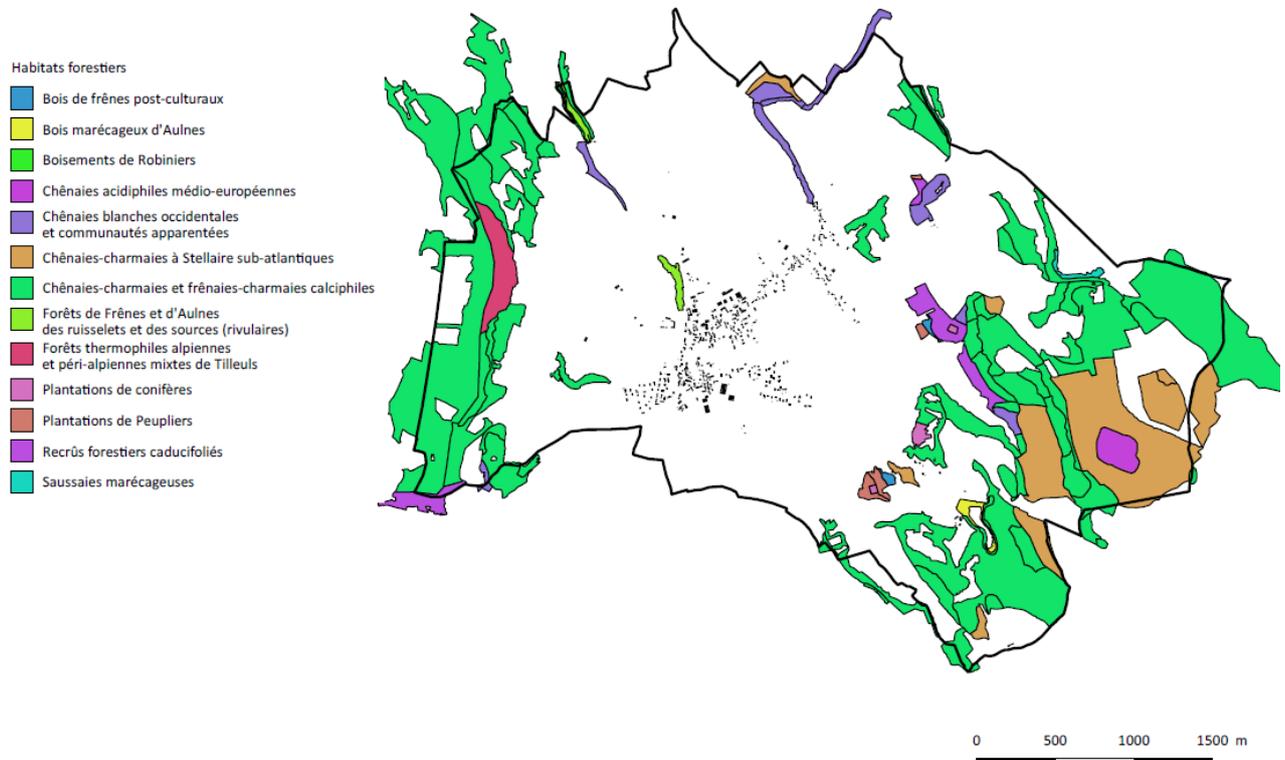
Le reste des boisements a été placé dans cette catégorie. Ce sont de petits boisements caractérisés par l'absence de données concernant les espèces patrimoniales, l'absence d'habitats d'intérêts communautaires ou par le fait qu'ils soient totalement anthropisés.

Néanmoins ils tiennent une place importante à différents titres : d'un point de vue paysager ils permettent d'avoir une mosaïque visuelle diversifiée et participent ainsi à l'esthétisme du paysage et au caractère rural de la commune.



Extrait du PLU 2019

Les habitats forestiers sur la commune d'Optevoz



Extrait du PLU 2019

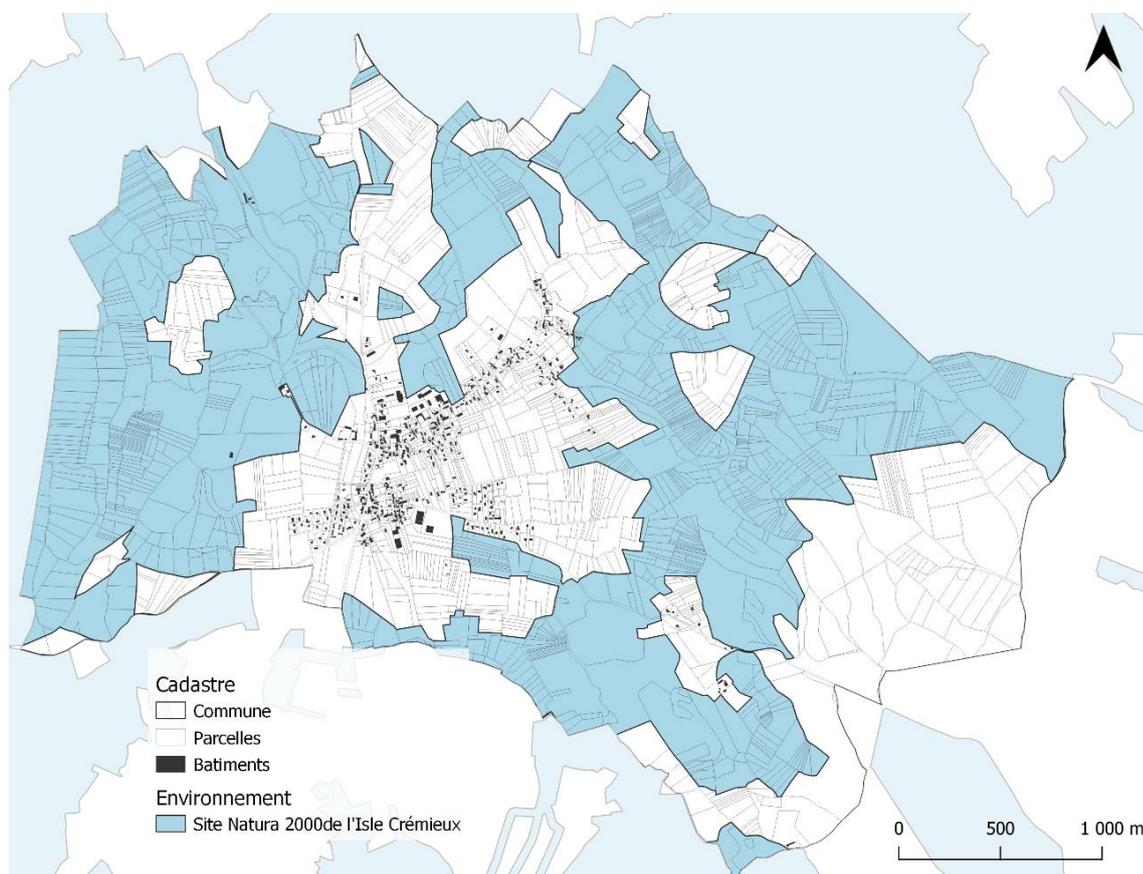
4.2.2 Les périmètres de protection environnementale et inventaires écologiques

4.2.2.1 Les sites Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est constitué d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins aux forts enjeux de conservation à l'échelle européenne. Il vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés.

Optevoz est directement concernée par le site Natura 2000 de l'Isle Crémieu. Il comporte 32 habitats d'intérêt communautaire qui permettent d'assurer la protection de plus de 35 espèces protégées : lynx, loutre, lamproie...

Ils sont repris par le SCoT Symbord de la Boucle du Rhône en Dauphiné en tant que « réservoirs de biodiversité ».



Site Natura 2000 à Optevoz.

Source : Verdi, 2023.

Le site de l'Isle Crémieu est composé d'un réseau de petits plans d'eau et de zones humides. Il héberge notamment la population de tortues Cistude la plus importante de la région Rhône-Alpes, que l'on retrouve notamment dans l'étang de Lemps.

Les principales vulnérabilités du site sont dues à :

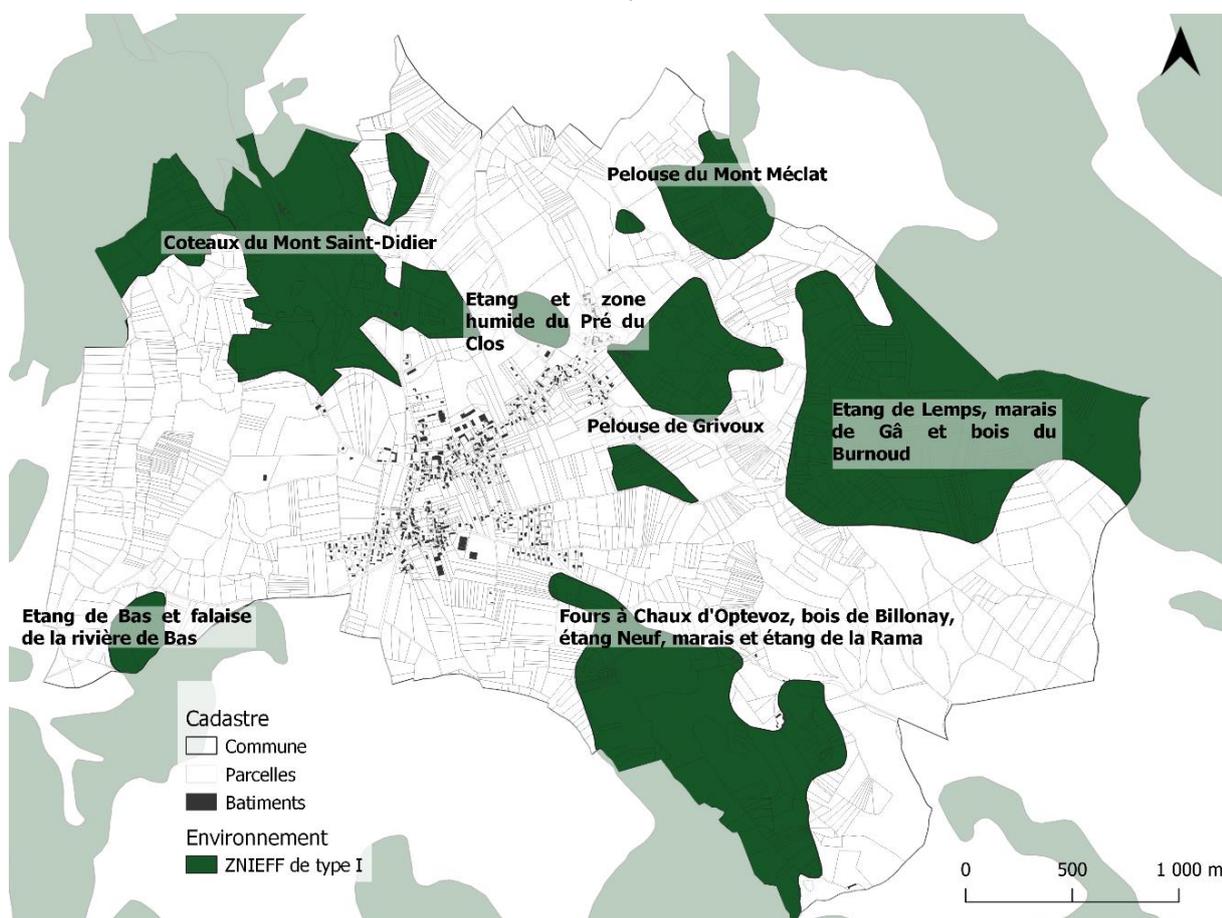
- ▶ La déprise agricole pour les pelouses sèches
- ▶ La fragmentation des habitats et populations par les infrastructures linéaires
- ▶ L'étalement urbain

Les sites Natura 2000 sont une composante majeure de la Trame Verte et Bleue, elles sont reprises dans le document d'objectifs et d'orientations du SCoT en tant que « réservoirs de biodiversité » et sont inconstructibles.

4.2.2.2 Les ZNIEFF

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier des secteurs de plus grand intérêt écologique abritant la biodiversité patrimoniale.

La commune est concernée par six ZNIEFF de type I :



ZNIEFF de type I à Optevoz.

Source : Verdi, datARA.

- ▶ Coteaux du Mont Saint-Didier
- ▶ Pelouses du Mont Méclat

- ▶ Etangs de Bas et falaise de Ravières de Bas
- ▶ Fours à Chaux d'Optevoz, bois de Billonay, étang Neuf, marais et étang de la Rama
- ▶ Etang de Lemps, marais de Gâ et bois du Burnoud
- ▶ Etang et zone humide du Pré du Clos

ZNIEFF I : Coteaux du Mont Saint-Didier

La ZNIEFF de type I n°38020089 « Coteaux du Mont Saint-Didier » s'étend sur 129 ha.

• Qualité et importance

Ce site s'étend sur le plateau d'Annoisin-Chatelans, et associe zones humides, pelouses sèches, boisements et falaises. Dans la partie centrale, les boisements prédominent et occupent toute la longueur du site. Enfin, au nord, au sud et sur le pourtour s'étendent de nombreuses pelouses sèches. De plus, quelques petites zones humides disséminées viennent compléter cette mosaïque de milieux. Cette forte imbrication des types d'habitats naturels confère aux lieux un grand intérêt biologique et écologique. Ainsi peut-on y observer le Grand-Duc, la Rainette verte, l'Ail joli et la Pulsatille rouge.

ZNIEFF I : Pelouses du Mont Méclat :

La ZNIEFF de type I n° 820030409 « Pelouse du Mont Méclat » s'étend sur 26 ha.

• Qualité et importance

Cet ensemble de pelouses sèches, de prairies et de boisements coiffant une colline abrite une orchidée très rare : l'Orchis à fleurs lâches. Cette plante des milieux humides profite du ruissellement le long des pentes, qui entretient à certain endroit des « micro-zones » humides.

ZNIEFF I : Etang de Bas et falaise de la rivière de Bas

La ZNIEFF de type I n° 820030285 « Etang de Bas et falaise de Ravières de Bas, étang de Gillieu et de Bénétan et Creux de Len » s'étend sur 199 ha.

• Qualité et importance

Il s'agit ici d'une mosaïque de milieux naturels étroitement imbriqués : zones humides, pelouses sèches et bois. L'étang situé au sud du secteur donne naissance à un ruisseau qui inonde en hiver une des plus belles prairies humides de l'Isle Crémieu. Au centre de celle-ci et à ses extrémités nord et est, c'est en revanche le domaine des pelouses sèches. Au nord, deux autres étangs complètent l'ensemble. Ce complexe de milieux induit une grande richesse biologique et écologique. C'est par exemple la seule station actuellement connue dans l'Isle Crémieu pour l'Azuré de mouillères, un papillon hôte de la Gentiane pneumonanthe et dont la protection est considérée comme un enjeu européen en matière de conservation des espèces. Ainsi, on compte sur ce site pas moins de treize espèces protégées à divers titres.

ZNIEFF I : Fours à chaux d'Optevoz, bois de Billonay, étang Neuf, marais et étang de la Rama

La ZNIEFF de type I n ° 820030366 « Fours à Chaux d'Optevoz, bois de Billonay, étang Neuf, marais et étang de la Rama » s'étend sur 300 ha.

• Qualité et importance

Centré autour d'une succession de zones humides qui vont des étangs aux mares en passant par des marais et des tourbières, sans oublier les prairies humides, les canaux d'assèchements et les ruisseaux, cet ensemble n'a pratiquement pas d'équivalent en Isle Crémieu. Aux alentours, pelouses sèches et boisements complètent le tableau. Au nord, le carreau d'une carrière à chaux désaffectée favorise l'apparition d'une faune et d'une flore colonisatrices. Une telle variété confère aux lieux un grand intérêt écologique et biologique. Ainsi, on dénombre une trentaine d'espèces remarquables, dont certaines exceptionnelles en région Rhône-Alpes.

ZNIEFF I : Etang de Lemps, marais de Gâ et bois de Burnoud

La ZNIEFF de type I n ° 820030293 « Etang de Lemps, marais de Gâ et bois du Burnoud » s'étend sur 393 ha.

• Qualité et importance

Ce secteur est limité à l'est et au sud par un vaste massif boisé. Il juxtapose des milieux naturels contrastés : zones humides, pelouses sèches et boisements. Une géomorphologie originale en est la cause : - sur un axe nord-ouest/sud-est se succèdent des alignements de « mollards » délimitant et alimentant autant de bassins versants ; à leur pied on trouve donc un étang, des prairies humides et un marais alimenté uniquement par les eaux de pluies et de ruissellements, - sur les flancs mêmes des collines, les conditions stationnelles sont cependant favorables à l'extension de pelouses sèches. Sur ce site on a dénombré une trentaine d'espèces remarquables, qu'il s'agisse de la faune (tortue Cistude d'Europe...) ou bien de la flore (Gentiane pneumonanthe).

ZNIEFF I : Etang et zone humide du Pré du Clos

La ZNIEFF de type I n ° 820030377 « Etang et zone humide du Pré du Clo » s'étend sur 5 ha.

• Qualité et importance

Cette zone humide comprend un étang et une prairie humide. Elle abrite un batracien remarquable : la Rainette verte. Cette espèce protégée est souvent un bon indicateur de la richesse faunistique et floristique locale. Insuffisamment connu, le site justifierait par ailleurs amplement des prospections complémentaires.

Enfin, l'entièreté du territoire de la commune d'Optevoz est concerné par la ZNIEFF de Type 2 « Isle Crémieu et Basses-terres ». Elle peut être subdivisée en deux sous-unité assez distinctes :

- L'Isle Crémieu proprement-dite au nord, qui forme un ensemble calcaire tabulaire d'âge jurassien, ancré à l'ouest au pointement granitique de Chamagnieu et isolé à l'est du massif jurassien par le cours actuel du Rhône,
- Au sud de la dépression du Catelan modelée par les dernières glaciations, les « Basses-Terres » où dominent des substrats d'âge miocène ou quaternaire (moraines glaciaires).

Le relief de l'ensemble est très fortement marqué par l'action des glaciers quaternaires (roches moutonnées et striées, verrous glaciaires, contre-pentes...), et génère des paysages diversifiés : landes sablonneuses et sèches, zones marécageuses, falaises, taillis de charmes et de hêtres...

Le patrimoine naturel local est remarquable en matière de flore, tant en ce qui concerne les zones humides que les pelouses sèches. Il s'agit en outre de l'une des régions les plus riches du département de l'Isère sur le plan ornithologique, mais il est frappant de remarquer que la faune est abondamment représentée à travers l'ensemble des groupes.

Le karst tabulaire de l'Isle Crémieu est le plus grand karst français recouvert de dépôts morainiques. Le peuplement faunistique du karst local est relativement bien connu. La relative pauvreté de la faune troglobie (c'est à dire vivant exclusivement dans les cavités souterraines) et stygobie (vivant dans les eaux souterraines) n'est pas à mettre en rapport avec la faible taille des réseaux, mais bien plutôt avec les perturbations induites par la glaciation quaternaire. Ce karst était en effet alors entièrement recouvert par la calotte glaciaire, et les dépôts morainiques ont comblé les fissures susceptibles de permettre une reconquête par la faune à la suite du retrait glaciaire...

Le zonage de type II souligne les multiples interactions existant au sein de cet ensemble, dans lequel de multiples ZNIEFF de type I ont été délimitées là où ont pu être identifiés les habitats naturels ou les espèces les plus remarquables, qu'il s'agisse de zones humides, de secteurs de falaises, ou de pelouses sèches.

En termes de fonctionnalités naturelles, le réseau local de zones humides exerce tout à la fois des fonctions de régulation hydraulique (champs naturels d'expansion des crues) et de protection de la ressource en eau.

Le zonage de type II illustre également les fonctionnalités naturelles liées à la préservation des populations animales ou végétales (dont celles précédemment citées), en tant que zone d'alimentation ou de reproduction pour de nombreuses espèces remarquables appartenant aux divers groupes faunistiques (dont certaines exigeant un vaste territoire vital, comme le Lynx d'Europe).

Il souligne également le bon état de conservation général de certains bassins versants, en rapport avec le maintien de populations d'écrevisse à pattes blanches, espèce réputée pour sa sensibilité particulière vis à vis de la qualité du milieu. Cette écrevisse indigène est devenue rare dans la région, tout spécialement à l'est de la vallée du Rhône.

S'agissant du réseau karstique, la sur-fréquentation des grottes, le vandalisme des concrétions peuvent de plus rendre le milieu inapte à la vie des espèces souterraines. Les aquifères souterrains sont sensibles aux pollutions accidentelles ou découlant de l'industrialisation, de l'urbanisation et de l'agriculture intensive.

L'ensemble présente par ailleurs un grand intérêt géologique et géomorphologique (avec notamment les gorges du Val d'Amby citées à l'inventaire des sites géologiques remarquables de la région Rhône-Alpes, mais aussi de nombreux témoins des stades de retrait des dernières glaciations alpines), ainsi qu'historique et archéologique (oppidum de la Rena...).

Les ZNIEFF de type I sont une composante majeure de la Trame Verte et Bleue, elles sont reprises dans le document d'objectifs et d'orientations du SCoT en tant que « réservoirs de biodiversité » et sont inconstructibles.

Les ZNIEFF de type II n'ont pas d'effet direct et prescriptif sur les documents d'urbanisme.

4.2.2.3 Les zones humides

Article L211-1 du Code de l'environnement : « on entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés, ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

D'après l'inventaire départemental de l'Isère, actualisé en 2021, la commune est recouverte de 57,65 ha de zones humides, soit **4,7% du territoire communal**.

Optevoz

Isère

Verdi - Décembre 2023

Cadastre

- Batiments
- Parcelles
- Zones humides de l'Isère



Les zones humides de la commune

Source : Verdi 2023, datARA, inventaire départemental des zones humides (2021).

4.2.2.4 Autres types de protection environnementale

Les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB)



APPB sur le territoire et aux alentours d'Optevoz.

Source : Verdi 2023, datARA, inventaire départemental des zones humides (2021).

La commune d'Optevoz est directement concernée par deux arrêtés de biotope : « Tourbière de la Gaille » et « Tourbière des Planches » ; elle se trouve également à proximité de deux autres : « Marais du Champ du Perrier » et « Marais de Gua ».

Les arrêtés préfectoraux n°3820191106017 (Tourbière des Planches) et n°3820191106009 (Tourbière de la Gaille) du 6 novembre 2019 interdisent sur les périmètres de protection établis :

- D'effectuer tous travaux ou aménagement neufs publics ou privé susceptibles de modifier l'état ou l'aspect des lieux [...].
- De faire usage du feu.
- De jeter, déverser ou laisser écouler, d'abandonner, de déposer, directement ou indirectement, tous produit, matériaux, ou substance quels qu'ils soient.
- De modifier les écoulements des eaux, de quelque façon que ce soit, sauf en vue d'améliorer le fonctionnement du marais, et après avis favorable du Préfet.

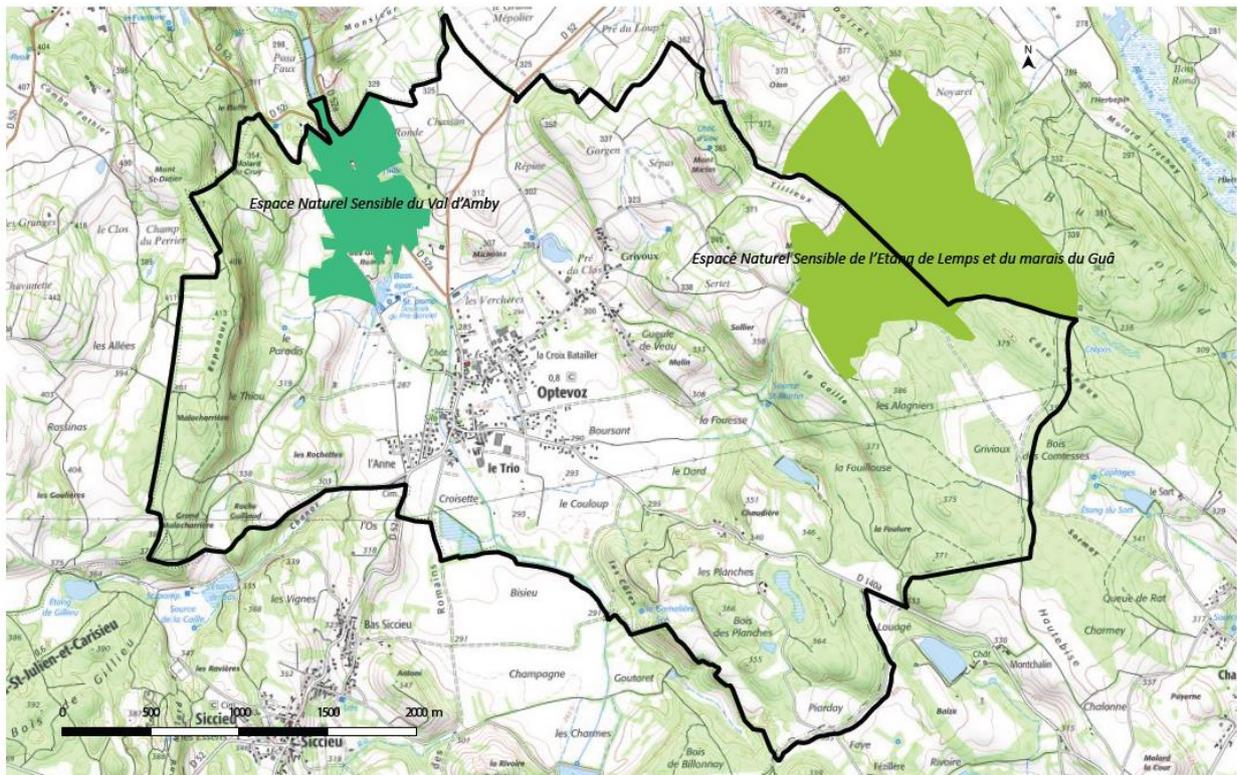
Les espaces naturels sensibles



Les espaces naturels sensibles (ENS) visent à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux et habitats naturels et les champs naturels d'expansion des crues. Créés par le département, ils permettent à celui-ci d'élaborer et de mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public de ces espaces naturels.

La commune d'Optevoz comporte sur son territoire deux espaces naturels sensibles : l'un au nord-ouest concerne le val d'Amby, l'un à l'est concerne l'étang de Lempis.

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) de la commune



Source : PLU 2019

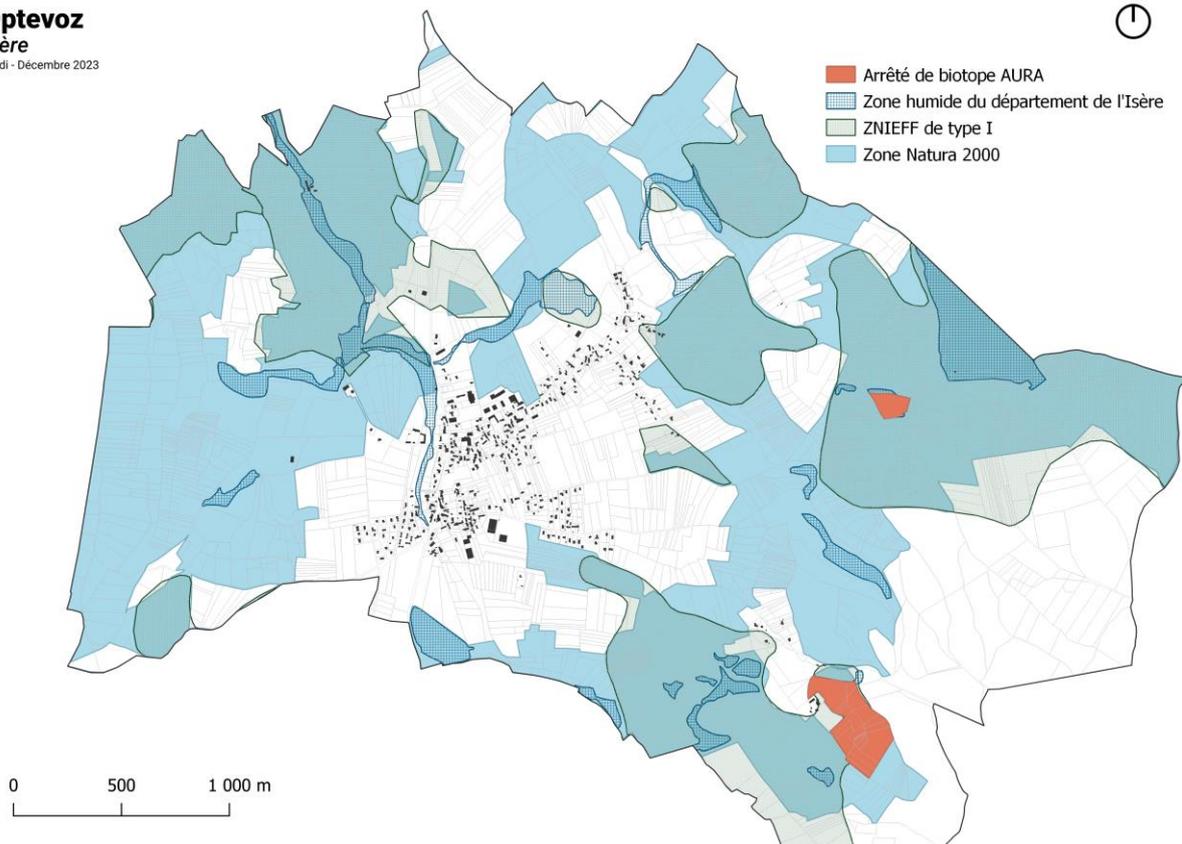
4.2.2.5 Synthèse des périmètres de protection environnementale

La commune d'Optevoz présente une biodiversité importante et de nombreux périmètres de protection environnementale, notamment lié aux zones humides, aux cours d'eau et à leur ripisylve. L'ensemble du territoire est concerné par une ZNIEFF de type II, et **38,37% % du territoire est concerné par un réservoir de biodiversité** (ZNIEFF I, zone humide, Natura 2000, arrêté de biotope).

Ces différentes zones se superposent pour la plupart sur les espaces clés de biodiversité du territoire : abords des cours d'eau, coteau ouest, forêt à l'est, zones humides.

Optevoz Isère

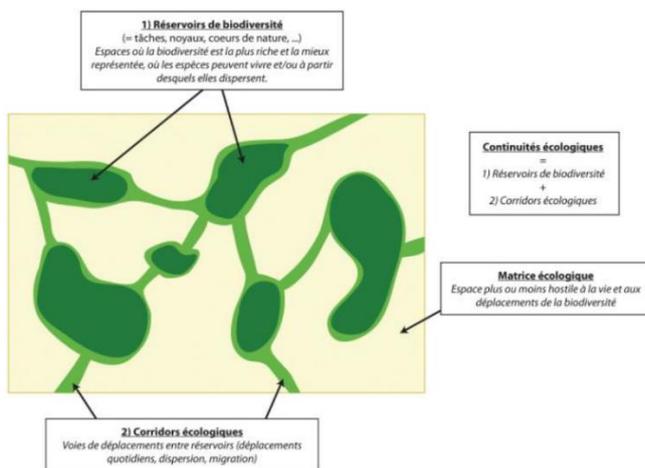
Verdi - Décembre 2023



Synthèse des espaces de protections environnementales sur le territoire d'Optevoz.

Source : INPN, datARA, Verdi.

4.2.3 La Trame Verte et Bleue (TVB)



La Trame Verte et Bleue (TVB) est constituée de deux composantes :

- ▶ Une composante verte associée aux milieux terrestres
- ▶ Une composante bleue associée aux milieux aquatiques et humides

A l'intérieur de ces composantes, on distingue :

- **Les réservoirs de biodiversité** : espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitants naturels peuvent assurer leur fonctionnement. Il s'agit d'espaces naturels importants, d'espaces protégés, de cours d'eau, de zones humides...

- **Les corridors écologiques** : ils assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie.

Les réservoirs et les corridors forment les continuités écologiques.

La TVB est notamment définie par plusieurs documents cadres : le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

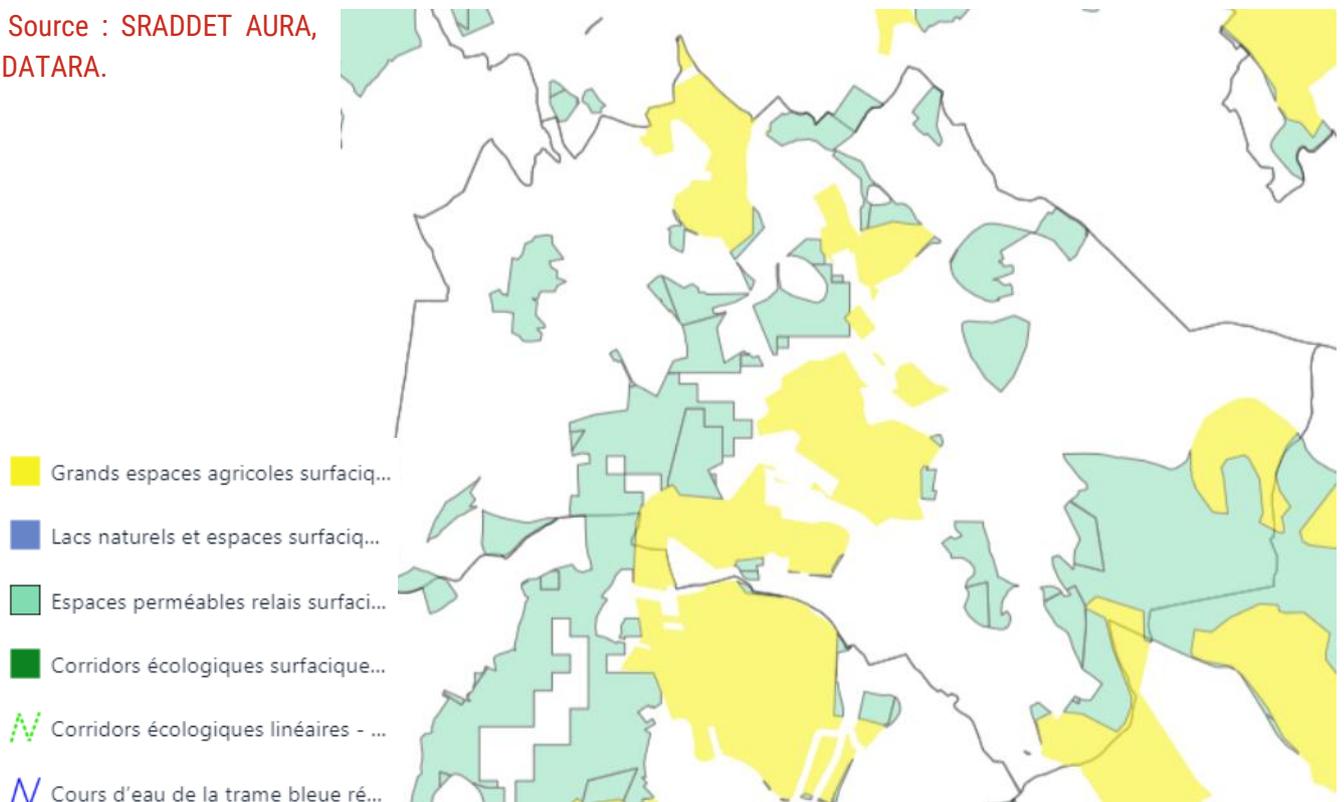
4.2.3.1 Le SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes

Le SRADDET, approuvé en 2020, émet des objectifs sur la préservation de la trame verte et bleue et l'intégration des enjeux dans l'urbanisme (objectif 1.6). Il contient, en annexe, un atlas cartographique représentant les différents réservoirs et corridors sur le territoire.

Ainsi, sur le territoire de la commune d'Optevoz, le SRADDET repère grands espaces agricoles surfaciques ainsi que des espaces perméables de relais surfacique. Ces espaces, essentiels à la biodiversité du territoire recouvrent une large partie de la commune. Ainsi l'on retrouve majoritairement dans le centre du territoire communal les espaces agricoles surfaciques. A l'inverse, les espaces perméables surfaciques sont présente dans l'ouest (notamment sur les coteaux) et à l'est de la commune.

Trame Verte et Bleue du SRADDET sur la commune

Source : SRADDET AURA, DATARA.



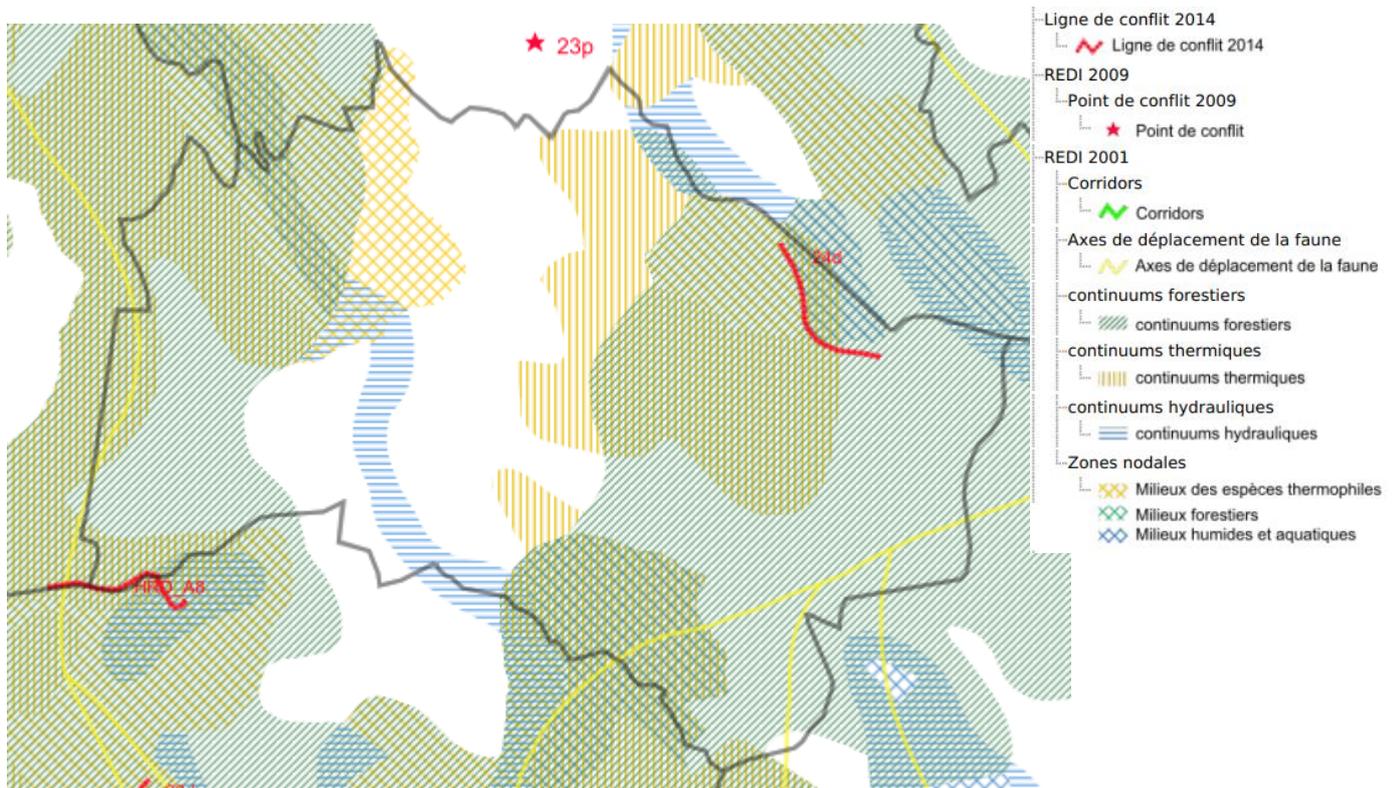
4.2.3.2 Le réseau écologique départemental de l'Isère

Le département de l'Isère a établi le réseau écologique départemental. Cette étude a été réalisée en 2001 et mise à jour en 2009 et 2014. La carte présente les lignes et points de conflits qui empêchent le déplacement de la faune ainsi que les corridors biologiques qui ont été identifiés.

Le REDI identifie sur le territoire d'Optevoz plusieurs continuums écologiques et autres zones nodales. L'ensemble des différents types de milieux ont été identifiés : forestiers, thermiques, hydrauliques.

Aussi, le REDI identifie deux axes de déplacement de la faune à Optevoz : l'un à l'ouest traverse le territoire communal du nord au sud, sur les hauteurs du territoire. L'autre, au sud-est de la commune, créer un lien avec les espaces naturels des communes voisines de Courtenay et Siccieu-Saint-Julien-et-Carisieu.

Enfin, deux lignes de conflit sont repérées sur le territoire optevozien, le premier se situe au nord-est de la commune, sur la frange ouest de l'étang de Lemps. La seconde de ces lignes, au sud-ouest de la commune au nord de l'étang de Bas.



Corridors écologiques du Réseau écologique départemental de l'Isère

Source : Département de l'Isère.

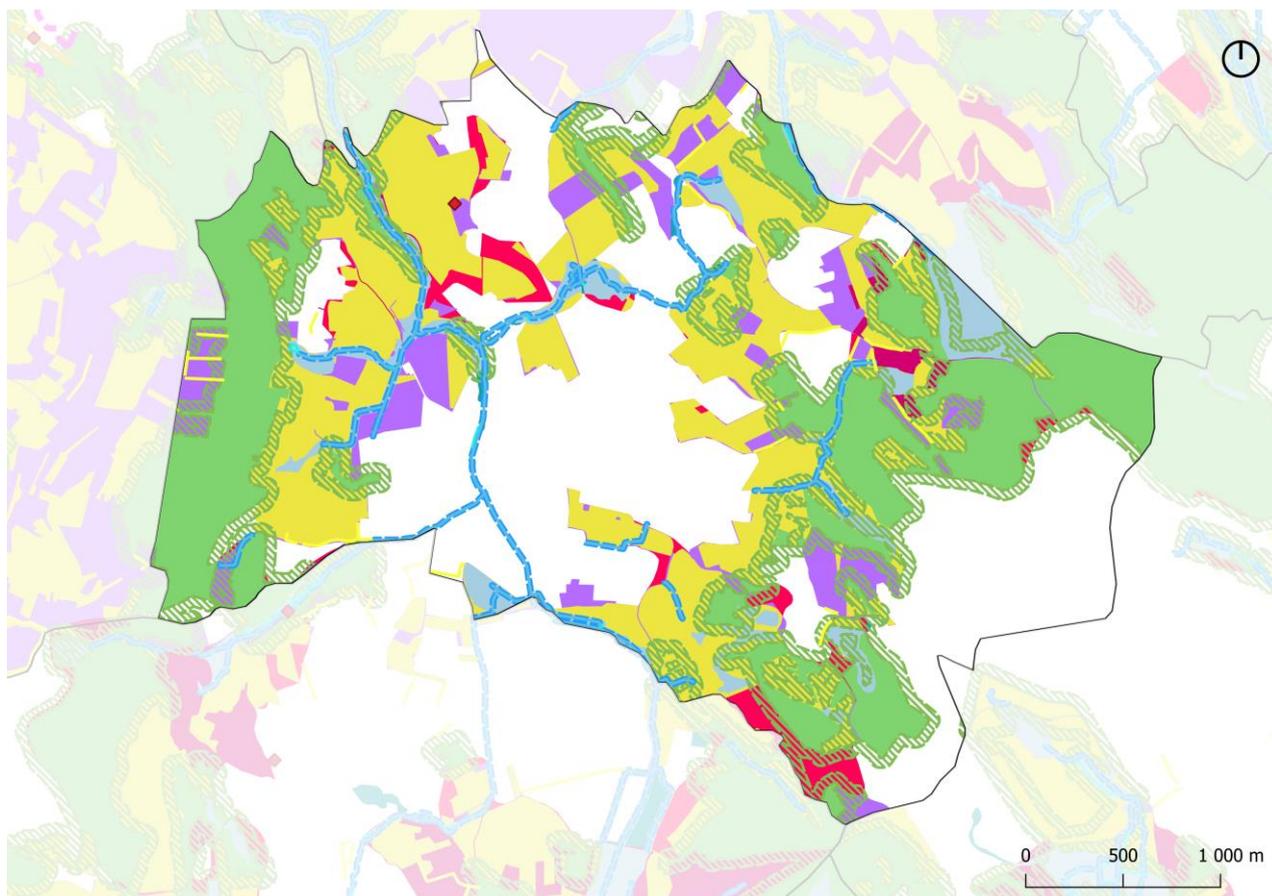
4.2.3.3 Le SCoT Boucle du Rhône en Dauphiné

Le SCoT identifie également des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques. Les réservoirs de biodiversité identifiés correspondent aux espaces concernés par un périmètre de protection environnementale (Natura 2000, ZNIEFF I, ENS, zones humides...). Ces réservoirs sont à classer en zone naturelle (N) ou en zone agricole (A) dans le futur PLU. Toute nouvelle construction y est interdite (extension limitée).

Le SCoT distingue 3 types de réservoirs :

- ▶ Les réservoirs forestiers :
 - Seules constructions autorisées : pour exploitation forestière
 - Périmètre inconstructible de 50m à partir de la lisière forestière
- ▶ Les réservoirs des milieux ouverts :
 - Protéger les haies et les alignements d'arbres
- ▶ Les réservoirs des milieux aquatiques et humides :
 - Périmètre inconstructible (zone N) de 10 m) partir des limites (ex : berges) du réservoir

Le territoire optevozien est riche d'un grand nombre de ces espaces, l'on retrouve notamment les hauteurs de la commune, à l'est comme à l'ouest, de grands réservoirs de biodiversité forestier. Riche aussi de zones humides et aquatiques, cette nature est protégée par la zone Natura 2000 de L'Isle Crémieu.

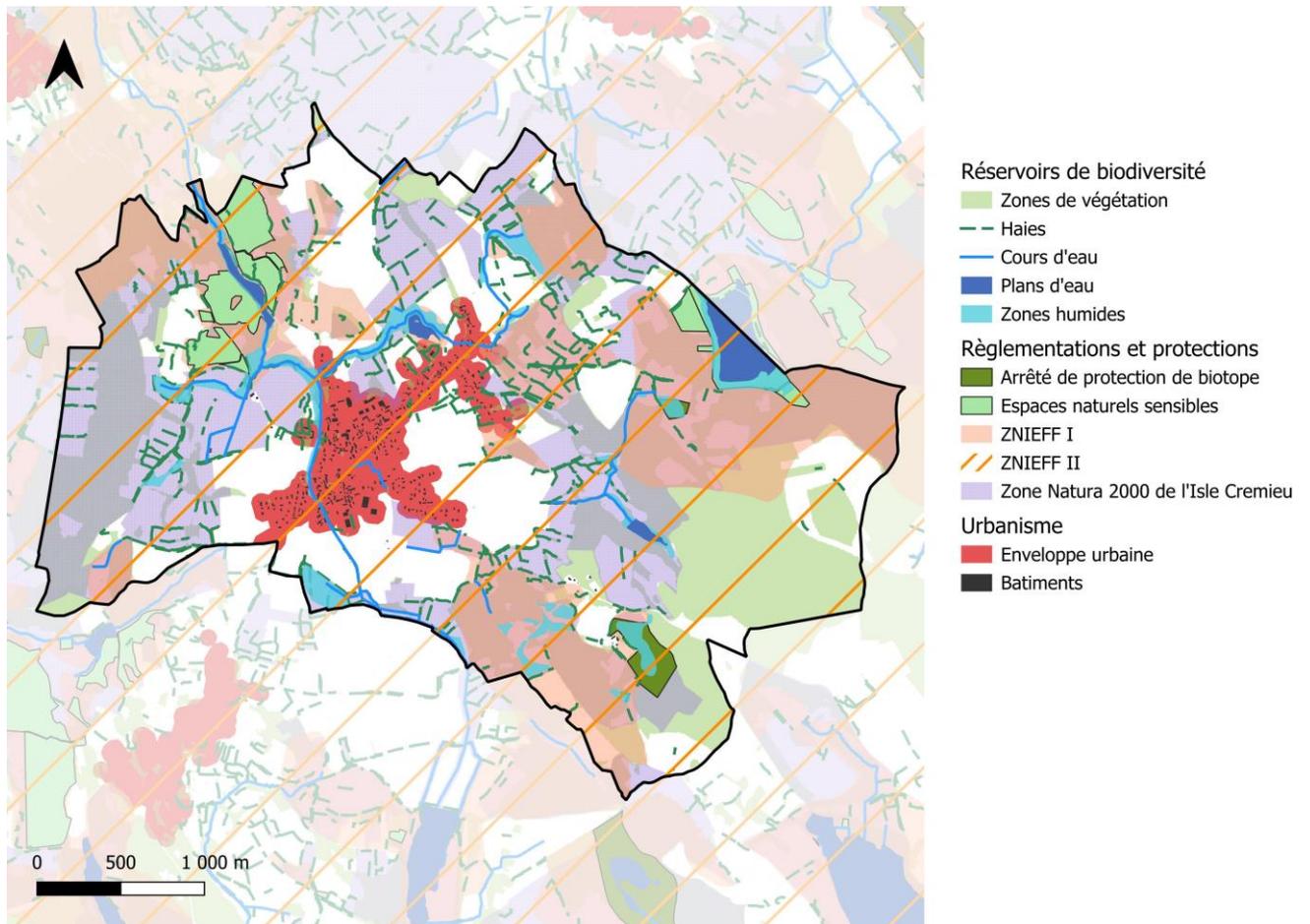


■ Réservoirs de biodiversité sur la commune

Source : Atlas environnemental SCoT Symbord.

- Délimitation des communes
 - Corridor proposé par Lo Parvi
 - Limites d'urbanisation du corridor de Lo Parvi
 - Haie stratégique proposée par Lo Parvi
 - Cours d'eau selon la loi sur l'eau
 - Fossé et cours d'eau temporaire
 - ◆ Ancienne décharge
 - Zone tampon de 10 mètres autour des cours d'eau
 - Lisière forestière de 50 mètres autour du réservoir forestier
- Réservoirs de biodiversité définis par le SCoT
- Agro-pastoral
 - Aquatique
 - Forestier
 - Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope
 - Espace Naturel Sensible
 - Natura 2000
 - ZNIEFF de Type 1
 - Zone humide (Inventaire départemental)
 - Carrière

4.2.3.4 Carte de synthèse des protections environnementales



■ Réservoirs de biodiversité sur la commune

Source : BD TOPO, Verdi 2025

4.3 Analyse paysagère

Les éléments ci-après sont issus du rapport de présentation 2019 réalisé par le bureau d'études ALTEREO.

La commune d'Optevoz appartient au plateau calcaire de l'Isle Crémieu, qui se caractérise par une très grande diversité des paysages rencontrés. Les effets de reliefs et la grande variabilité des formations géologiques qui composent le sous-sol créent un foisonnement d'ambiances (landes sèches et falaises, étendues d'eau et zones marécageuses, ensembles boisés et parcelles agricoles, hameaux et bourgs) qui participent indéniablement à la qualité paysagère de ce massif.

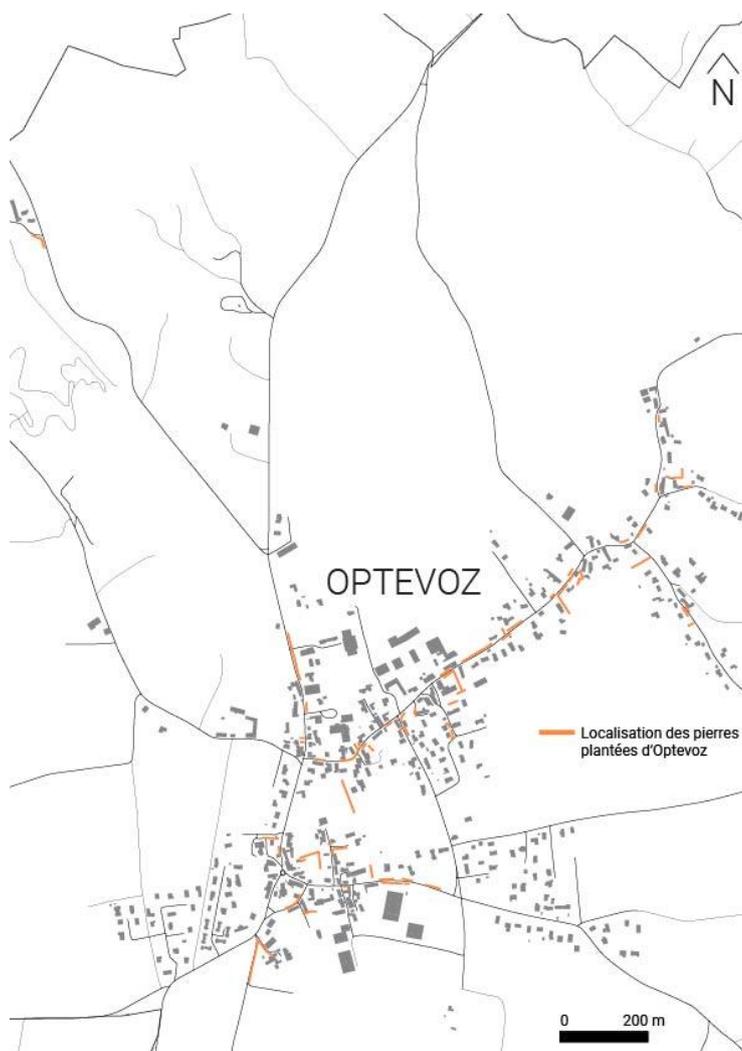
Cette diversité se retrouve très largement sur la commune d'Optevoz, dont le territoire offre une très grande qualité paysagère liée notamment aux reliefs qui bordent le territoire communal, à la forte présence de la trame végétale et aux spécificités locales comme les pierres plantées ou les nombreux édifices remarquables qui parsèment le territoire communal (fours, fontaines, croix, ...).

En effet, les pierres plantées (ou palis) qui accompagnent l'usager le long des voies de communication contribuent aussi activement à donner un caractère pittoresque à ces paysages. Elles constituent également le témoignage actuel de l'exploitation traditionnelle de la pierre de taille au sein de ce massif calcaire.

Les différentes composantes du paysage (reliefs, cours d'eau, trame végétale, bâtis et réseau d'infrastructures, ...) permettent ainsi d'identifier plusieurs séquences paysagères cohérentes qui se distribuent au sein du territoire communal. Cette analyse s'appuie également sur les perceptions visuelles (axes de vision, co-visibilités, vues panoramiques, ...) et les éléments singuliers du paysage (points repères et points d'appels visuels).

A ce titre, le passage de la ligne à très haute tension au Sud du territoire marque de sa présence le paysage et constitue un point d'appel visuel fortement perceptible depuis la vallée. Un autre point d'appel visuel et point de repère est matérialisé par le château d'eau du Mont Miclas qui émerge du paysage au Nord-Est de la commune.

A l'inverse, l'implantation de l'église de Siccieu-Saint-Julien-et-Carisieu en limite de relief amplifie sa présence remarquable dans le site et en fait un point repère fortement perceptible depuis la commune d'Optevoz.



Recensement des linéaires de pierres plantées à Optevoz

4.3.1 Le plateau d'Optevoz

Cette séquence de plaine se partage entre les espaces bâtis du bourg d'Optevoz et de ses extensions, et, les grandes parcelles cultivées alentours. Malgré de très fortes perceptions du bourg depuis les reliefs environnants, le bourg d'Optevoz s'intègre parfaitement au paysage sans occasionner « d'effet de déséquilibre ». En effet, le village, et notamment le clocher de l'église, est très perceptible depuis la RD 52 (en provenance de Siccieu-Saint-Julien-et-Carisieu ou de Charrette) et depuis la RD 140a en provenance de Courtenay.

Au sein de cet espace, le silo se détache nettement dans le paysage et constitue, de fait, un point d'appel visuel aisément identifiable depuis de nombreux secteurs de la commune (notamment depuis les versants situés à l'Ouest du village). Au sein du bourg, l'extension du bâti le long de différentes infrastructures brouille un peu l'image de centralité du village, ainsi que sa délimitation au sein de l'espace agricole.

La plaine agricole constitue un milieu ouvert principalement voué aux cultures céréalières. Ces espaces relativement plats créent des effets de perspectives intéressants, et offrent, en période hivernale, de grands axes de vision qui se calent sur les reliefs environnants et sur les fronts bâtis localisés en limite du bourg. A l'inverse, ce paysage se cloisonne progressivement au fur et à mesure de la croissance de certains végétaux comme le maïs.

Cet espace bénéficie également d'un réseau bocager très développé et de grande hauteur qui structure fortement l'ambiance paysagère de la plaine au contact des versants. S'étirant en pied de versant au contact direct avec la RD 52, les espaces agricoles localisés au Sud du bourg sont très perceptibles depuis cette infrastructure, et, présentent de fait une sensibilité paysagère élevée.



Vue sur la plaine agricole d'Optevoz



Les espaces agricoles encadrent le paysage villageois, constitutifs de l'ambiance rurale du plateau de Crémieu.



Les extensions récentes de l'urbanisation le long des voiries communales affaiblissant la lisibilité du village. Au lieu-dit « Gueule de Veau » dans le prolongement de Grivaux l'implantation des constructions en promontoire tend à accentuer l'effet d'étalement de l'urbanisation.



La présence d'une étendue de prairie au cœur de l'enveloppe bâtie confère au village une atmosphère rurale et apaisée.



Vue sur le village et la plaine d'Optevoz depuis le Mont Miclas : le village est intégré au paysage de la plaine, le relief boisé dessine l'arrière-plan du paysage tandis que le réseau de haies, constitutif de la trame bocagère, anime le paysage de la plaine



Le relief anime l'arrière-plan du paysage perceptible depuis la plaine d'Optevoz.



Cette vue prise depuis les hauteurs à l'Ouest d'Optevoz illustre le rôle de marqueur du paysage de l'Eglise.



Implanté sur le Mont Miclas, le château, tout comme l'église et la ligne haute-tension, apparaît comme un marqueur fort dans le paysage d'Optevoz.



Autre point d'appel dans le paysage, la ligne haute-tension qui traverse le territoire sur un axe Est/Ouest marque son empreinte sur le paysage d'Optevoz.



Vue prise depuis la plaine à l'Ouest du village : l'Eglise, le château d'eau autres marqueurs du paysage.

4.3.2 Le relief boisé et agricole

Ces séquences de versants agricoles bocagers et boisés occupent une place privilégiée vis-à-vis de la composition même du paysage de la commune d'Optevoz. En effet, la perception de la qualité paysagère du territoire communal dépend fortement du traitement de ces espaces très perceptibles depuis la vallée et qui forment la majorité des arrières plans. En outre, l'orientation de ces reliefs affirme l'organisation paysagère de la commune. A l'Ouest du territoire communal, les falaises calcaires émergent discrètement de ces boisements pour ajouter localement une touche minérale au paysage.

Au sein de cette séquence, le jeu des reliefs et de la trame végétale (boisements et haies) tient un rôle structurant majeur vis-à-vis de la distribution des espaces entre eux et de leurs perceptions respectives. Cette séquence offre ainsi une mosaïque de sous-séquences paysagères qui se juxtaposent harmonieusement les unes à côté des autres. On notera cependant la sensibilité particulière que constitue l'extension de l'urbanisation le long du chemin du Malin en flanc de versant.

Au sein de ces versants, plusieurs espaces offrent des particularités paysagères. On notera notamment la forte qualité paysagère des abords de l'étang du bois de Parme inscrit en limite de boisement et de prairies de fauches. Cet espace naturel offre un « site confidentiel » au promeneur curieux. L'étang de Lemps, tenu à l'écart du paysage par son insertion au sein d'un boisement dense, s'offre au promeneur qui le souhaite depuis le sentier de découverte et l'observatoire.

Les pelouses sèches et les dalles calcaires que l'on rencontre au Nord-Est et au Nord-Ouest proposent également des paysages particuliers à flanc de coteaux.

Enfin, les infrastructures qui traversent ces espaces agro-naturels autorisent de nombreuses échappées visuelles et des vues panoramiques sur la plaine et sur le bourg d'Optevoz.



Vue prise depuis le Mont-Miclas : Les hauteurs du village offrent des points de vue lointain sur le massif du Bugey



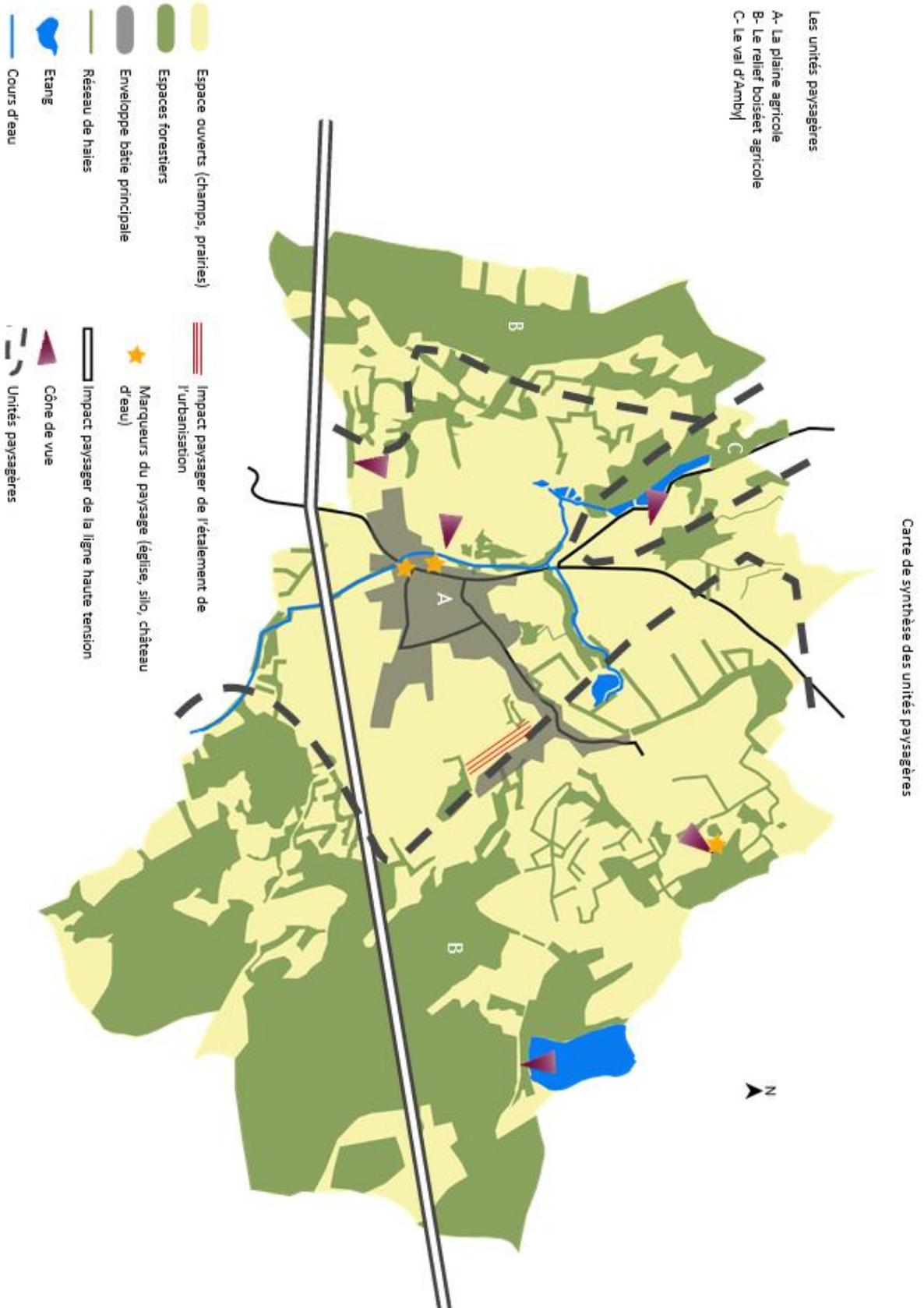
Par beau temps, les vues depuis les hauteurs permettent d'observer le relief alpin savoyard.



Depuis les hauteurs, le relief s'adoucit, l'occupation du sol est très régulièrement représentée par l'activité agricole tandis que les hauteurs restent boisées

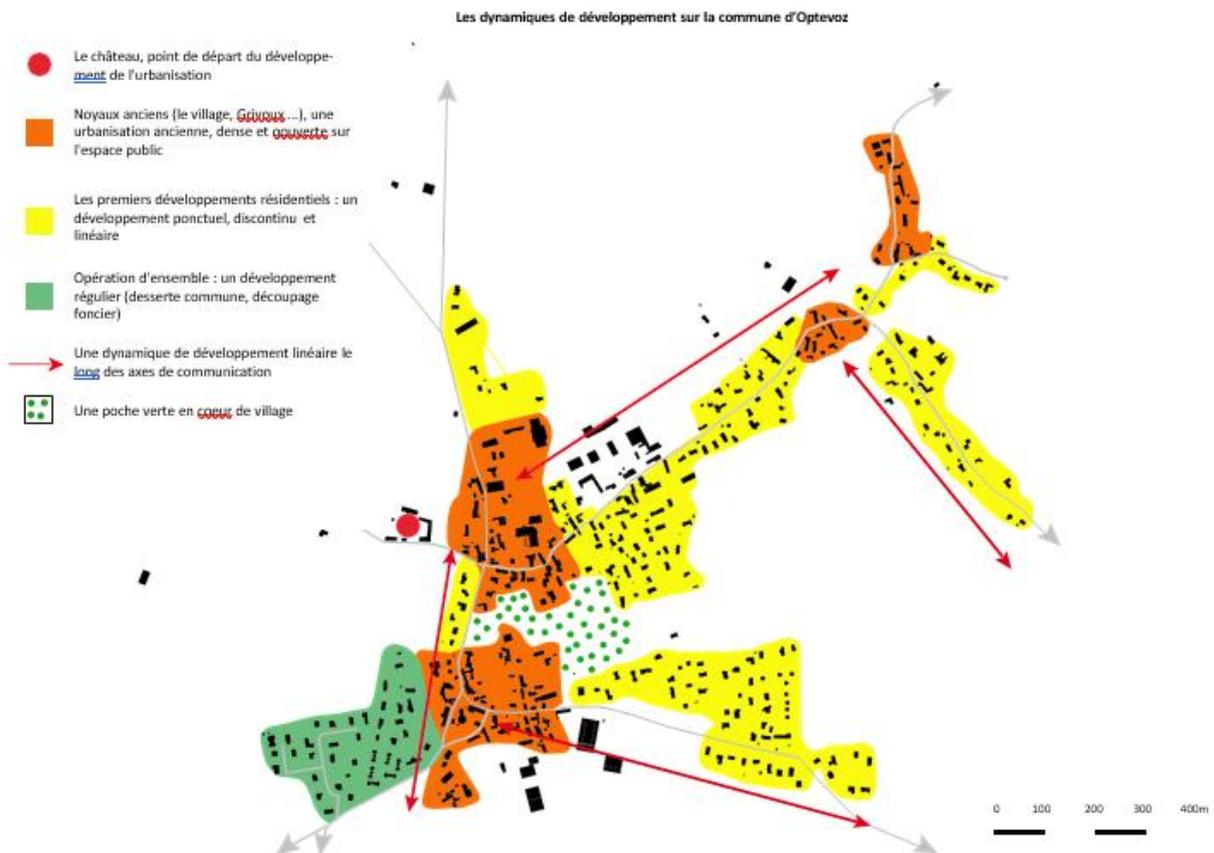


L'étang de Lemps, en limite Est d'Optevoz, vient ponctuer la dynamique paysagère des hauteurs. Niché entre le molard de Versin et le molard des Fourches, l'étang se caractérise par sa discrétion.



4.4 Analyse urbaine

D'une manière générale, l'urbanisation de la commune d'Optevoz s'est développée à partir des noyaux anciens et reste structuré par les axes de communication. L'urbanisation ancienne comprenait dans la plaine le château et le village et un seul hameau « le Grivoux ». Progressivement, l'urbanisation s'est développée sur les promontoires de l'Est et le long des axes de communication de manière ponctuelle et discontinue. Le regroupement progressif des noyaux anciens a ainsi créé une tache urbaine continue le long de la Rue Philippe Tassier et de la Rue Charles François Daubigny, axes structurants de la commune. Le développement récent est constitué d'un lotissement de 21 lots situé au Sud-ouest à l'entrée de la commune.

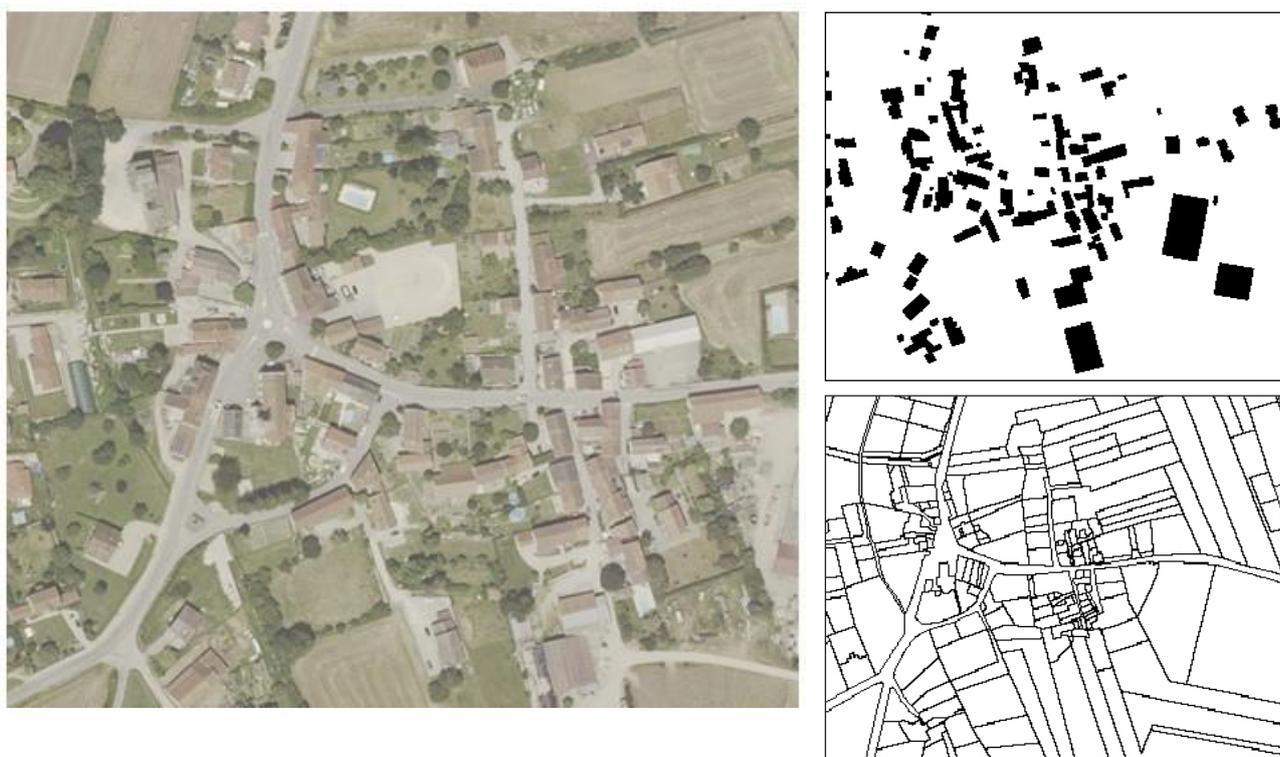


4.4.1 Typologies urbaines et caractéristiques architecturales : d'une typologie traditionnelle à la maison individuelle

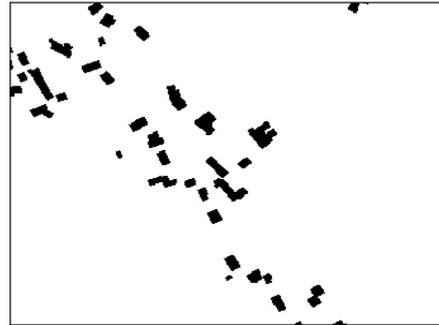
On peut distinguer trois typologies urbaines sur la commune d'Optevoz : les noyaux anciens, les extensions linéaires et les extensions régulières à dominante d'habitat individuel, qui correspondent à des caractéristiques architecturales différentes.

On retrouve dans le village cinq noyaux anciens, qui ont un intérêt patrimonial. L'architecture traditionnelle d'Optevoz est identifiable par ses façades en pierres, avec une toiture à deux pans de faible à moyenne pente (40%) et couverte soit par des tuiles écailles, ou des lauzes ou encore des tuiles canals pour les toits à plus faible pente.

L'implantation du bâti se fait ici à l'alignement. Des murs sont présents en cas de retrait du bâti pour assurer la continuité urbaine. Le parcellaire ancien est très resserré et le rapport à l'espace privilégie la densité.



L'exemple de la rue Vincent Van Gogh est représentatif des extensions linéaires, une typologie fortement consommatrice d'espace. En effet, on retrouve dans cette rue une densité de l'ordre de 3 à 5 logements/ha. Ce développement ponctuel le long des axes a permis de relier les différents noyaux anciens. La forme urbaine reste ici dominée par la maison individuelle. Ces nouvelles constructions présentent une typologie différente de celle de l'habitat ancien. Les matériaux utilisés pour ces constructions, leur volumétrie et leur implantation sur la parcelle s'éloignent de la typologie traditionnelle. Les constructions anciennes, en effet, se localisent principalement en bordure de la voie publique et/ou sur les limites parcellaires. L'homogénéité du mode d'implantation du bâti ancien, crée un certain ordonnancement architectural voire même un certain alignement des constructions par rapport aux espaces publics.



La troisième forme urbaine représente les extensions régulières à dominante d'habitat individuel. On retrouve ici un découpage rationalisé de l'espace. Les bâtiments sont construits en retrait par rapport aux voies et aux limites séparatives. L'exemple du lotissement situé à l'entrée Sud de la commune illustre bien ce type de développement. Cette forme de développement est en dessous des objectifs de densité puisque que l'on retrouve ici une densité de 6,5 logements/ha. En ce qui concerne la forme architecturale, on retrouve des villas diffuses dans l'environnement immédiat du village et de Grivoux.

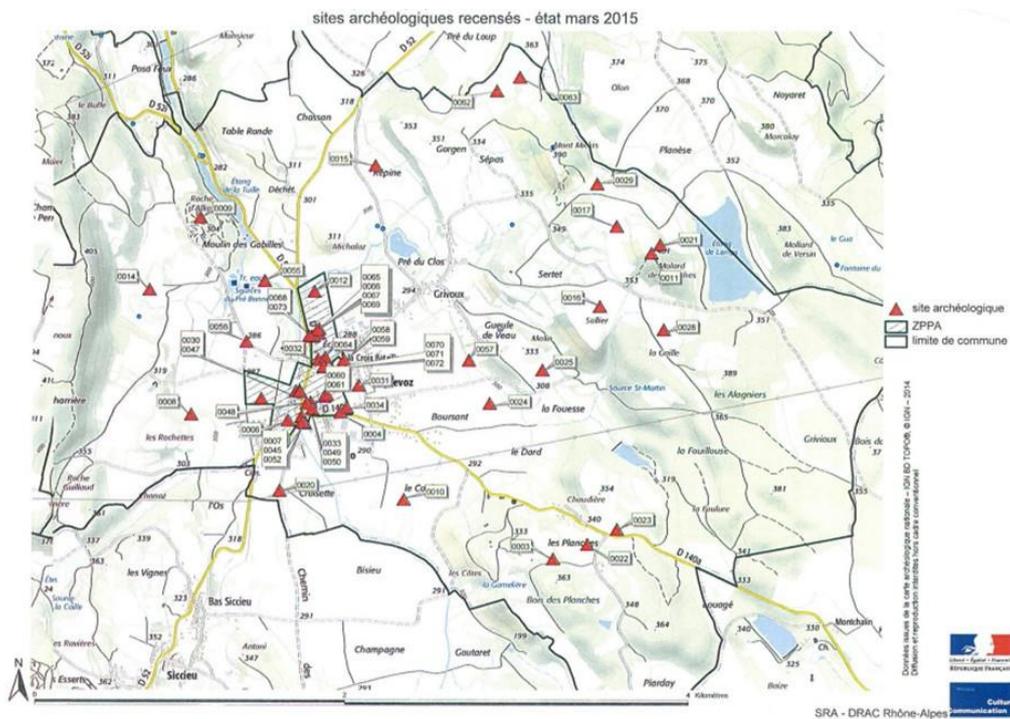


4.4.2 Protection archéologique et patrimoine bâti

La commune et ses environs livrent d'importants témoignages des périodes gauloises et gallo-romaine. Le village d'Optevoz fait ainsi l'objet d'une zone de protection archéologique.

Ce patrimoine témoigne de la présence très ancienne de l'Homme sur le Plateau depuis la période du paléolithique moyen (100 000 à 40 000 ans avant JC). Dès 5 000 avant JC, on trouve des traces d'une agriculture, alors que l'Age de Bronze (1 000 à 800 avant JC) fournit les premiers outils pour le travail de la pierre. Le village gallo-romain est ensuite installé à Larina (jusqu'à 2ème siècle). Sont notamment recensés 8 sites sur Optevoz :

- Le bourg, caractérisé par l'existence d'une agglomération gallo-romaine, un vicus avec un habitat qui s'est développé le long d'une voie antique Nord / Sud. Ces vestiges ont été mis en évidence lors de différentes opérations de diagnostics archéologiques. Un habitat des 10ème et 11ème a aussi été relevé. Ce secteur comprend également une église et un cimetière du Moyen-âge.
- Le site des Rochettes comprend des indices d'un habitat gallo-romain (céramiques).
- Le Paradis comprend des indices d'un habitat gallo-romain (céramiques, fragments de marbre, mortier de tuileau).
- Le Pré du clos constitué d'indices d'une occupation gallo-romaine.
- Le Couloup présente également des indices d'un habitat gallo-romain (pierres, céramiques).
- La Fouesse possède des traces d'occupation gallo-romaine.
- Le secteur du Mollard des Fourches a connu deux occupations humaines de nature et d'époques différentes : la première occupation correspond à un habitat gallo-romain et la seconde date du Moyen-âge avec la présence d'une nécropole.
- Les Côtes de Reynaud, présente aussi des traces d'une occupation gallo-romaine



Sites archéologiques d'Optevoz

Source : DRAC Rhône Alpes

On retrouve également sur la commune d'Optevoz, un patrimoine bâti remarquable, qui peut être classé en deux types si l'on exclut le Château, modèle unique d'une très importante ferme.

Les fermes, qui représentent l'habitat le plus répandu. La ferme du Plateau est un petit bâtiment qui comprend une partie réservée à l'habitation avec un âtre et une autre partie abritant les animaux pour la consommation domestique. Sa typologie correspond à un ensemble linéaire simple sous un même toit. Ces fermes sont regroupées formant les hameaux et liées depuis le Moyen Age à une activité agricole ingrate et peu rentable. La bâtisse est implantée souvent perpendiculairement à la voie qui dessert la parcelle, mais aussi, en fonction de l'orientation, parallèlement et en léger recul de la voie formant une cour bien exposée. La maison possède des fenêtres de part et d'autre sauf quand elle a été fortifiée. La ferme est initialement un bâtiment unique tout en longueur aux dimensions restreintes. Les bâtiments annexes sont souvent à l'extérieur même de l'enceinte. Il existe une pratique courante d'édification de nouveaux bâtiments autant que de nouveaux besoins.

Les maisons représentent le deuxième type de patrimoine bâti lié à l'habitat. Quelques demeures sont singulières comme les bâtiments publics, quelques maisons autour de la Place et de l'église, des maisons de notaires ou de bourgeois ou de tailleurs de pierre. Ces maisons sont en pierre avec deux niveaux et parfois un attique sous un grand toit pentu dauphinois à quatre pans et larges débords.



Les fermes



L'ancienne école



L'auberge des peintres

La commune compte enfin un patrimoine vernaculaire important qui a fait l'objet d'un inventaire mené par le Symbord avec l'appui technique de la Maison du Patrimoine en 2010. Ces petits édifices (puits, lavoirs, fontaines, croix, édicules, fours banaux, petites dépendances agricoles ...) constituent souvent une part significative du patrimoine de la commune.

Par exemple, le lavoir d'Optevoz construit au XIX^{ème} siècle est unique, par rapport à ceux rencontrés dans les villages et hameaux du Canton, par sa taille et par la qualité de son exécution. Beau volume de plus de onze mètres de long couvert par un toit en lauzes, implanté au bord de la route, il abrite un vaste bassin à deux pans inclinés, alimenté par les eaux de l'Amby. Il a été édifié en 1873 par Pierre Chatelard, maçon, Pierre Marin, maître tailleur de pierre et Benoît Reynaud, charpentier.

Les haies de pierres plantées représentent également un patrimoine vernaculaire remarquable et typique de la région.



Les haies de pierres plantées



Le lavoir d'Optevoz



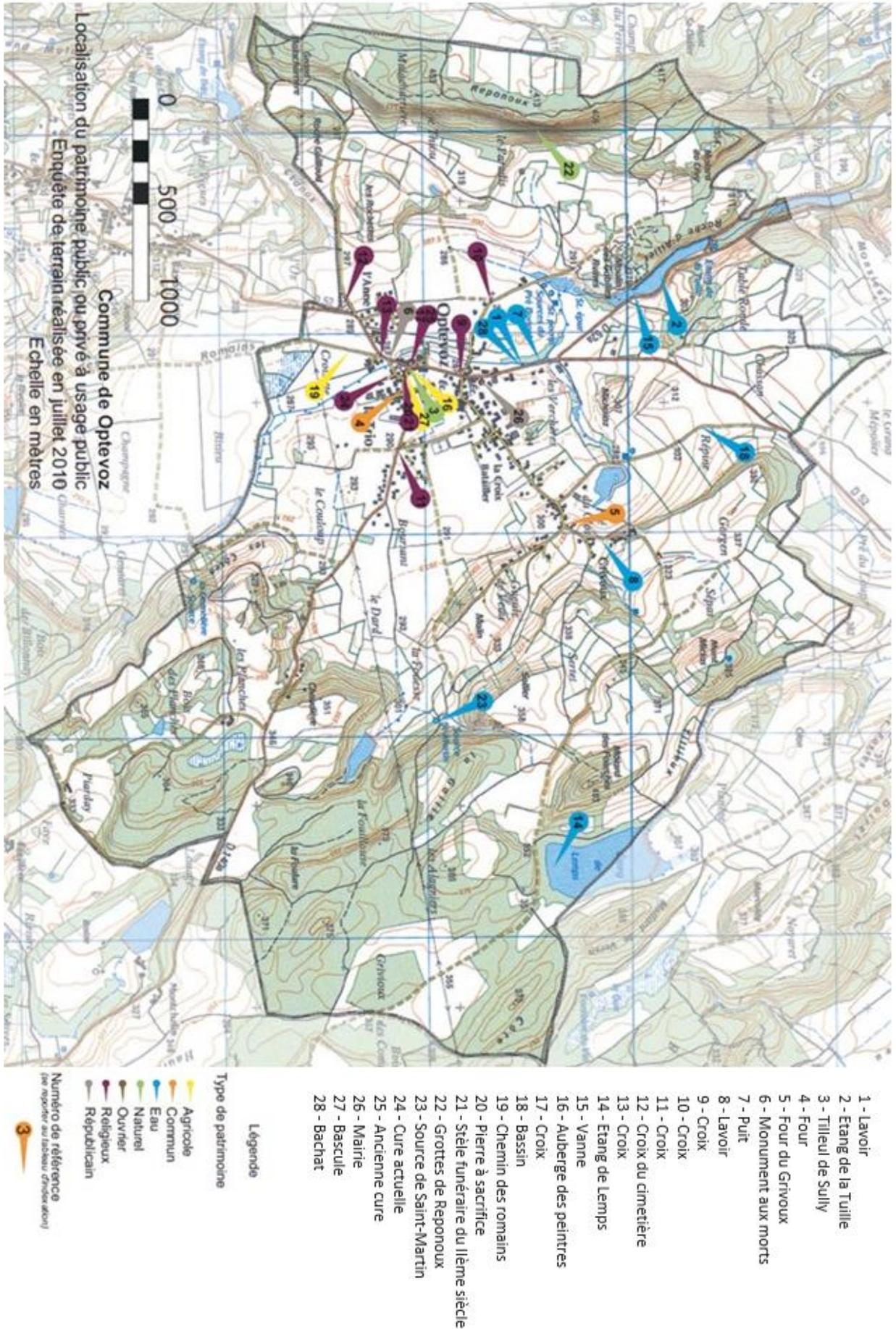
Les lavoirs au milieu des cours de ferme



Les fours



Les toitures en lauze



4.5 Les risques et nuisances

4.5.1 Les risques naturels et technologiques

La commune d'Optevoz est concernée par la présence de plusieurs risques notamment naturels, ayant fait l'objet d'une étude et d'une carte spécifique en 2017.

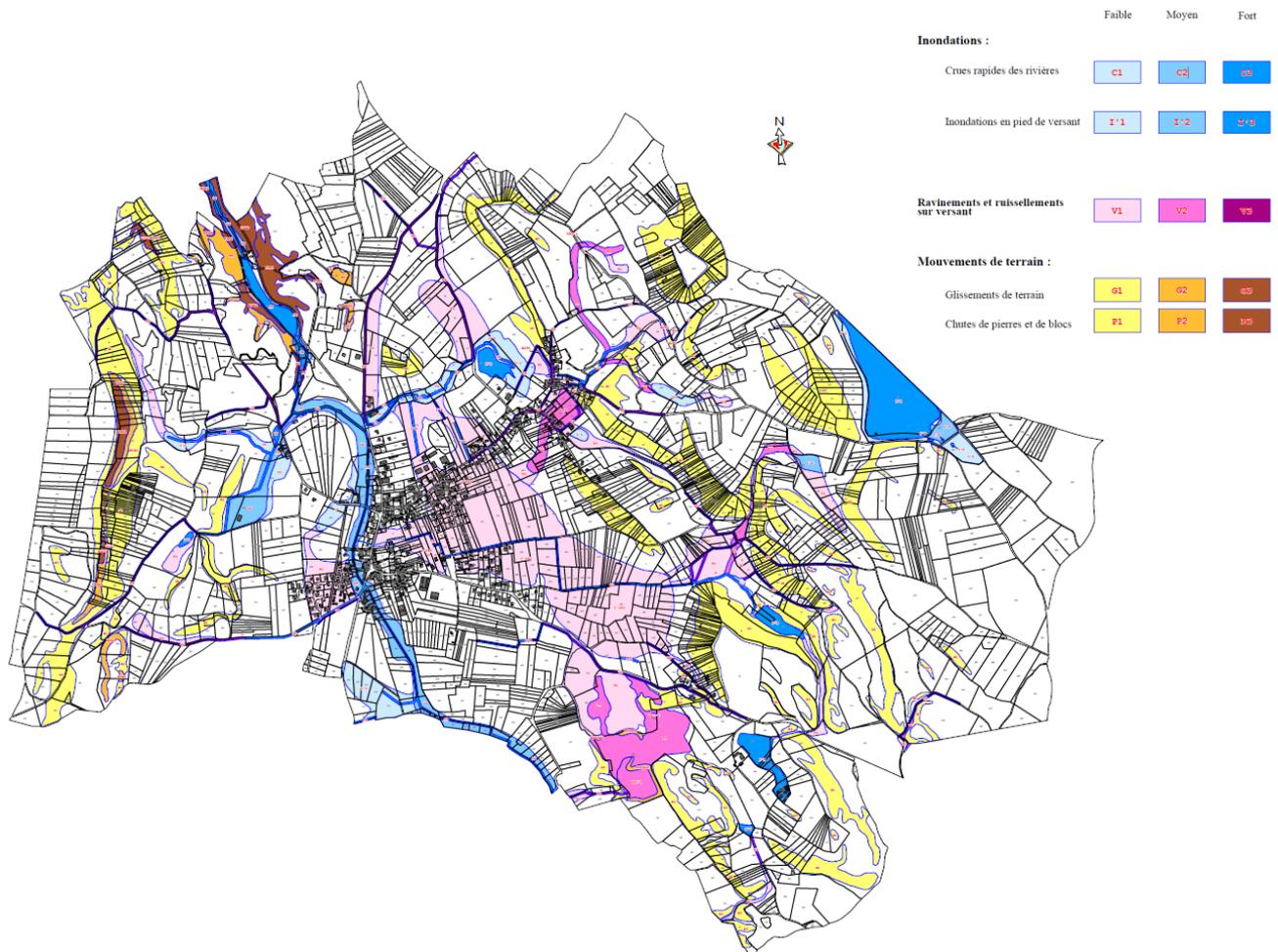
Les phénomènes répertoriés et étudiés sont les suivants :

- Les crues rapides des rivières ;
- Les inondations en pied de versant ;
- Les ruissellements de versant et les ravinements ;
- Les glissements de terrain ;
- Les chutes de blocs.

La cartographie a été élaborée à partir de reconnaissances de terrain effectuées en mai 2016 et d'une enquête auprès de la municipalité et des services déconcentrés de l'Etat.

Des niveaux d'aléas ont été définis (faible/moyen et fort) en fonction de la nature des risques.

Carte des aléas, modifiée en avril 2024.



L'atlas des zones inondables (AZI)

L'AZI est un document réalisé au 1/10 000 pour les zones inondables des principaux cours d'eau du Nord Isère. Cette étude, qui a été notamment réalisée sur l'Amby, a pour objectif d'estimer les débits décennaux et centennaux aux principaux nœuds des cours d'eau, de recenser les digues de protection contre les inondations présentes sur la zone d'étude et étudier leur état de manière visuelle. Cet atlas est disponible en annexe du présent PLU.

Le risque sismique

Dans l'histoire de la commune, aucun événement lié à des séismes ne semble avoir engendré de dégâts conséquents.

Cependant, l'ensemble du territoire est situé en zone de sismicité de niveau 3, correspondant à un **aléa modéré**.

Les constructions devront respecter les règles de construction définies par l'arrêté du 22 octobre 2010 et révisé régulièrement relatif à la classification et aux règles de construction parasismique applicables aux bâtiments.

Le risque feu de forêt

D'après le Dossier Départemental des Risques Majeurs de l'Isère, la commune présente un risque feu de forêt **faible**.

Dans l'histoire de la commune, aucun événement lié à des incendies de forêt ne semble avoir engendré de dégâts conséquents malgré la relative importance de la couverture forestière du territoire communal.

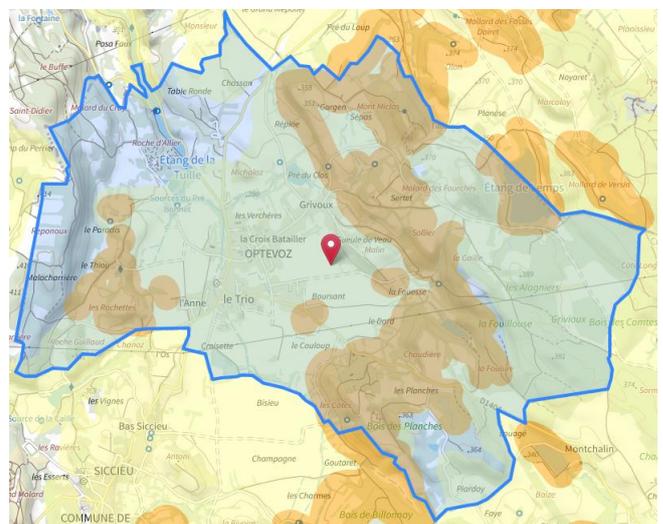
Les risques retrait-gonflement des argiles et mouvement de terrain

Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (période humide) et des tassements (périodes sèches) qui peuvent entraîner des conséquences importantes sur les bâtiments à fondations superficielles.

La commune est entièrement concernée par un aléa de retrait-gonflement des argiles **faible**, seule certaine partie du territoire sont cependant considérée comme soumise à un risque **modéré** par Géorisques.

D'après le Dossier Départemental des Risques Majeurs de l'Isère, la commune à **un niveau de sensibilité nul à faible** pour les risques de glissements de terrain et de chutes de bloc.

Aucun événement lié à des mouvements de terrain ne semble avoir engendré de dégâts conséquents sur la commune.



Risque de retrait / gonflement des argiles sur le territoire d'Optevoz.
Source : Géorisques.

Risque radon

La commune se situe en zone 1 (faible) pour le risque radon.

Risque nucléaire

La commune se situe à 11,1 km de la centrale électrique de Creys-Mépieu (deux installations nucléaires présentes). Cette centrale a été arrêtée en 1997 et est en cours de démantèlement.

Elle se situe également à **7,1 km de la centrale électrique du Bugey** (quatre installations nucléaires présentes). Un Plan Particulier d'Intervention (PPI) couvre la centrale. Ce PPI intègre des phases pouvant donner lieu à l'alerte, l'information, la mise en abri, voire l'évacuation de la population concernée, des dispositifs relayés par la commune. Des comprimés d'iode stable sont tenus à disposition des populations concernées (pharmacies). **La commune d'Optevoz est concernée par ce PPI.**

Ce PPI implique une organisation communale face aux risques nucléaires : distribution de comprimés d'iode, organisation des secours.

Communes couvertes par un PPI de nucléaire



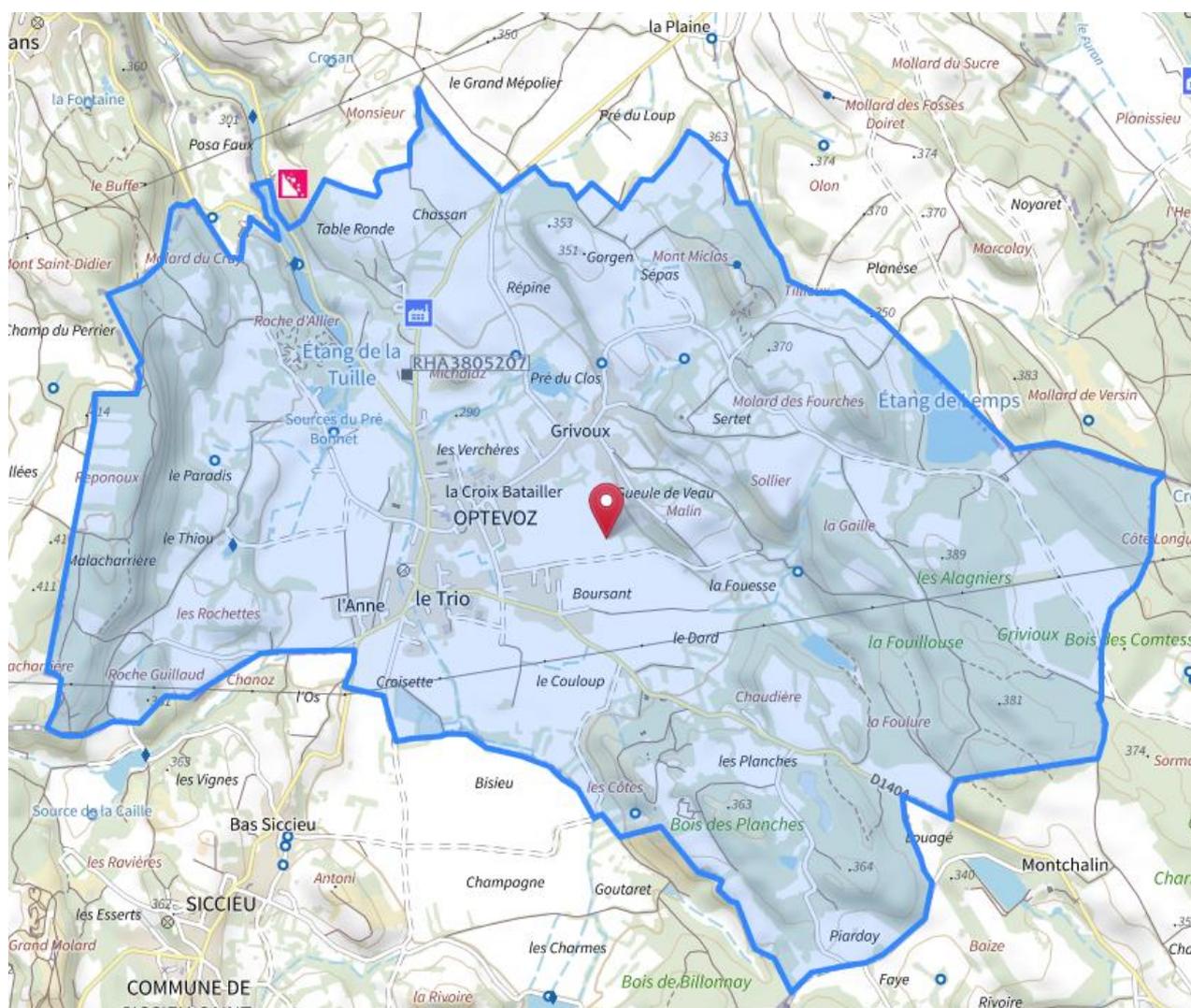
Source : DDRM38.

Risque rupture de barrage

D'après le Dossier Départemental des Risques Majeurs de l'Isère, la commune n'est pas concernée par le Plan Particulier d'Intervention (PPI) d'un barrage.

Risque de transport de matières dangereuses

Aucune canalisation TMD ne traverse le territoire communal.

Risque pollution des sols et installations classées

Une activité de services est recensée sur la commune, il s'agit de la déchèterie communale. Ces activités sont susceptibles d'être à l'origine d'une pollution des sols.

La parcelle bâtie située rue Philippe Tassier (RHA 3805207) est un ancien site industriel potentiellement pollué, il s'agit de la SARL Valentin ROMERO et Cie.

La commune n'est pas concernée par un Secteur d'Information sur les Sols pollués (SIS).

La commune n'est pas concernée par une installation classée pour la protection de l'environnement
Aucune installation SEVESO n'est recensée sur la commune.

4.5.2 Nuisances

4.5.2.1 Axes de circulation

D'après le classement sonore des infrastructures de transport terrestre de la DDT 38, aucun secteur affecté par le bruit n'est présent sur la commune.

4.5.2.2 Carrière

Aucune carrière n'est située sur le territoire de la commune. Cependant, la carrière de Saint-Baudille-de-la-Tour se situe à proximité immédiate des limites nord de la commune, relativement éloignée des habitations les plus proches.

4.6 Air, climat et énergie

4.6.1 Profil énergétique

Lors de l'analyse de la consommation d'énergie de la commune d'Optevoz, il est apparu que celle-ci était relativement faible en comparaison avec la CC Les Balcons du Dauphiné, avec une consommation d'énergie finale de **19 370 kWh/hab.**, contre 30 276 kWh/hab. pour la communauté de communes. Cependant, cette faible consommation ne s'observe pas dans tous les secteurs.

Le profil énergétique de la commune d'Optevoz reflète les caractéristiques d'un territoire rural peu dense. La consommation énergétique annuelle totale est estimée à environ 15 GWh (source : *données TerriSTORY®, 2021*). Le secteur résidentiel en représente la majorité, avec près de 60 % de la consommation totale, principalement liée au chauffage.

Le parc de logements, majoritairement composé de maisons individuelles construites avant 1975, est énergivore. Les énergies utilisées sont encore dominées par les combustibles fossiles : environ 30 % des logements utilisent le fioul domestique, et 25 % le gaz en citerne. Le bois-énergie reste présent (environ 30 % des logements), souvent en système mixte.

Le secteur des transports représente environ 35 % de la consommation d'énergie (soit environ 5 GWh/an), du fait de la forte dépendance à la voiture individuelle. La commune est faiblement desservie par les transports en commun, et les déplacements domicile-travail s'effectuent principalement vers les pôles de Morestel, Bourgoin-Jallieu et La Tour-du-Pin.

Les autres secteurs (tertiaire, industrie, agriculture) représentent moins de 10 % de la consommation énergétique. Quelques exploitations agricoles consomment de l'énergie pour le chauffage de serres ou le fonctionnement d'équipements, mais cela reste marginal à l'échelle communale.

La production locale d'énergie renouvelable reste faible mais en progression. En 2021, environ 200 MWh/an d'électricité renouvelable étaient produits sur le territoire (source : *TerriSTORY®, 2021*), principalement via des installations photovoltaïques en toiture (résidentiel ou petits bâtiments agricoles).

Le potentiel solaire de la commune est significatif : on estime qu'en mobilisant 20 % des toitures techniquement exploitables, la production solaire pourrait atteindre 1 500 MWh/an, soit l'équivalent de 10 % de la consommation communale.

Le bois-énergie constitue un autre gisement mobilisable. La commune est entourée de massifs boisés, et une meilleure structuration de la filière locale permettrait d'augmenter l'usage du bois pour le chauffage, notamment collectif.

4.6.2 Réduction de la consommation et production d'EnR

4.6.2.1 Les objectifs du PCAET

La communauté de communes des Balcons du Dauphiné a réalisé un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en décembre 2021.

Le PCAET est une réponse locale aux enjeux globaux du changement climatique. Il a pour objectif d'anticiper la fracture énergétique et d'enclencher un changement de modèle économique et sociétale permettant globalement de préserver les ressources. Le plan d'action du PCAET s'établit sur 6 ans (2022-2028). Ses principales thématiques sont les suivantes :

- Maîtrise de la demande en énergie
- Production d'énergie renouvelable
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Baisse des émissions de polluants atmosphériques

Le PCAET doit prendre en compte les objectifs nationaux (loi de transition énergétique, schéma national bas carbone, plan de prévention des émissions de polluants atmosphériques) et régionaux (SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes, approuvé en 2019).

Plus concrètement, en matière d'énergie, le PCAET prévoit les objectifs qualitatifs selon les thématiques de l'urbanisme :

- Travail sur la rénovation énergétique des bâtiments. Cela prévoit de rendre les bâtiments et leurs occupants plus sobres en énergie. Il cible également le parc ancien en encourageant les travaux d'isolation, de menuiserie, de chauffage ou de ventilation pour réaliser des économies d'énergie.
- Développement de la filière solaire, du bois, de la méthanisation. Un des axes prévoit de créer une filière locale de l'énergie, de rapprocher production et autoconsommation, d'impliquer les acteurs du territoire, ou encore de mettre à disposition du foncier pour les projets EnR. Le PCAET encourage également de créer de nouvelles formes de gouvernance pour l'énergie.
- Mise en place de nouvelles formes de déplacement : plan de mobilité, cheminement doux, report modal, aide à l'achat...

Maîtrise de la demande en énergie

La stratégie de la CC des Balcons du Dauphiné fixe l'objectif de **réduction de 19% de la consommation énergétique à l'horizon 2050**.

Cet objectif est décliné selon les secteurs : résidentiel, tertiaire, transport routier, industrie, agriculture.

La réduction de la consommation devra passer par :

- ▶ La rénovation de 21 000 logements, de la quasi-totalité des entreprises du secteur tertiaire et de 90% des exploitations agricoles à l'horizon 2050.
- ▶ La réduction du nombre de déplacements journaliers se faisant en voiture.
- ▶ La réduction des transports de marchandises (relocalisation de la consommation, des fournisseurs...).
- ▶ La sensibilisation aux écogestes.

| en GWh | Objectifs de maîtrise des consommations d'énergie | | |
|----------------------------------|---|------------|-------------|
| | 2026 | 2030 | 2050 |
| Résidentiel | -13% | -17% | -38% |
| Tertiaire | -7% | -12% | -22% |
| Transport routier | -7% | -15% | -21% |
| Agriculture | -9% | -24% | -28% |
| Industrie hors branche énergie * | -3% | -3% | -9% |
| TOTAL | -6% | -9% | -19% |

(*): la dénomination « industrie hors branche énergie » concerne toutes les industries sauf celles produisant de l'électricité, de la chaleur ou du froid (centrales thermiques, centrales nucléaires...)

Production d'énergie renouvelable

La stratégie des Balcons du Dauphiné fixe l'objectif de production de 355 GWh supplémentaires à l'horizon 2050. Les consommations énergétiques de 2050 seraient alors couvertes à hauteur de 35%.

| Filière de production en GWh | Objectifs de production des ENR | | | |
|---------------------------------------|---------------------------------|---------------|---------------|--------|
| | 2026 | 2030 | 2050 | |
| Electricité | Solaire photovoltaïque | X 7 | X 9,7 | X 19 |
| | Hydraulique | = | = | = |
| Chaleur | Biomasse solide | X 1,1 | X 1,2 | X 1,4 |
| | Géothermie | X1,3 | X1,3 | X1,9 |
| | Solaire thermique | X 12,7 | X17 | X36 |
| | Biogaz | X 20,0 | X 26,7 | X 60,0 |
| | Comb. substitution | X 1,1 | X 1,2 | X 1,4 |
| TOTAL EnR | X 1,32 | X 1,45 | X 1,96 | |
| TOTAL EnR avec comb. Subst.(*) | X1,2 | X1,27 | X1,6 | |

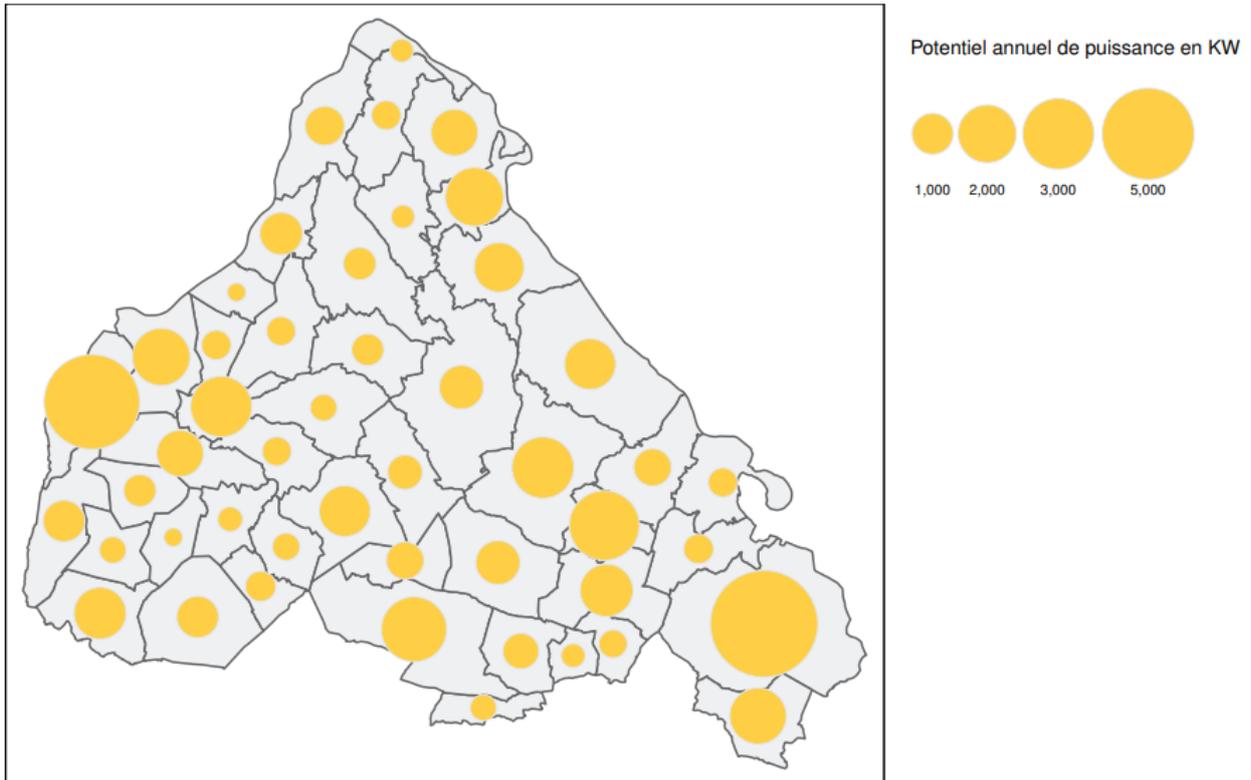
(*) les combustibles de substitution représentant déjà 1051 GWh en 2014, leur prise en compte entraîne donc proportionnellement un ratio d'augmentation plus faible.

4.6.2.2 Le développement des énergies renouvelables sur la commune

Energie solaire

D'après l'ORCAE (observatoire régional climat air énergie), la commune disposerait d'un potentiel solaire photovoltaïque d'environ 5294,3 MWh et un potentiel solaire thermique d'environ 1819 MWh.

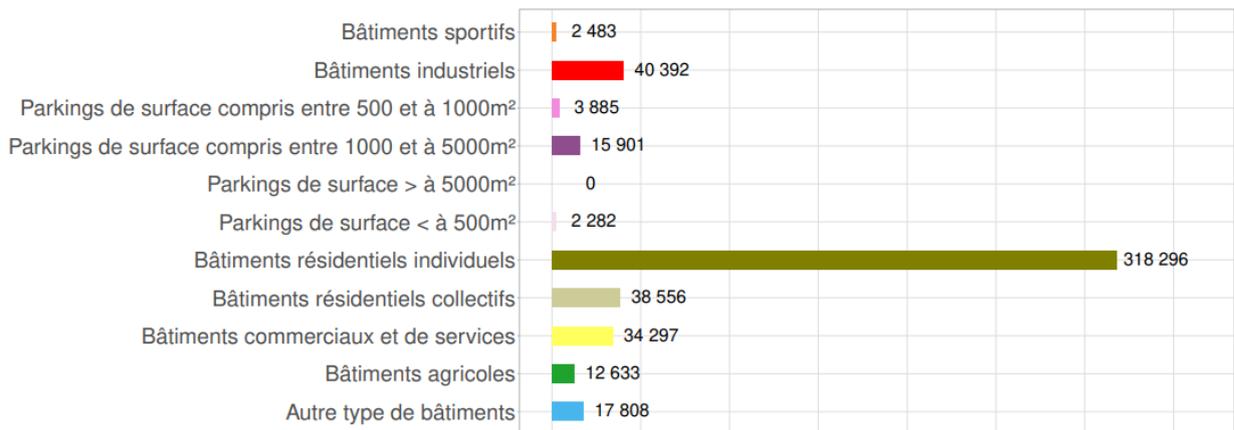
De nombreux projets de panneaux solaires sur toiture sont présents sur la commune.



Potentiel de production d'énergie en photovoltaïque, par commune, en KWh, en 2023.

Source : ORCAE.

Sur le territoire des Balcons du Dauphiné, le potentiel de production d'énergie solaire photovoltaïque se retrouve principalement au sein du parc de logements individuel privé. Les bâtiments à vocation économiques arrivent en seconde position (agricole, industriel, artisanaux, commerciaux).



Potentiel solaire photovoltaïque en MWh par type de bâtiments en 2023.

Source : ORCAE.

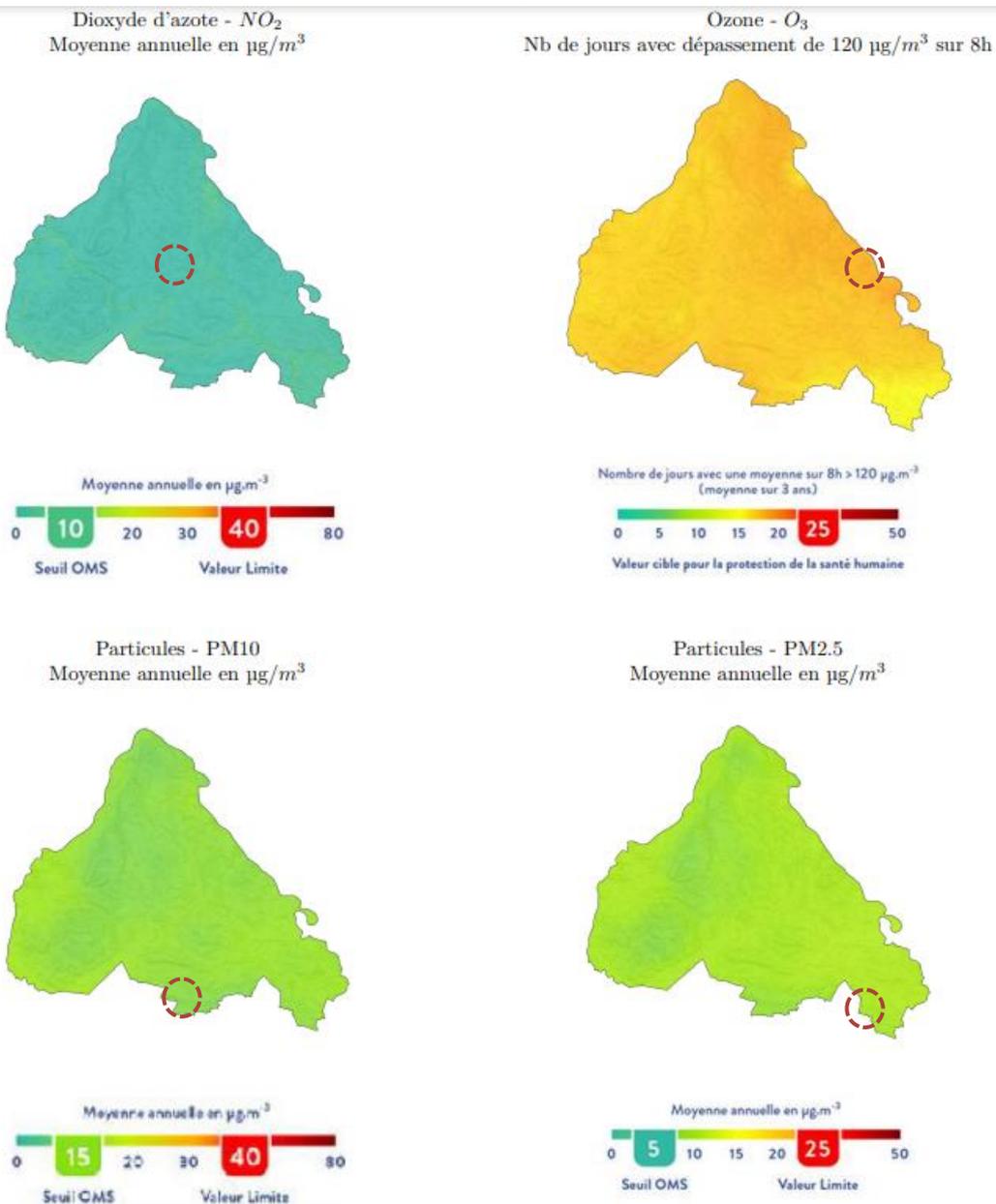
4.6.3 Qualité de l'air

Polluants atmosphériques : des concentrations faibles

Les 4 principaux polluants atmosphériques étudiés lors de l'analyse de la qualité de l'air sont le dioxyde d'azote (NO₂), l'ozone (O₃), les particules PM₁₀ et les particules PM_{2.5}.

Globalement, l'ensemble du territoire de la CC Les Balcons du Dauphiné présente des concentrations faibles de polluants atmosphériques dans l'air.

Cartographies annuelles de concentration de polluants dans l'air (2021)

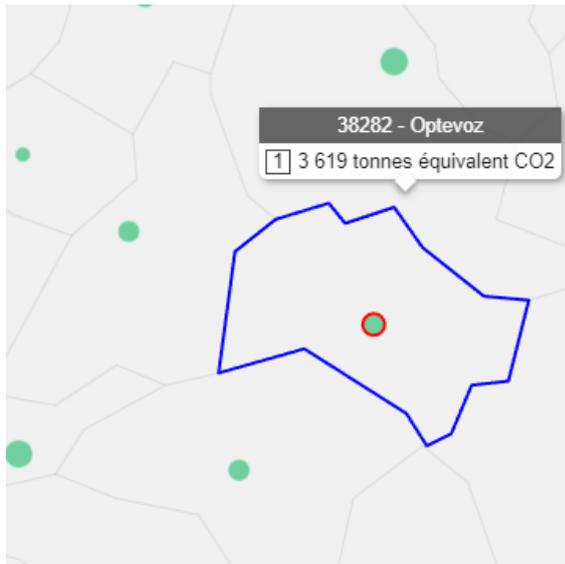


Source : Observatoire régional climat air énergie ARA.

Gaz à effet de serre

D'après l'observatoire des territoires, le totale des émissions de GES 2018 de la commune d'Optevoz s'élève à **3 619 tonnes équivalent de CO2** sont relâchées localement dans l'atmosphère. Il s'agit d'une quantité relativement faible, en comparaison avec les territoires voisins et avec le territoire large.

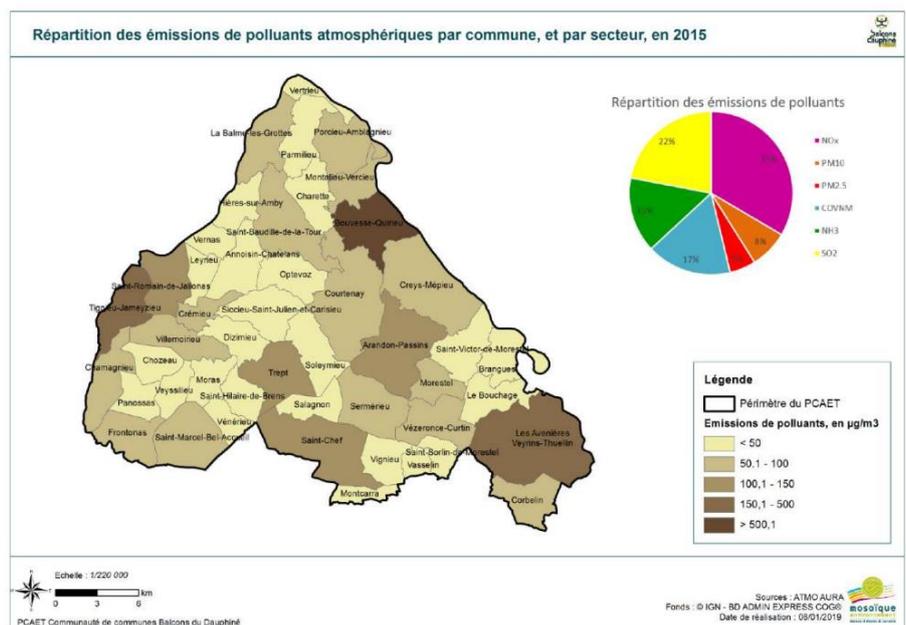
L'agriculture représente dans la commune 882 tonnes équivalent CO2, soit 1 tonnes par habitant. A titre de comparaison, le secteur de l'agriculture représente 1,26 tonnes/habitant en France et 0,96 à l'échelle des Balcons du Dauphiné. Le secteur routier en représente 2 113 tonnes, c'est le premier poste d'émission communal.

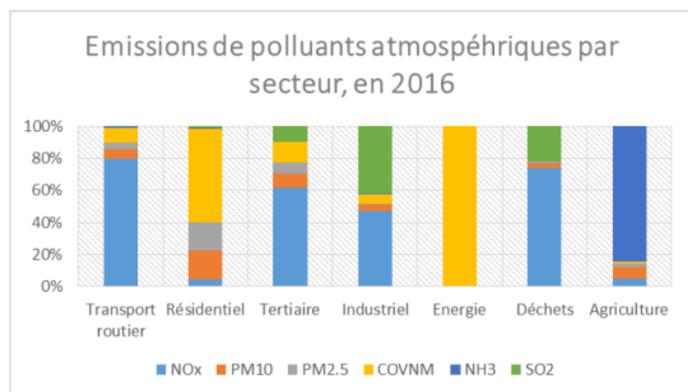


Emissions de gaz à effet de serre hors puits (PRG) par secteur en 2022.
 Source : Observatoire des territoires.

Zoom PCAET

Le PCAET fixe la répartition des émissions de polluants de cette manière :





Sur Optevoz, les émissions de polluants font partie des plus faibles du territoire (- de 50 µg/m³). Cela s'explique principalement par l'absence d'industrie ou de grande entreprise sur le territoire.

Les objectifs d'amélioration des mobilités par le développement des cheminements doux et par le report modal, ainsi que les objectifs de rendre le parc bâti plus sobre peuvent également contribuer à améliorer la qualité de l'air.

4.7 Les réseaux et la gestion des déchets

4.7.1 La fibre

Le département a adopté en 2011 son Schéma Départemental de l'Aménagement Numérique (SDAN), avec l'objectif de doter l'Isère d'ici mi-2025 d'une infrastructure en fibre optique maillant l'ensemble du territoire.

C'est dans ce cadre que s'inscrit le projet de déploiement d'un Réseau d'Initiative Publique (RIP) Très Haut Débit, couvrant à terme 466 communes de l'Isère, dont Optevoz. Le département a construit en maîtrise d'ouvrage le réseau structurant, qui se compose des artères principales du réseau permettant de mailler le territoire. Il a confié la création du réseau de desserte, l'exploitation et la commercialisation de celui-ci à la société Isère Fibre / THD38, dans le cadre d'une convention de délégation de service public.

Le raccordement final des clients au réseau incombe aux Fournisseurs d'Accès Internet présents sur le RIP, qui est un réseau ouvert et neutre, conçu et financé par des collectivités, à destination des particuliers, des entreprises et des sites publics.

La loi n°2015-990 du 6 août 2015 prévoit qu'un réseau de fibre optique soit installé dans les constructions neuves : lotissements, immeubles, maisons individuelles ou bâtiments professionnels. Sur la rénovation des bâtiments et des maisons individuelles, la loi prévoit que les travaux de fibrage soient réalisés à la condition que la rénovation fasse l'objet d'un permis de construire et que le coût du fibrage ne dépasse pas 5% de la totalité du montant des travaux de rénovation.

Le PLU devra intégrer ces obligations en matière de raccordement.

L'obligation de pourvoir les immeubles neufs et maisons individuelles neuves de lignes de communications électriques en fibre optique pèse sur le lotisseur ou le maître d'ouvrage. Il est libre de choisir l'entreprise qui réalisera le fibrage. Il convient d'être vigilant à ce que le réseau de fibres réalisées revienne en propriété à l'association syndicale ou la copropriété, et non pas à l'opérateur d'infrastructure.

Pour qu'un service THD sur fibre optique puisse être délivré au sein des nouvelles constructions, il est également nécessaire que celles-ci soient raccordées au réseau déployé par l'opérateur d'infrastructure en domaine public. Il est donc impératif que les pétitionnaires de permis de construire adressent leur demande d'adduction au réseau fibre à l'opérateur concerné d'infrastructure de la zone concernée, le plus en amont possible de la livraison. A Optevoz, comme à l'ensemble des zones RIP, l'opérateur d'infrastructure est Isère Fibre/THD38.

La conformité de l'adressage (compétence de la commune réaffirmée par la loi dite « 3DS » du 21/02/2022) est un prérequis pour le déploiement de la fibre et une nécessité pour la commercialisation des offres et la bonne exploitation du réseau. Le porter à connaissance du département rappelle qu'il est indispensable que toutes les constructions bâties, quelle que soit leur fonction, disposent d'une adresse.

Le département encourage ainsi les communes à se mettre en place une Base Adresse Locale (BAL) où elles déclarent les nouvelles adresses, mettent à jour les adresses existantes, et les certifient. Les BAL des communes alimentent directement la Base Adresse Nationale (BAN), qui a vocation à devenir le référentiel public unique de l'adressage en France, consultable et exploitable par l'ensemble des organismes publics, services de secours et service privé.

En parallèle du THD, le département propose un réseau Très Haut Débit radio pour les isérois qui ne sont pas éligibles à la fibre en 2022 afin de leur offrir une connectivité Internet résidentielle satisfaisante. Cette solution s'adresse avant tout aux particuliers en maison individuelle et aux professionnels qui pâtissent d'un mauvais débit ADSL. Elle peut délivrer un débit de 30 Mbits/s descendants et 5 Mbits/s montants.

4.7.2 Les réseaux d'eau et d'assainissement

La gestion de l'eau

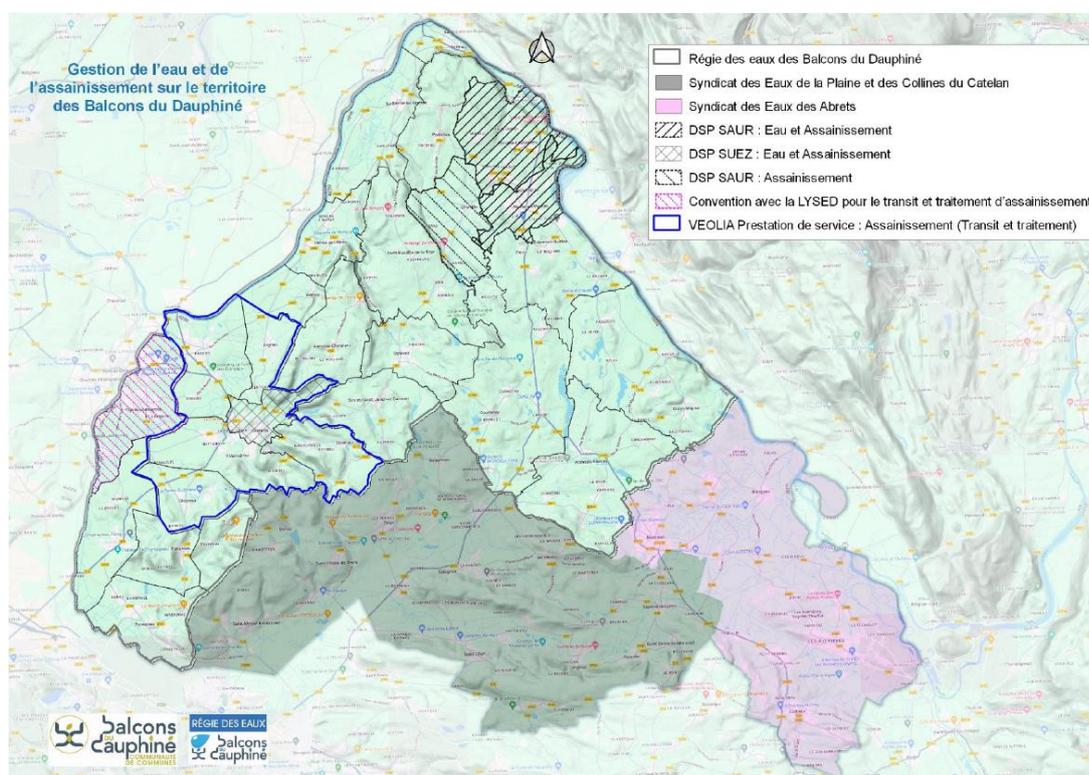
La Communauté de Communes les Balcons du Dauphiné, créée au 1er janvier 2017, a pris la compétence Eau et Assainissement au 31 décembre 2019, formalisé par l'arrêté préfectoral 38-2019-02-13-008 du 13 février 2019.

Elle est garante de l'organisation d'un service public équitable sur l'ensemble de son territoire dans ses missions de :

- Maintien d'un service d'Eau et d'Assainissement d'excellente qualité,
- Programmation des travaux (besoin et faisabilité, niveaux d'investissements, gestion patrimoniale...),

- Définir une politique tarifaire maîtrisée et répondant aux enjeux sociaux et environnementaux du territoire
- Garantie d'une production et d'une distribution d'eau potable de qualité en quantité suffisante dans le respect des normes en vigueur,
- Garantie d'une collecte et d'un traitement des eaux usées efficaces dans le respect des normes en vigueur, en veillant à limiter les impacts environnementaux de façon à garantir la protection du milieu récepteur.

Sur les 47 communes composant la communauté de communes les balcons du Dauphiné, la direction de l'eau et de l'assainissement gère en régie directe 27 communes pour les deux compétences (eau et assainissement) avec une délégation de Service Public (DSP) ou prestation de service sur certaines communes.

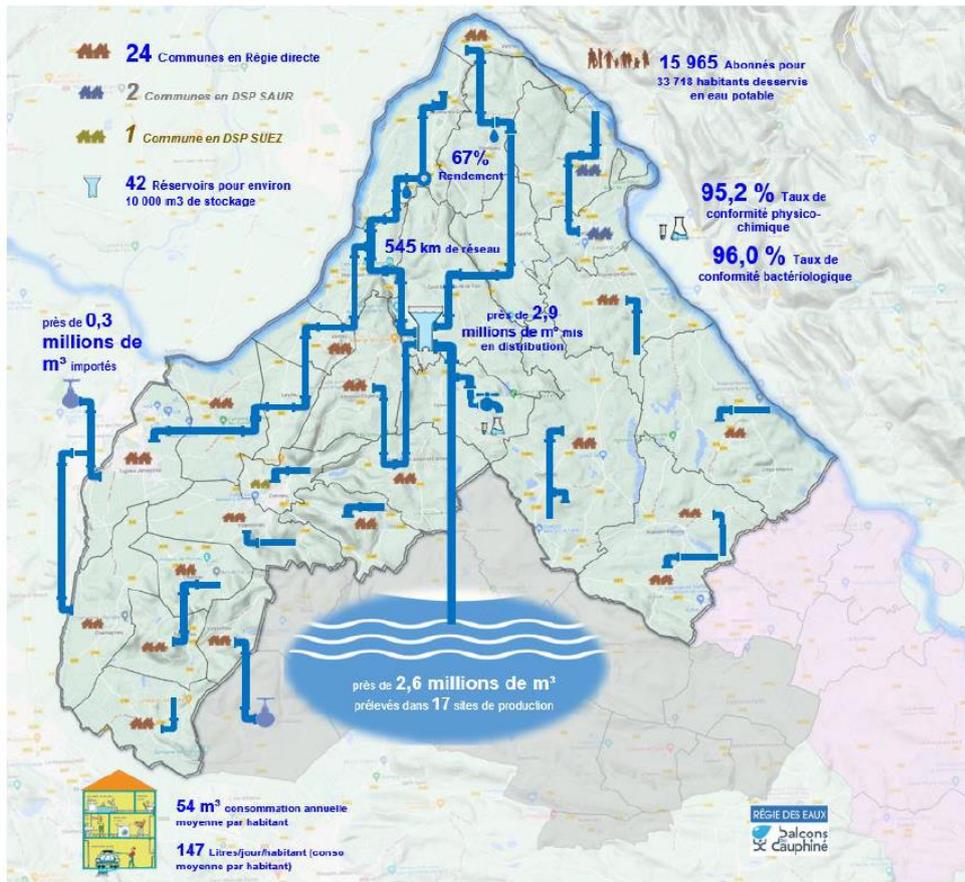


La commune d'Optevoz est gérée par la Régie des Eaux des Balcons du Dauphiné.

La desserte en eau potable

Le territoire de la régie se caractérise par 21 captages actifs, répartis sur 15 communes, le plus important étant le champ captant de Pre Bonnet situé sur la commune d'Optevoz avec un débit moyen de prélèvement 3 285 m³/j.

Organisation générale du système AEP de la Régie



Les captages :

La commune d'Optevoz est concernée par la présence de trois captages d'eau potable :

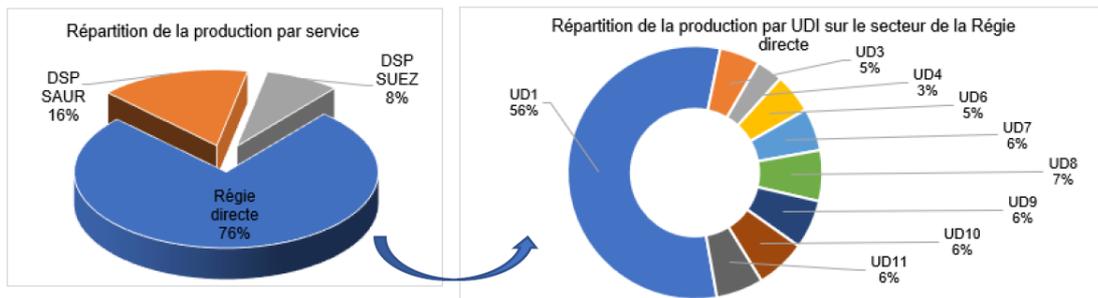
| Nom du captage et du gestionnaire | Document définissant les périmètres de protection | Périmètre de protection présent sur la commune |
|--|---|---|
| Captage 1, 3 et 4 – drain PRE BONNET CC Balcons du Dauphiné - régie | Rapport hydrogéologique du 29 mai 2012 | Périmètre de protection immédiate (PPI) Périmètres de protection rapprochée (PPR) 1 ^{er} et 2 ^{eme} secteur Périmètre de protection éloigné (PPE) |
| Captage ETANG DU BAS CC Balcons du Dauphiné - régie | Arrêté préfectoral de DUP du 15 janvier 2016 | PPE |
| Captage BARMETTES – VAL D'AMBY CC Balcons du Dauphiné - régie | Arrêté préfectoral de DUP du 25 novembre 2013 | PPE |

Ces captages font l'objet de Servitudes d'Utilité Publique (SUP) annexées au PLU.

Production annuelle

Sur le territoire de la régie, environ 2.85 millions de m³ d'eau ont été prélevés en 2023 au niveau de 21 sites de production propres à la collectivité pour satisfaire 95% des besoins en eau des abonnés et 5% ont été achetée à d'autres services.

La production sur le secteur de la régie directe représente en environ 76% en 2023 (soit environ 2.85 millions de m³) dont près de 42% proviennent du site de captage « Pré-Bonnet » situé à Optevoz.



Interconnexions et échanges d'eau

En complément des communes de Chamagnieu et Veyssillieu qui sont alimentées par un achat d'eau depuis le SYPENOI et SEPECC il existe une interconnexion avec le SYPENOI pour un secours en eau en cas de besoin et d'incident tel qu'une casse sur une conduite pour la commune de Tignieu-Jamezieu.

Qualité de l'eau

Le traitement de l'eau sur le territoire de la régie des eaux se limite à une simple désinfection au bioxyde de chlore ou par une chloration au chlore gazeux, permettant de garantir la qualité bactériologique de l'eau et de respecter les normes de qualité en vigueur

| Ressources | Traitement |
|---|---------------------------------------|
| Pré-Bonnet, Etang de Bas, Longchamp, les Tronches, Salette, Barmettes | Bioxyde de chlore |
| Chozelle et Pignieux | Chlore gazeux |
| Sault (DPS SAUR) et Prajot (DSP SUEZ) | Chlore gazeux |
| Reluisant, Granges, Bois du Four et Fangeat | UV |
| Fontanille, Sort, Abyme et Soleymieu | Hypochlorite de sodium |
| Rama | Hypochlorite de sodium |
| Huizelet | Passin : chlore gazeux / Arandon : UV |
| Malville | Aucun |

L'ARS (Agence Régionale de Santé) contrôle la qualité de l'eau conformément à la réglementation, à tous les stades de la chaîne d'alimentation en eau potable, depuis les points de production jusqu'au robinet du consommateur. Les résultats des analyses sont consultables par tous les habitants.

| Qualité d'eau | | Bilan Bactériologique | | | Bilan Physico-chimique | | |
|---------------|------------|------------------------|----------------------------------|-----------------|------------------------|----------------------------------|-----------------|
| | | Nombre de prélèvements | Nombre de prélèvements conformes | Taux conformité | Nombre de prélèvements | Nombre de prélèvements conformes | Taux conformité |
| 2020 | Régie | 230 | 217 | 94.3% | 255 | 248 | 97.3% |
| 2021 | Régie* | 248 | 238 | 96.0% | 273 | 260 | 95.2% |
| | DSP SUEZ** | 8 | 426 | 100% | 426 | 8 | 100% |
| | DSP SAUR** | 25 | 25 | 100% | 25 | 25 | 100% |
| 2022 | Régie* | 348 | 335 | 96.3 | 355 | 345 | 97.2 |
| | DSP SUEZ** | 3 | 3 | 100% | 3 | 3 | 100% |
| | DSP SAUR** | 6 | 6 | 100% | 6 | 5 | 94.7% |
| 2023 | Régie* | 254 | 240 | 94.5% | 305 | 297 | 97.4% |
| | DSP SUEZ** | 3 | 3 | 100% | 4 | 4 | 100% |
| | DSP SAUR** | 0 | 0 | - | 2 | | 89.5% |

Source : *Agence Régionale de Santé - **RAD du délégataire

Distribution de l'eau

Le territoire de la Régie dénombre 33 sites de stockage représentant une capacité de stockage totale d'environ 10 000 m³.

Environ 634 km de réseaux répartis sur 13 unités distribution plus ou moins complexes assurent le transport de l'eau et sa distribution jusqu'aux abonnés : 545 km sur le secteur de la Régie et 89 km sur les secteurs exploités en DSP.

Zoom sur l'UD1 « Plateau de Crémieu »

Cette unité de distribution regroupe 14 communes, elle est desservie par un réseau de distribution composé en 2 étages hydraulique :

- Haut service : Annoisin-Chatelans, Charrette, Optevoz, Parmilieu, St Baudille de la Tour, Siccieu-St-Julien-Carisieu et Vertrieu.
- Bas service : La Balme les Grottes, Hières-sur-Amby, Leyrieu, Vernas, St Romain de Jalionas et Tignieu-Jameyzieu.

L'approvisionnement en eau des abonnés est assuré à partir de 6 sites de captage (Pré-Bonnet, Etang bas, Barmette, Salette, Chozelle et Longchamp).

Le captage de Pré-Bonnet situé sur la commune d'Optevoz, est équipé de 3 puits, d'un drain de collecte et d'une station de pompage. Il permet d'alimenter le Haut et le Bas service de l'Ex-SIEPC et les deux communes (Siccieu-St-Julien-et-Carisieu et Annoisin-Chatelans).

- ✓ Départ en refoulement vers le haut service via le réservoir sur tour « Mont-Miclas » situé sur la commune d'Optevoz. A partir de ce réservoir on distingue 3 départs de distribution :
 - La commune d'Optevoz,
 - Le Bourg de Saint Baudille de la Tour ainsi que les hameaux Torjonas et Brotel,
 - Les hameaux de « Surbaix », de « Baix » et la Plaine à Saint Baudille de la Tour, la commune de Charette, la partie sud de la commune de Parmilieu et le hameau de Boulieu sur la commune de Courtenay. Cette conduite permet aussi alimenter la commune de Vertrieu.

Le captage de Longchamp situé sur la commune de Vertrieu alimente d'une part le réservoir de Vertrieu pour la desserte de la totalité des abonnés de la commune et d'autre part le réservoir de

Suptilieu sur la commune de Parmilieu à partir duquel s'effectue la desserte pour la quasi-totalité des abonnés de cette commune (hors partie sud alimentée par le captage de Pré Bonnet).

- ✓ Une alimentation gravitaire permet de desservir d'avantage tout ou partie des communes du Bas service par le captage de Pré-Bonnet notamment en période de nappe haute et par le captage de Barmettes situé sur le territoire de la commune d'Hières-sur-Amby, Chozelle à Tignieu-Jamezieu et le captage de la Salette localisé sur la commune de La Balme les Grottes. Ce dernier alimente la totalité des abonnés de la commune de la Balme via le réservoir de Saint Roc.

Le surpresseur de la Brosse situé à l'extrémité Est de la commune permet d'acheminer l'eau de ce captage vers les abonnés de Hières-sur-Amby lors des périodes de fort étiage. Ce système est by-passé en période de hautes eaux pour permettre l'alimentation de la totalité de la commune de La Balme les Grottes à partir des sources de Pré Bonnet.

Il existe une interconnexion avec le SYPENOI afin d'assurer le complément en période de pointe de consommation.

Le captage de Chozelle est classé prioritaire au titre du SDAGE Rhône-Méditerranée en raison d'une problématique de pollution aux nitrates et aux produits phytosanitaires. Un programme d'action pour une période de 5 ans est lancé courant 2022 avec pour objectif la restauration de la qualité de l'eau du captage en limitant les risques de pollutions diffuses.

- ✓ Un piquage de secours sur la conduite de refoulement haut service vers la commune de Siccieu-St-Julien-et-Carisieu et la commune d'Annoisin-Chatelans via la station de reprise située au niveau du captage l'Etang bas. Ce secteur hydraulique est alimenté principalement en nappe haute par le captage de l'Etang de Bas via les deux réservoirs :
 - Réservoir dit « Le Mollard » à Annoisin-Chatelans pour la desserte des abonnés de cette commune,
 - Réservoir du Grand Mollard sur la commune de Siccieu à partir duquel sont alimentés la quasi-totalité des abonnés de la commune de Siccieu-St-Julien-et-Carisieu.

Bilan besoins/ressources :

Dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur d'eau potable des Balcons du Dauphiné, une analyse a permis de déterminer les besoins en eau en situation future.

Les besoins journaliers sont calculés à partir de plusieurs paramètres :

- La consommation domestique
- La consommation non domestique
- La consommation non comptabilisée comprenant les volumes sans comptage et les volumes des services
- Les fuites du réseau

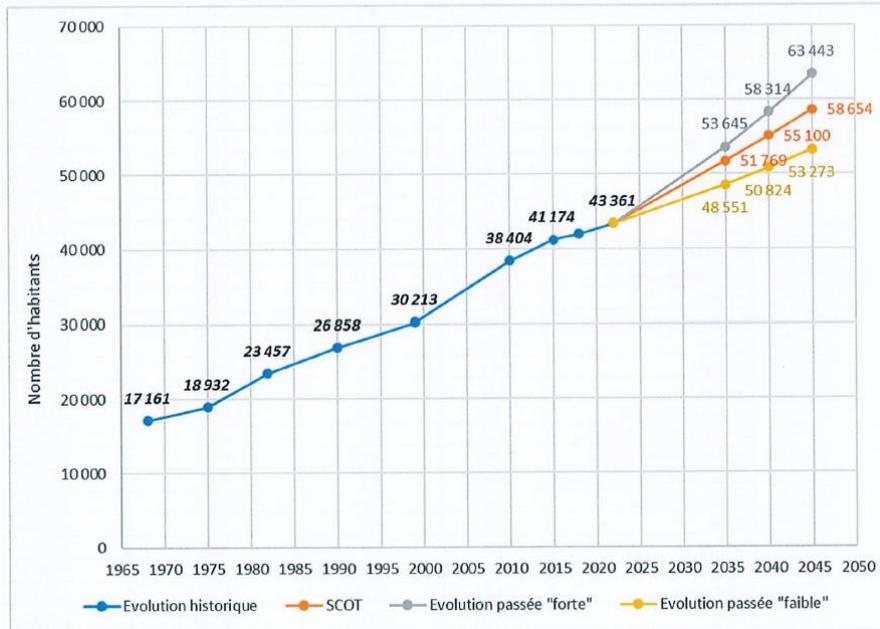
Sur la base des évolutions démographiques passées, l'étude a retenu 2 hypothèses d'évolution de la population en situation future :

- Une hypothèse d'évolution « faible » avec les taux de croissance annuels mesurés entre 2015 et 2022 et par commune
- Une hypothèse d'évolution « forte » avec les taux de croissance annuel moyens mesurés entre 1999 et 2022 et par commune

Sur la base de ces extrapolations, la population sur le territoire de la Régie des Balcons du Dauphiné serait comprise entre 53 000 et 63 500 habitants à l'horizon 2045.

Au-delà de ces deux hypothèses, l'étude a également pris en compte les données du SCoT de la Boucle du Rhône en Dauphiné. A l'horizon 2040, sur les bases des éléments du SCoT, la population s'élèverait à environ 55 000 habitants. En extrapolant ces données jusqu'à 2045, la population du territoire d'étude serait alors de l'ordre d'environ 59 000 habitants.

Fig. 3-c : Evolution de la population suivant les trois scénarios



Afin de calculer les besoins en eau du territoire en situation future, la consommation par habitant a été déterminée pour chacune des UDI du territoire sur la base :

- Des volumes consommés et facturés par les abonnés domestiques uniquement en 2021 et 2022
- Du nombre d'habitants en 2022 (dernières données INSEE)

| UDI | | Ratio de consommation domestique (l/j/hab) |
|---------|--------------------|--|
| UD01 | Plateau de Crémieu | 122 |
| UD02 | Crémieu | 124 |
| UD03 | Villemoirieu | 112 |
| UD04 | Dizimieu | 154 |
| UD05 | Montalieu-Porcieu | 131 |
| UD06 | Bouvesse-Quirieu | 112 |
| UD07 | Courtenay | 112 |
| UD08 | Creys-Mépieu | 112 |
| UD09 | Arandon-Passins | 115 |
| UD10 | Chozeau-Panossas | 115 |
| UD11 | Frontonas | 112 |
| UD12 | Chamagnieu | 112 |
| UD13 | Veyssillieu | 133 |
| MOYENNE | 12 | 120 |

D'après les différents éléments disponibles, la consommation domestique observée sur le territoire s'élève en moyenne à 120 m³/j/habitant.

Le tableau ci-dessous détaille les consommations domestiques par UDI à l'horizon 10 ans (2035) et 20 ans (2045) sur la base des évolutions de population et des ratios de consommation :

Tableau 3-f : Détermination des consommations domestiques par UDI

| UDI | Consommation non domestiques (m ³ /j) | | |
|---------------------------|--|--------------|--------------|
| | Moyenne 2021 - 2022 | 2035 | 2045 |
| UD01 – Plateau de Crémieu | 2 421 | 2 862 | 3 248 |
| UD02 - Crémieu | 440 | 527 | 611 |
| UD03 - Villemoirieu | 212 | 254 | 288 |
| UD04 - Dizimieu | 126 | 149 | 162 |
| UD05 - Montalieu-Porcieu | 608 | 866 | 1 001 |
| UD06 - Bouvesse-Quirieu | 167 | 209 | 236 |
| UD07 - Courtenay | 108 | 160 | 178 |
| UD08 - Creys-Mépieu | 176 | 213 | 246 |
| UD09 - Arandon-Passins | 214 | 241 | 261 |
| UD10 - Chozeau-Panossas | 193 | 229 | 250 |
| UD11 - Frontonas | 237 | 291 | 332 |
| UD12 - Chamagnieu | 190 | 221 | 241 |
| UD13 - Veyssillieu | 37 | 52 | 56 |
| UD14 - Rama | 1 | 1 | 1 |
| TOTAL | 5 130 | 6 275 | 7 112 |

Au-delà de la consommation domestique, l'étude a également prise en compte la consommation non domestique à savoir les agriculteurs, les artisans/commerçants/professions libérales ; les communes et les industriels.

Les consommations non domestiques correspondent à environ 18% des volumes consommés sur le territoire d'étude.

Le tableau ci-dessous récapitule les volumes consommés pour les consommations non-domestiques existants sur le territoire :

Tableau 3-g : Consommations non-domestiques des consommateurs existants par UDI

| UDI | Consommation non domestiques existantes (m ³ /j) |
|---------------------------|---|
| UD01 – Plateau de Crémieu | 571 |
| UD02 - Crémieu | 67 |
| UD03 - Villemoirieu | 45 |
| UD04 - Dizimieu | 6 |
| UD05 - Montalieu-Porcieu | 16 |
| UD06 - Bouvesse-Quirieu | 79 |
| UD07 - Courtenay | 10 |
| UD08 - Creys-Mépieu | 105 |
| UD09 - Arandon-Passins | 69 |
| UD10 - Chozeau-Panossas | 59 |
| UD11 - Frontonas | 48 |
| UD12 - Chamagnieu | 7 |
| UD13 - Veyssillieu | 1 |
| UD14 - Rama | 0 |
| TOTAL | 1 084 |

En plus des installations existantes sur le territoire, il est prévu un aménagement des zones d'activités identifiées dans les PLU. Leur consommation, hors cas particulier, est estimé sur la base des hypothèses suivantes :

- Une surface aménagée correspondant à environ 60% de la surface totale
- Un ratio de consommation suivant la surface aménagée
- La typologie de la zone (tertiaire, artisanale, production...)

Tableau 3-h : Ratios de consommation par type d'activité

| Ratios de consommation (m ³ /j/ha) | |
|---|---|
| Tertiaire | 4 |
| Petites et moyennes industries | 8 |
| Commerce et artisanat | 4 |

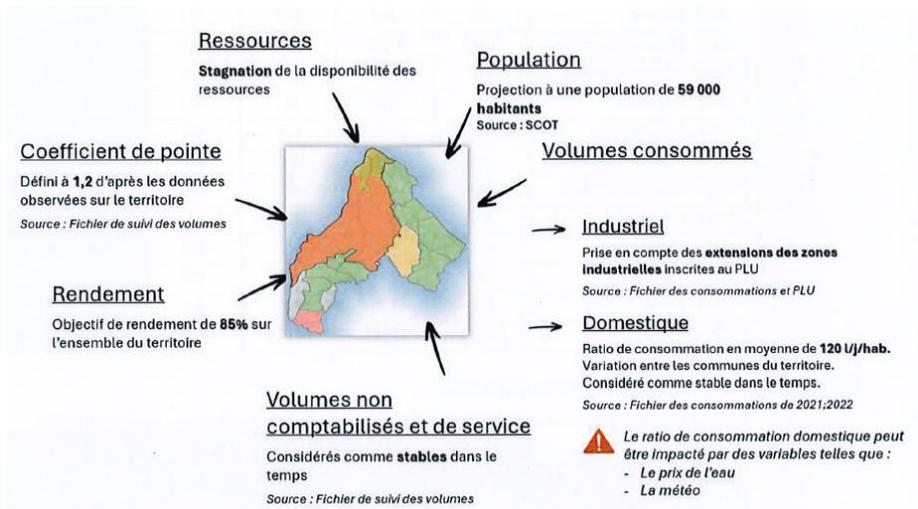
L'étude a également intégré les fuites. En 2023, le rendement moyen du territoire est de 66,6% dont :

- 69,1% pour la régie
- 78,6% pour le secteur de Crémieu exploité par Suez
- 48,2% pour celui de Montalieu-Porcieu exploité par la Saur

Tableau 3-1 : Rendement actuel et projeté en situation future

| UDI | Rendement actuel | Rendement estimé futur |
|-------------------------|------------------|------------------------|
| UD01 Plateau de Crémieu | 71% | 85% |
| UD02 Crémieu | 79% | 85% |
| UD03 Villemoirieu | 67% | 85% |
| UD04 Dizimieu | 60% | 85% |
| UD05 Montalieu Porcieu | 48% | 85% |
| UD06 Bouvesse-Quirieu | 63% | 85% |
| UD07 Courtenay | 49% | 85% |
| UD08 Creys-Mépieu | 61% | 85% |
| UD09 Arandon-Passins | 63% | 85% |
| UD10 Chozeau-Panossas | 62% | 85% |
| UD11 Frontonas | 78% | 85% |
| UD12 Chamagnieu | 53% | 85% |
| UD13 Veyssilieu | 32% | 85% |

Le résumé des différentes hypothèses et variables entrant en jeu dans le calcul du bilan besoins-ressources est présenté dans le schéma ci-dessous :



Au regard des différents paramètres, les besoins en eau du territoire d'ici 20 ans (2045) seraient compris :

- En jour moyen : entre 10 100 et 13 400 m³/jour
- En jour de pointe : entre 12 100 et 16 000 m³/jour

Une augmentation du rendement à 85% par rapport au rendement actuel sur le territoire permettrait de compenser la hausse des besoins en eau liée à l'augmentation de la population sur le territoire.

A l'échelle de l'ensemble du territoire d'étude, en situation future, à l'horizon 10 et 20 ans et quelles que soit les configurations (jour moyen, jour de pointe, baisses de fuites ou pas) le bilan besoins-ressources est excédentaire.

Tableau 4-a : Bilan besoins / ressources en 2035

| | Rendement actuel | | Rendement à 85% | |
|--|------------------|----------------|-----------------|----------------|
| | Jour moyen | Jour de pointe | Jour moyen | Jour de pointe |
| Besoins en eau (m ³ /j) | 12 075 | 14 490 | 9 127 | 10 953 |
| Débit de prélèvement (m ³ /j) | 21 000 | 21 000 | 21 000 | 21 000 |
| Excédent ou déficit (m ³ /j) | + 8 925 | +6 510 | +11 873 | + 10 047 |
| Pourcentage de la ressource mobilisée | 58% | 69% | 43% | 52% |
| Résultat | Excédentaire | Excédentaire | Excédentaire | Excédentaire |

Tableau 4-b : Bilan besoins / ressources en 2045

| | Rendement actuel | | Rendement à 85% | |
|--|------------------|----------------|-----------------|----------------|
| | Jour moyen | Jour de pointe | Jour moyen | Jour de pointe |
| Besoins en eau (m ³ /j) | 13 385 | 16 062 | 10 113 | 12 135 |
| Débit de prélèvement (m ³ /j) | 21 000 | 21 000 | 21 000 | 21 000 |
| Excédent ou déficit (m ³ /j) | + 7 615 | +4 938 | +10 887 | + 8 865 |
| Pourcentage de la ressource mobilisée | 64% | 76% | 48% | 58% |
| Résultat | Excédentaire | Excédentaire | Excédentaire | Excédentaire |

Cette analyse n'intègre pas les volumes achetés en gros à l'extérieur du territoire :

- Depuis le SYPENOI pour l'alimentation de l'UDI12 – Chamagnieu
- Depuis le SEPECC pour l'alimentation de l'UDI13 – Veysillieu

Toutefois bien que le bilan soit excédentaire au global sur le territoire, cela ne signifie pas que la totalité du territoire puisse être alimentée dans toutes les configurations étant donné que les interconnexions entre les réseaux ne sont pas toujours existantes.

Tableau 4-c : Bilan à l'horizon 2035, sans évolution du rendement du réseau.

| UDI | JOUR MOYEN | | | JOUR DE POINTE | | |
|---------------------------|--|---------------------|-----------------------|--|---------------------|-----------------------|
| | Excédent ou déficit (en m ³ /j) | Excédent ou déficit | % ressource mobilisée | Excédent ou déficit (en m ³ /j) | Excédent ou déficit | % ressource mobilisée |
| UD01 – Plateau de Crémieu | 464 | Limité | 92% | -538 | Déficitaire | 110% |
| UD02 - Crémieu | 2 825 | Excédentaire | 22% | 2 671 | Excédentaire | 26% |
| UD03 - Villemoirieu | 1 055 | Excédentaire | 30% | 966 | Excédentaire | 36% |
| UD04 - Dizimieu | 440 | Excédentaire | 37% | 388 | Excédentaire | 45% |
| UD05 - Montalieu-Porcieu | 475 | Equilibré | 80% | 90 | Limité | 96% |
| UD06 - Bouvesse-Quirieu | 1 040 | Excédentaire | 31% | 948 | Excédentaire | 37% |
| UD07 - Courtenay | -30 | Déficitaire | 109% | -100 | Déficitaire | 131% |
| UD08 - Creys-Mépieu | 476 | Excédentaire | 52% | 371 | Excédentaire | 62% |
| UD09 - Arandon-Passins | 2 222 | Excédentaire | 27% | 2 061 | Excédentaire | 32% |
| UD10 - Chozeau-Panossas | 504 | Excédentaire | 50% | 405 | Excédentaire | 60% |
| UD11 - Frontonas | 47 | Limité | 90% | -40 | Déficitaire | 108% |

En jour moyen, pour chaque UDI et en période d'étiage, le bilan besoins-ressources est majoritairement excédentaire sauf pour certaines UDI dont le Plateau de Crémieu auquel appartient la commune d'Optevoz. Le bilan est limité.

Zoom sur l'UDI du Plateau de Crémieu :

L'UDI du plateau de Crémieu est alimenté en eau potable via 6 sites de production :

- Le site de Pré Bonnet qui se trouve sur la commune d'Optevoz et qui constitue le principal site de production
- Le captage des Barmettes située sur la commune d'Hières-sur-Amby
- Le captage de l'Étang du Bas situé sur la commune de Siccieu-Saint-Julien et Carisieu
- Le forage de Longchamps situé sur la commune de Vertrieu
- Le captage de la Salette localisé sur la commune de la Balme les Grottes
- Le captage de Chozelle qui se trouve sur la commune de Tignieu-Jameyzieu.

Tableau 4-e : Alimentation en eau potable de chaque secteur

| Secteur | Ressources en eau alimentant le secteur en période hors étiage |
|--|--|
| Vertrieu et nord de Parmilieu | Longchamp |
| La Balme-les-Grottes | Salette |
| Siccieu-Saint-Julien-et-Carisieu et Annoisin-Chatelans | Étang du Bas |
| Charrette, Parmilieu, Saint-Baudille-de-la-Tour et Boulieu (Courtenay) | Pré Bonnet |
| Optevoz | Pré Bonnet |
| Hières-sur-Amby et Vernas | Pré Bonnet et Barmettes |
| Leyrieu, Saint-Romain de Jalionas et Tignieu-Jameyzieu | Pré Bonnet, Barmettes et Chozelle |

Les résultats du bilan besoins-ressources à une échelle plus fine de l'UDI du Plateau de Crémieu sont présentés dans les tableaux ci-dessous :

Tableau 4-f : Bilan à l'horizon 2035 sur l'UDI1, sans évolution du rendement du réseau

| Secteur | JOUR MOYEN | | | JOUR DE POINTE | | |
|-----------------------|--|---------------------|---------------------------------------|--|---------------------|---------------------------------------|
| | Excédent ou déficit (en m ³ /j) | Excédent ou déficit | Pourcentage de la ressource mobilisée | Excédent ou déficit (en m ³ /j) | Excédent ou déficit | Pourcentage de la ressource mobilisée |
| Vertrieu | 249 | Excédentaire | 38% | 219 | Excédentaire | 45% |
| La Balme les Grottes | 59 | Équilibré | 85% | -9 | Déficitaire | 106% |
| Reste du territoire * | 284 | Limité | 94% | -595 | Déficitaire | 113% |
| TOTAL | 592 | Équilibré | 89% | -385 | Déficitaire | 107% |

Sur le plateau de Crémieu, une grande disparité est visible entre le secteur de Vertrieu, qui est excédentaire et le reste de l'UDI. En effet, en jour moyen, les autres secteurs utilisent au minimum 85% de leurs ressources pour l'alimentation en eau potable. En jour de pointe, ils sont tous déficitaires sauf le secteur alimenté depuis le forage de Longchamp.

Sur la globalité du territoire, le bilan est équilibré pour le jour moyen et déficitaire de 400 m³/jour pour la pointe.

En augmentant le rendement à 85% à l'horizon 2035 (cf. tableau ci-dessous), le bilan est excédentaire pour tous les secteurs en jour moyen. En jour de point, hormis pour Vertrieu qui reste excédentaire,

il devient presque limité sur tous les secteurs avec une utilisation maximum des ressources en eau de 94%.

Tableau 4-g : Bilan à l'horizon 2035 sur l'UDI 1, avec un passage du rendement du réseau à 85 %

| Secteur | JOUR MOYEN | | | JOUR DE POINTE | | |
|----------------------|--|---------------------|---------------------------------------|--|---------------------|---------------------------------------|
| | Excédent ou déficit (en m ³ /j) | Excédent ou déficit | Pourcentage de la ressource mobilisée | Excédent ou déficit (en m ³ /j) | Excédent ou déficit | Pourcentage de la ressource mobilisée |
| Vertrieu | 274 | Excédentaire | 32% | 249 | Excédentaire | 38% |
| La Balme les Grottes | 115 | Excédentaire | 71% | 58 | Equilibré | 85% |
| Reste du territoire* | 1 007 | Excédentaire | 78% | 274 | Limité | 94% |
| TOTAL | 1 396 | Excédentaire | 74% | 581 | Equilibré | 89% |

* : Siccieu-Saint-Julien-et-Carisieu, Annoisin-Chatelans, Charrette, Parmilieu, Saint-Baudille-de-la-Tour, Boulieu (Courtenay), Optevoz, Hières-sur-Amby, Vernas, Leyrieu, Saint-Romain de Jalionas et Tignieu-Jamezieu

Tableau 4-k : Bilan à l'horizon 2045 sur l'UDI 1, avec un passage du rendement du réseau à 85 %

| Secteur | JOUR MOYEN | | | JOUR DE POINTE | | |
|----------------------|--|---------------------|---------------------------------------|--|---------------------|---------------------------------------|
| | Excédent ou déficit (en m ³ /j) | Excédent ou déficit | Pourcentage de la ressource mobilisée | Excédent ou déficit (en m ³ /j) | Excédent ou déficit | Pourcentage de la ressource mobilisée |
| Vertrieu | 260 | Excédentaire | 35% | 232 | Excédentaire | 42% |
| La Balme les Grottes | 3 | Limité | 99% | -76 | Déficitaire | 119% |
| Reste du territoire* | -133 | Déficitaire | 103% | -1 094 | Déficitaire | 123% |
| TOTAL | 131 | Limité | 98% | -938 | Déficitaire | 117% |

Conclusion :

Sur l'ensemble du territoire de la Régie des Eaux en situation future, avec une population de 59 000 habitants d'ici 2045, le bilan besoins-ressources du territoire est excédentaire. Toutefois, du fait d'une forte disparité des ressources en eau présentes sur le territoire, des secteurs ont un bilan besoin-ressources limité ou déficitaire notamment en considérant la stagnation du rendement.

Avec une augmentation du rendement à 85%, ce qui correspond à l'objectif national (Lois Grenelle), cela permettra d'améliorer le bilan besoins-ressources.

Cependant, même dans cette configuration, les secteurs du Plateau de Crémieu et le secteur de Frontonas resteront déficitaires en situation future.

Des solutions sont en cours d'études pour palier à ces problématiques dans le cadre du schéma directeur d'eau potable en cours d'élaboration.

La collecte des eaux usées

La compétence Assainissement est également exercée par la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné.

En 2023, environ 17 857 abonnés raccordés au réseau d'assainissement sur le territoire de la régie dont environ 75,3% situés sur le secteur de la régie directe, soit un taux de raccordement d'environ 86%

| Communes | Nb d'habitants | | | Nb d'abonnés | | | Nb d'abonnés Ass. collectif | | | Nb d'abonnés Ass. individuel | | | Conso annuelle facturée | | | Taux de raccordement |
|------------------------------|----------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-----------------------------|--------------|--------------|------------------------------|--------------|------------------|-------------------------|------------------|------------|----------------------|
| | Année | 2021 | 2022 | 2021 | 2022 | 2023 | 2021 | 2022 | 2023 | 2021 | 2022 | 2023 | 2021 | 2022 | 2023 | 2022 |
| Annoisin Chatelans | 696 | 338 | 340 | 349 | 317 | 317 | 349 | 7 | 7 | 7 | 7 | 38 154 | 33 915 | 29 761 | 93% | |
| Arandon Passins | 1 851 | 980 | 983 | 986 | 732 | 762 | 986 | 205 | 205 | 202 | 202 | 84 427 | 100 836 | 103 613 | 78% | |
| La Balme les Grottes | 1 100 | 521 | 535 | 541 | 477 | 491 | 541 | 35 | 35 | 36 | 36 | 74 415 | 62 677 | 58 735 | 92% | |
| Bouvesse-Quirieu | 1 542 | 823 | 849 | 854 | 703 | 727 | 854 | 74 | 66 | 42 | 42 | 68 265 | 86 987 | 91 771 | 86% | |
| Chamagnieu | 1 697 | 700 | 748 | 757 | 627 | 674 | 757 | 67 | 67 | 67 | 67 | 44 141 | 75 005 | 82 952 | 90% | |
| Chozeau | 1 051 | 436 | 448 | 449 | 405 | 417 | 449 | 28 | 27 | 27 | 27 | 42 375 | 50 648 | 56 983 | 93% | |
| Courtenay | 1 282 | 635 | 645 | 655 | 316 | 318 | 655 | 313 | 321 | 314 | 314 | 55 081 | 56 105 | 59 454 | 50% | |
| Creys-Mepieu | 1 503 | 788 | 796 | 796 | 740 | 749 | 796 | 33 | 32 | 28 | 28 | 102 540 | 109 054 | 114 783 | 94% | |
| Dizimieu | 827 | 407 | 412 | 413 | 292 | 312 | 413 | 90 | 74 | 75 | 75 | 44 487 | 51 949 | 48 888 | 76% | |
| Frontonas | 2 096 | 989 | 1 012 | 1 045 | 916 | 939 | 1 045 | 63 | 63 | 63 | 63 | 65 059 | 100 819 | 103 357 | 93% | |
| Hieres sur Amby | 1 171 | 616 | 632 | 640 | 506 | 521 | 640 | 89 | 89 | 89 | 89 | 67 693 | 58 473 | 59 083 | 83% | |
| Leyrieu | 871 | 390 | 395 | 395 | 240 | 246 | 395 | 131 | 131 | 131 | 131 | 45 566 | 48 497 | 42 152 | 62% | |
| Optevoz | 871 | 429 | 429 | 436 | 387 | 388 | 436 | 28 | 28 | 28 | 28 | 48 433 | 43 307 | 46 388 | 91% | |
| Panossas | 660 | 309 | 312 | 314 | 245 | 248 | 314 | 59 | 57 | 57 | 57 | 26 238 | 30 384 | 34 117 | 80% | |
| Parmilieu | 723 | 372 | 372 | 373 | 279 | 278 | 373 | 75 | 75 | 76 | 76 | 39 424 | 34 729 | 33 925 | 75% | |
| St Baudille de la Tour | 814 | 443 | 452 | 455 | 298 | 306 | 455 | 123 | 125 | 125 | 125 | 45 838 | 41 546 | 40 338 | 68% | |
| St Romain de Jalionas | 3 346 | 1 529 | 1 566 | 1 591 | 1 452 | 1 489 | 1 591 | 46 | 47 | 47 | 47 | 190 931 | 205 203 | 176 169 | 95% | |
| Siccieu-st Julien-Carisieu | 583 | 297 | 298 | 298 | 201 | 203 | 298 | 82 | 82 | 81 | 81 | 28 556 | 26 603 | 25 151 | 68% | |
| Tignieu-Jameyzieu | 7 555 | 3 246 | 3 305 | 3 387 | 3 056 | 3 115 | 3 387 | 125 | 125 | 126 | 126 | 367 959 | 365 546 | 369 859 | 95% | |
| Vernas | 262 | 123 | 124 | 124 | 107 | 108 | 124 | 11 | 11 | 11 | 11 | 10 244 | 10 702 | 11 544 | 87% | |
| Vertrieu | 617 | 331 | 337 | 339 | 299 | 305 | 339 | 18 | 18 | 18 | 18 | 31 112 | 30 625 | 27 842 | 91% | |
| Yveysillieu | 330 | 166 | 166 | 168 | 157 | 159 | 168 | 3 | 3 | 3 | 3 | 11 032 | 13 733 | 15 116 | 96% | |
| Villemoirieu | 1 820 | 858 | 861 | 864 | 698 | 702 | 864 | 158 | 157 | 156 | 156 | 94 587 | 92 080 | 95 852 | 82% | |
| Total - Régie directe | 33 268 | 15 726 | 16 017 | 16 229 | 13 450 | 13 774 | 14 010 | 1 863 | 1 845 | 1 809 | 1 809 | 1 626 557 | 1 729 423 | 1 727 833 | 86% | |

Optevoz compte 436 abonnés en 2023.

Les différents systèmes de collecte des eaux usées sur le territoire de la régie des eaux comprennent 365 km de conduites de collecte (gravitaire unitaire, séparatif) et transfert (refoulement) sur le secteur de la Régie et 89 km sur les secteurs exploités en DSP avec 72 postes de relèvement pour le transfert des effluents vers les sites de traitement.

Le réseau de collecte des eaux usées sur le territoire de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné est majoritairement séparatif à l'exception de certains systèmes d'assainissement :

- Montalieu Porcieu
- Hieres sur Amby
- Tignieu-Jameyzieu
- La Balme les Grottes

| Commune | Système d'assainissement | Linéaire EU(ml) | Linéaire UN(ml) | Nombre abonnés | Nombre de PR | Type de traitement | Capacité (EH) |
|-------------------------------|--------------------------|-----------------|-----------------|----------------|--------------|-----------------------------|---------------|
| Annoisin-Chatelans | Michalieu | 4 748 | 2 177 | 232 | - | Filtres plantés | 267 |
| | Chatelans village | 1 828 | 0 | 85 | - | Lagunage naturel | 233 |
| La Balme les Grottes | Travers | 1 006 | | 53 | - | Lagunage naturel | 233 |
| | La Brosse | 1 574 | | 62 | - | Lagunage naturel | 250 |
| | La Salette | 6 887 | 4 099 | 376 | 1 | Filtres plantés | 1800 |
| Bouvesse | Usines | 19 167 | 0 | 703 | 2 | Lit bactérien | 900 |
| Courtenay | Lagune du Village | 1 180 | | 86 | 2 | Lagunage naturel | 217 |
| | Boulieu | 832 | | 38 | - | Filtres plantés | 80 |
| Chamagnieu | Marsa | 57 557 | 1 949 | 1 971 | 9 | Boues activées | 5 600 |
| | La Fouillouse | 45 128 | 6 698 | 893 | 8 | Boues activées | 2 800 |
| Creys Mepieu | Poulet | 5 359 | | 162 | 1 | Filtres plantés | 582 |
| | Daleygnieu | 3 191 | | 55 | - | Lagunage naturel | |
| | Mépieu village | 2 666 | | 55 | - | Lagunage naturel | |
| Hieres sur Amby | Moulin d'Avaux | 5 311 | 6 892 | 493 | 2 | Filtres plantés | 1 500 |
| | Bourcieu | 863 | | 29 | - | Filtres à sables | 100 |
| Montalieu | Clos de Roux | 46 528 | 17 750 | 3 302 | 8 | Boues activées | 4 083 |
| Optevoz | Pré Bonnet | 12 116 | | 550 | 2 | Filtres plantés | 1 500 |
| Parmilieu | Village | 7 441 | | 279 | 3 | Filtres plantés | 1 000 |
| Arandon-Passins | Village | 9 824 | | 300 | 2 | Lagunage naturel | 367 |
| | Crevières | 3 771 | | 147 | - | Lagunage naturel | 270 |
| | Chassin | 9 824 | | 107 | - | Lagunage naturel | 183 |
| | Concharbin | 1 670 | | 59 | - | Lagunage naturel | 117 |
| St Baudille de la Tour | Baix | 8 576 | | 255 | | Lagunage naturel | 367 |
| | Le Brotel | 1 681 | | 51 | | Filtres plantés | 180 |
| St Romain de Jalionas | Girondan | 107 633 | 485 | 1 420 | 18 | Boues activées+ filtre mbr | 20 000 |
| Verna | Le Marais | 3 091 | | 108 | | Biodisque + Filtres plantés | 300 |
| Vertrieu | Bords du Rhône | 1 180 | 3 760 | 305 | 1 | Boues activées | 733 |
| Charette | Chapieu | 697 | | 82 | - | Filtres plantés | 120 |
| Siccieu St Julien et Carisieu | Hameau de Carisieu | 1 059 | | 41 | | Lagunage naturel | 183 |
| Tignieu-Jameyzieu | Vers la Lysed | 37 241 | 10 085 | 3 117 | 13 | Vers la Lysed | |

DSP SAUR

Prestation VEOLIA

Prestation SUEZ

Les eaux usées collectées sur le territoire de la régie des eaux sont traitées via 29 stations de traitement avant le rejet au milieu naturel. Le principal ouvrage de dépollution est la station du Girondan, d'une capacité de 20 000 équivalent-habitant traitant les eaux usées de 6 communes (Saint-Romain-de-Jalionas, Leyrieu, Crémieu, Dizimieu, Villemoirieu et Chozeau).

La gestion des eaux usées sur Optevoz est assurée par une station d'épuration de type filtre plantées mise en service en 2014 et dimensionnée pour 1500 EH (équivalent-habitants).

D'après les données de l'Etat : en 11 années de fonctionnement (de 2014 à 2024 compris) cette station d'épuration a été conforme en performance à deux reprises seulement, en 2015 et 2022.

Suite à un contrôle sur le terrain défavorable le service police de l'eau a adressé le 27 juillet 2017 un courrier au maître d'ouvrage lui demandant d'assurer les réparations nécessaires au bon fonctionnement de l'installation.

Suite aux non-conformités récurrentes, le service police de l'eau, par courrier en date du 25 avril 2024, a demandé au maître d'ouvrage :

- de procéder aux réglages nécessaires au bon fonctionnement de la station,
- de faire réaliser une étude d'incidence du rejet de la station d'épuration sur la qualité de l'Amby en étudiant l'opportunité de mettre en place un traitement du phosphore.

Comme indiqué dans ce courrier, suite à la non-conformité performance constatée pour l'année 2024, une non-conformité équipement a été prononcée.

A défaut de travaux et actions mise en place, la constructibilité doit être soumise à condition spéciale au titre de l'article R151-34 du Code de l'urbanisme (trame d'inconstructibilité liée à la mise en conformité de la station d'épuration).

Par courrier en date de septembre 2025 (cf. annexes sanitaires du PLU), la communauté de communes a précisé les actions en cours :

- Une adaptation des paramètres de recirculation a été réalisée en début de ce mois de septembre 2025 : des analyses régulières sur les paramètres physico-chimiques sont prévues afin d'optimiser le taux de recirculation.
- Un diagnostic des dysfonctionnements sera réalisé par un prestataire externe (consultation en cours) pour identifier les dysfonctionnements causes des non conformités et rendu avant le 31 décembre 2025 et mise en place des actions correctives avant le 31 mars 2026.
- Une consultation est en cours de rédaction également pour la réalisation de l'étude d'incidence du rejet de la station d'épuration sur la qualité des eaux de l'Amby avec étude de la mise en place du traitement du phosphore. Cette étude sera réalisée courant 2026.

Depuis le dernier bilan 24h non conforme de 2024, les canalisations encombrées par des roseaux (filtre horizontal) ont été nettoyées pour permettre leur fonctionnement optimal. La pompe de recirculation a été remise en route et la collectivité est en train de régler le taux de recirculation pour améliorer les capacités épuratoires de la filière. Un bilan d'autosurveillance 24h est prévu en octobre 2025.

L'assainissement non collectif

En 2023, près de 1 743 installations d'assainissement non collectif étaient réparties sur les 24 communes du territoire de la Régie des eaux. Le nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif est estimé à 3 850, soit environ 11% de la population.

Sur Optevoz, on compte 28 abonnés en assainissement non collectif.

4.7.3 La gestion des déchets

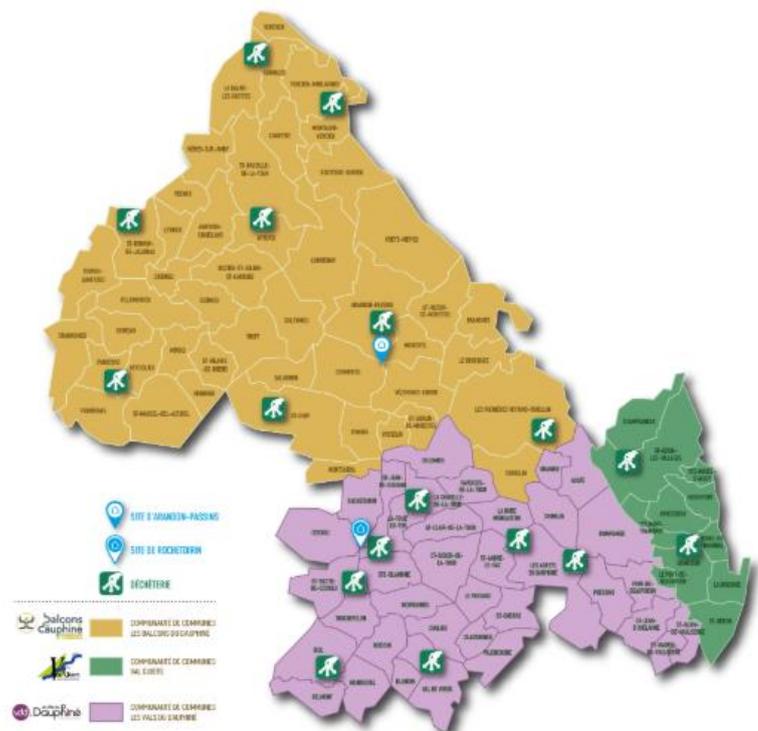
La collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés fait partie des compétences obligatoires de la communauté de communes.

La communauté de communes a adopté les orientations de la [politique publique](#) le 23 juin 2022 qui s'articule en cinq orientations stratégiques :

- Axe 1 : faire société autour de l'enjeu déchets
- Axe 2 : s'appuyer sur des règles équitables et compréhensibles
- Axe 3 : responsabiliser les producteurs de déchets
- Axe 4 : agir de manière ciblée et adaptée sur toutes les familles de déchets
- Axe 5 : soutenir et développer l'économie circulaire

La collecte des déchets est réalisée par le **SYCLUM** depuis janvier 2022 (anciennement SICTOM).

Le SYCLUM couvre aujourd'hui 95 communes, soit environ 150.000 habitants, réparties sur trois intercommunalités : Balcons du Dauphiné, Vals du Dauphiné, Val Giers (Savoie).



Les missions du SYCLULM sont les suivantes :

- La collecte et le traitement des ordures ménagères résiduelles
- La collecte et le tri des recyclages
- La gestion des déchetteries
- La sensibilisation des usagers à la prévention des déchets

Les ordures sont collectées quotidiennement selon deux catégories :

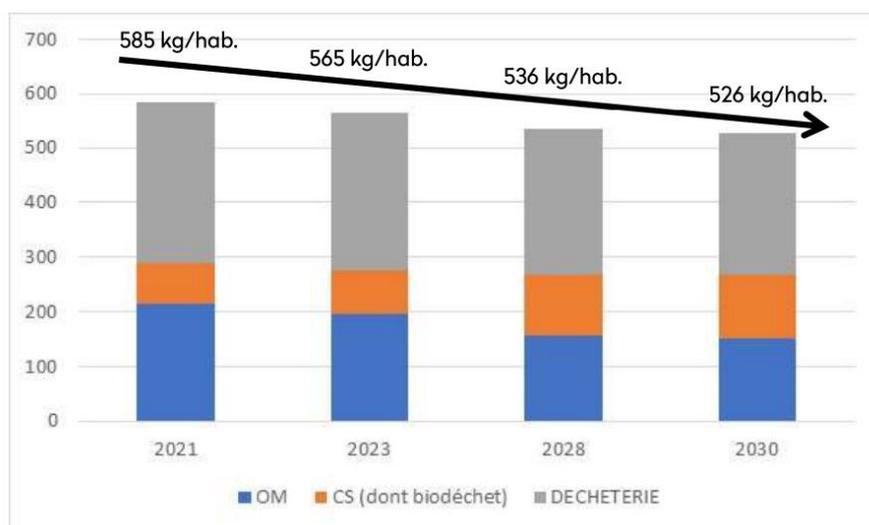
- Les ordures ménagères résiduelles (bacs gris)
- Les ordures recyclables (bac jaune)

La collecte se déroule selon 2 modes :

- **Collecte en porte-à-porte** : les ordures ménagères et poubelles jaunes sont récupérées directement au domicile.
- **Collecte en point d'apport volontaire** : des zones sont à votre disposition, principalement dans les secteurs plus urbanisés.

Dans le cadre de la loi anti-gaspillage et économie circulaire du 10 février 2020, le **SYCLUM**, syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères, s'est engagé dans un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA).

L'objectif est de réduire de 49 kg la poubelle de chaque habitant d'ici 2028 (comprenant les ordures ménagères, les collectes séparées, les biodéchets et les déchets de déchetterie).



Le dernier rapport du SYCLUM, en date de 2023, présente le bilan technique de chacun des types de collecte : il explique ainsi la manière dont les déchets sont récoltés selon leur type, les enjeux ainsi que des résultats globaux et plus spécifiques selon les déchets ou selon certaines caractéristiques des communes. Il convient notamment de préciser une augmentation du nombre de personnes formées au compostage ou au lombricompostage, qu'il conviendrait de développer les prochaines années.

Les résultats de 2022 sont présentés ici :

| Type de collecte | Total (en kg) | Total (en kg /hab) |
|--------------------------------------|---|--|
| Ordures ménagères | 32.500 | 212 |
| Déchets récoltés en collecte séparés | 7.584 en apport volontaire 10.937 en porte à porte | 69,43 en apport volontaire 72,06 en porte à porte |
| Déchetterie | 39600 | 259 ¹ |

Au total, sur l'année 2022, un habitant concerné par le périmètre du SYCLUM aura jeté environ 542 kg de déchets. Cette donnée reste une moyenne et des divergences significatives peuvent survenir entre les habitants (selon la proximité ou non avec une déchetterie, selon la manière de récolter le déchet en collecte séparé...)

Il est toutefois important de souligner qu'en 2022, la production moyenne de déchets par habitant a largement dépassé les objectifs fixés par le PLPDMA. Dans le détail, les volumes collectés via les ordures ménagères et les collectes séparées restent globalement conformes aux cibles initiales. Ce sont principalement les apports en déchetterie qui ont fortement excédé les prévisions. À ce titre, l'analyse des tonnages réceptionnés par site met en évidence de fortes disparités, avec un rapport de 1 à 6 entre les déchetteries de La Balme-les-Grottes (environ 350 tonnes) et de Saint-Romain-de-Jalionas (près de 38 000 tonnes).

Optevoz dispose d'une déchetterie sur son territoire. Elle fait partie des 6 déchetteries gérées par le SYCLUM dans les Balcons du Dauphiné. Elle est ouverte les mercredi et jeudi de 8h30 à 12h puis de 13h30 à 17h30, ainsi que le samedi de 13h30 à 17h30.

En 2022, la déchetterie a enregistré environ 10 500 passages, répartie de manière plus ou moins équilibrée dans l'année, avec une affluence plus marquée sur la période de mars à octobre. Il s'agit de la quatrième déchetterie qui enregistre le moins de passages (après La Balme-les-Grottes, Biol et Panissage). La déchetterie a réceptionné la même année environ 1200 tonnes de déchets, ce qui en fait la quatrième plus petite du SYCLUM.

¹ Cette donnée n'est pas spécifiée dans le PLPDMA. Elle a été déterminée sur un calcul de proportionnalité par rapport au total des déchets collecté en déchetterie et sur les rapports entre les totaux globaux et les totaux par habitants pour les ordures ménagères et les collectes séparées.

5

DIAGNOSTIC FONCIER

5.1 Analyse de la consommation d'espaces

5.1.1 La consommation d'espaces NAF : première approche

La présente partie répond à l'article L151-4 du Code de l'urbanisme qui précise que le rapport de présentation « analyse la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'arrêt du projet de plan ou depuis la dernière révision du document d'urbanisme ».

La mesure de la consommation d'espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (NAF) permet de quantifier les phénomènes d'étalement urbain et de mitage.

Au sens de la loi Climat et Résilience, la consommation d'espaces est entendue comme "la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés sur le territoire concerné".

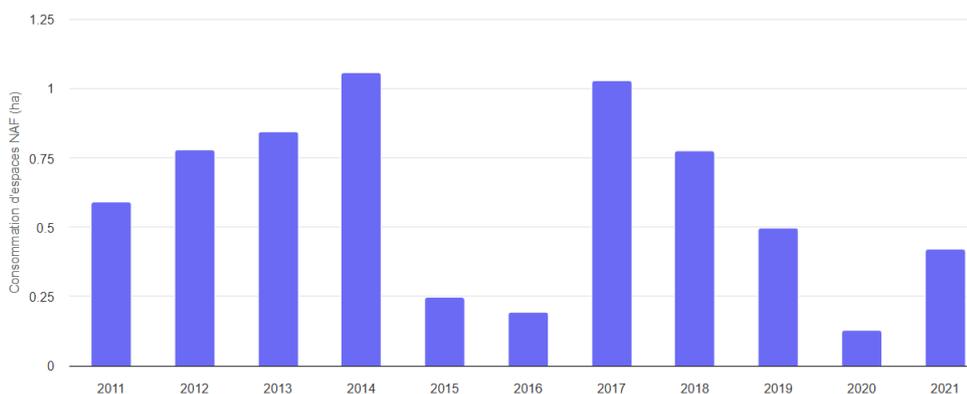
Au niveau national, la consommation d'espaces NAF est mesurée par les fichiers fonciers, produits par le CEREMA. Le bilan de la consommation d'espaces NAF correspond au décompte de la transformation effective d'espaces NAF en espaces urbanisés observée sur le terrain entre deux dates. Sa mesure est indépendante du zonage réglementaire du PLU.

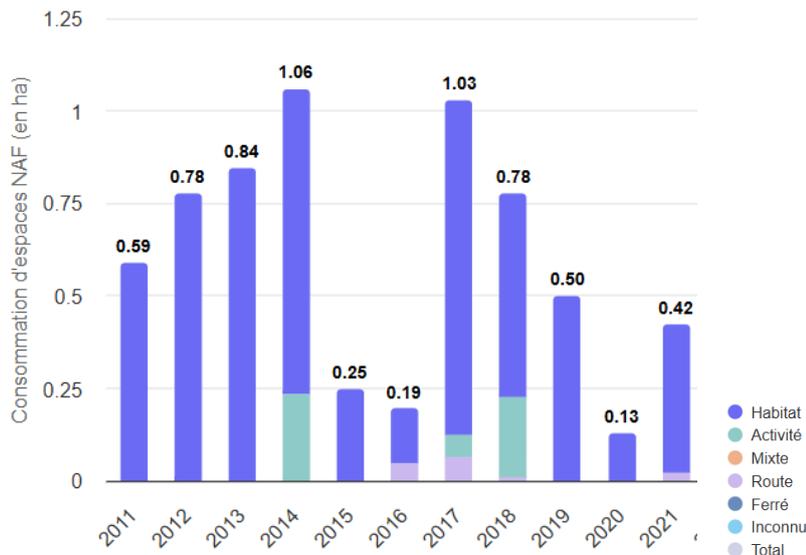
Le portail de l'artificialisation des sols présente l'analyse de la consommation d'espaces NAF réalisée à partir des données de l'Etat et du CEREMA. Ces données sont consultables par tous et gratuitement sur le site internet : <https://mondiagartif.beta.gouv.fr/>

D'après le portail de l'artificialisation, 6 ha ont été consommés entre le 1er janvier 2011 et le 1er janvier 2021, dont :

- 4,5 ha pour l'habitat
- 0,5 ha pour l'économie
- 1 ha correspondant aux activités mixte et/ou divers.

Consommation d'espaces NAF annuelle sur le territoire





5.1.2 La projection selon la trajectoire Zéro Artificialisation Nette (ZAN)

La loi Climat et Résilience présente l'objectif de **Zéro Artificialisation Nette en 2050**. Afin d'y parvenir, un premier objectif de réduction du rythme de l'artificialisation d'ici 2031 est prévu : **les territoires doivent réduire de 50 % de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2031** par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2021.

Avec cette réduction de 50%, la commune d'Optevoz doit se limiter à 3 ha de consommation d'Espaces Agricoles, Naturels et Forestiers (ENAF), toutes vocations confondues.

1^{er} étape de la trajectoire : maîtriser l'étalement urbain

On parle de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF), quand on utilise ces espaces pour la création ou l'extension d'espaces urbanisés.

Sur la période 2021-2031, la loi fixe l'objectif de réduire de moitié le rythme de consommation d'ENAF par rapport à la décennie précédente (2011-2021).

Cet objectif vient encadrer une baisse tendancielle de la consommation d'ENAF déjà constatée ; mais qu'il faut amplifier.

2^e étape de la trajectoire : protéger les sols vivants, y compris dans les espaces déjà urbanisés

La loi Climat et résilience fixe l'objectif d'atteindre le « **zéro artificialisation nette des sols** » en 2050. Elle définit l'artificialisation des sols comme l'altération durable des fonctions écologiques d'un sol.

Comment calculer l'artificialisation nette d'un territoire ?
C'est le solde entre :



Les surfaces nouvellement artificialisées
(création de bâtiment, route ou parking goudronnés, voie ferrée, décharges...)



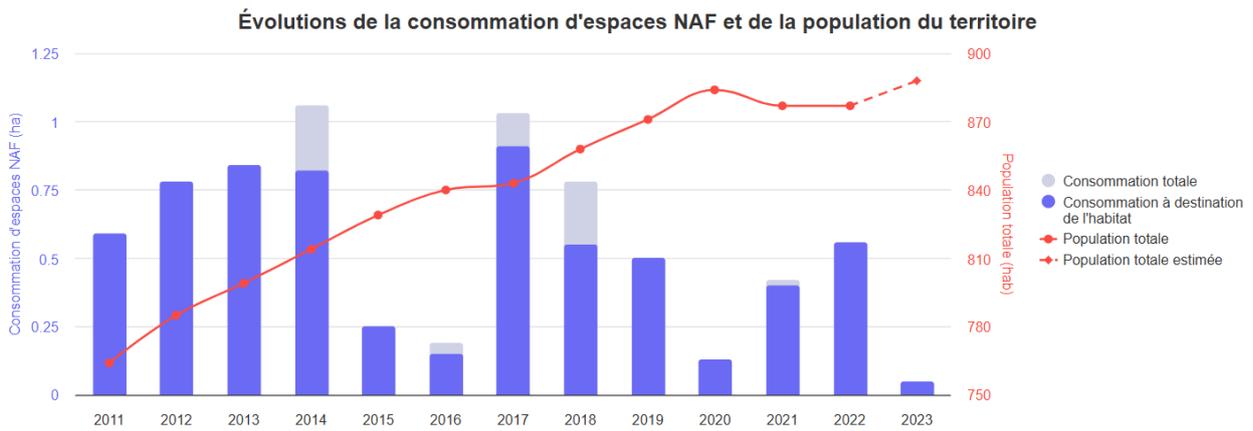


Les surfaces nouvellement désartificialisées
(restauration de cours d'eau, de zones humides, de mares, de terres agricoles, de forêts, de prairies, création de parcs urbains publics ou de jardins privés boisés...)

à l'échelle d'un document de planification et d'urbanisme.

sur une période donnée.

Depuis janvier 2022, la commune a d'ores et déjà consommé 1,03 ha.



5.2 Etude de densification

Le SCoT rappelle que le développement résidentiel doit mobiliser en priorité les capacités dans le tissu urbain constitué avant de solliciter si besoin les capacités en extension, autour de la centralité. Il prescrit :

« Repérer dans les PLU/PLUI le potentiel dans l'enveloppe urbaine. Les collectivités doivent procéder à une analyse précise en prenant obligatoirement en compte les dents creuses, les divisions parcellaires, le potentiel mutable, la vacance et la réhabilitation. »

5.2.1 Méthodologie de l'étude de densification

Afin de réaliser l'étude de densification, la méthodologie suivante a été poursuivie :

Etape 1 : délimitation de l'enveloppe bâtie

On entend par enveloppe bâtie : « toute surface construite ou artificialisée formant un ensemble contigu à instant T. Elle peut inclure des espaces libres enclavés (dents creuses). »

Il convient de souligner que l'enveloppe bâtie ne correspond pas aux zones U et AU du PLU actuellement en vigueur. L'enveloppe bâtie est tracée autour de tous les espaces contigus, bâtis ou imperméabilisés. Elle ne correspond pas systématiquement aux limites de la parcelle cadastrale. Elle intègre aussi les surfaces « imperméabilisées », telles que les parkings, les places, etc.

Le SCoT a défini des enveloppes urbaines, cartographiées schématiquement sur la carte de synthèse du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO). Au sein de ces enveloppes, le Scot distingue les secteurs de centralité (au cœur des bourgs), les secteurs secondaires, les secteurs diffus.

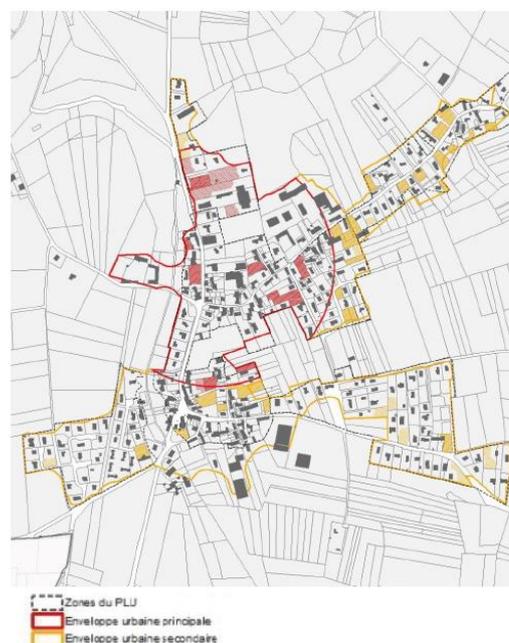
En réponse au DOO du SCoT, un **secteur de centralité** est également délimité, secteur dans lequel devra se faire l'essentiel de la création de nouveaux logements, équipements et services. Ce secteur est délimité autour de la mairie et intègre les principaux équipements, commerces et bâtiments historiques du centre du village.

Prescription du SCoT : « Les PLU/PLUI adoptent des dispositions de nature à renforcer les capacités d'accueil de nouveaux logements et de locaux d'activités au sein des secteurs de centralité des communes »

Pour favoriser l'aspect urbain des bourgs et regrouper l'urbanisation, 80% de la production de logements prévue pour chaque commune à horizon 2040 y seront localisés. »

Dans le cadre de l'évaluation de la compatibilité du PLU avec le SCoT, le syndicat a produit des cartes de centralités. Dans le cas d'Optevoz, la centralité identifiée par le SCoT correspond à un rayon de 300 mètres autour de la mairie.

Extrait de l'analyse du SCoT



Le SCoT définit la centralité comme suit : « *Centralité : secteur central d'une commune, caractérisé de façon cumulative par une certaine densité du bâti (espaces les plus denses de la commune), la présence d'équipements publics et/ou l'existence d'espaces de convivialité, la mixité des fonctions (habitat, commerces, équipements) ; le tout, c'est-à-dire le périmètre de centralité, s'appréciant dans une logique de déplacement piéton.* »

(Extrait du DOO du SCoT)

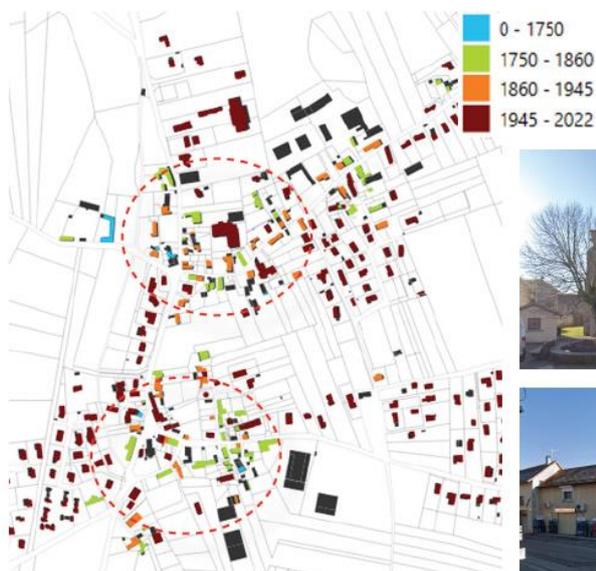
Si la mairie et l'école constitue un pôle d'équipements, la notion de "centralité" quotidienne correspond davantage au secteur autour de la place de l'Eglise ; secteur concentrant les principaux commerces/ services.

Aussi, la délimitation de la notion de la centralité a été retravaillée afin de tenir compte de la réalité vécue. Elle a été délimitée en tenant compte de différents paramètres :

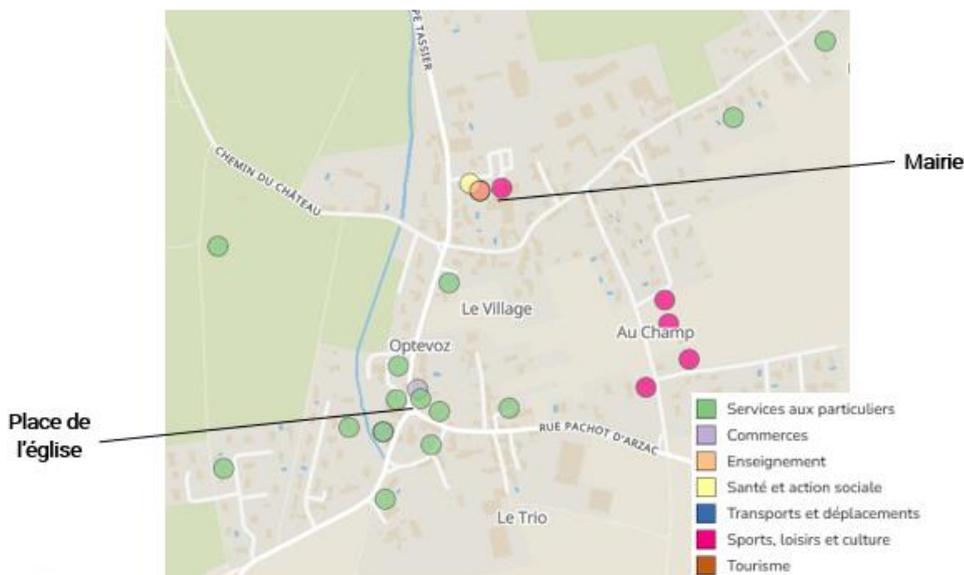
- *L'organisation historique et la densité du bâti* : comme en témoigne la carte ci-dessous, deux secteurs historiques ressortent sur le village : le secteur de l'école/la mairie mais également le secteur de la place de l'Eglise (croisement entre la RD52 et la RD140a) marqué par des constructions à l'alignement des voies, des petites parcelles, une densité bâtie et de nombreuses constructions bâties avant 1860.

- *La présence d'équipements publics et d'espaces de convivialité* : si le pôle d'équipements scolaires est situé au Nord du village, la place de l'Eglise constitue le principal lieu de convivialité regroupant les commerces/services : tabac-presse ; auberge ; coiffeur ; boulangerie ... Ce secteur offre des espaces publics et plusieurs espaces de stationnements.

Densité et âge du bâti



Photographies de la place de l'église

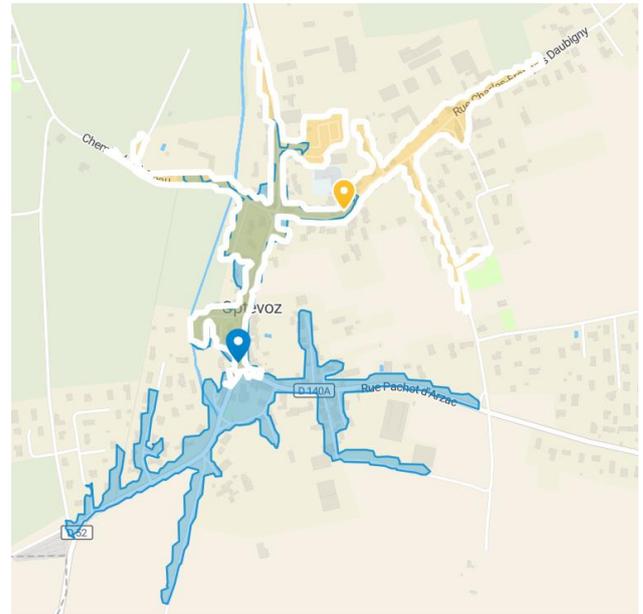


Principaux équipements et commerces d'Optevoz.

Source : Base Publique des Équipements (BPE) 2023.

- *Les déplacements piétons* : le temps de marche depuis le point de centralité défini par le SCoT permet difficilement d'atteindre l'ensemble des commerces du centre-bourg, certains étant situés à la limite ou hors du périmètre de 5 minutes à pied. À l'inverse, en prenant comme point central la place de l'église — plus proche des commerces réellement fréquentés —, le temps de marche de 5 minutes englobe efficacement l'ensemble du tissu commercial, rendant ce point de centralité plus cohérent avec les usages.

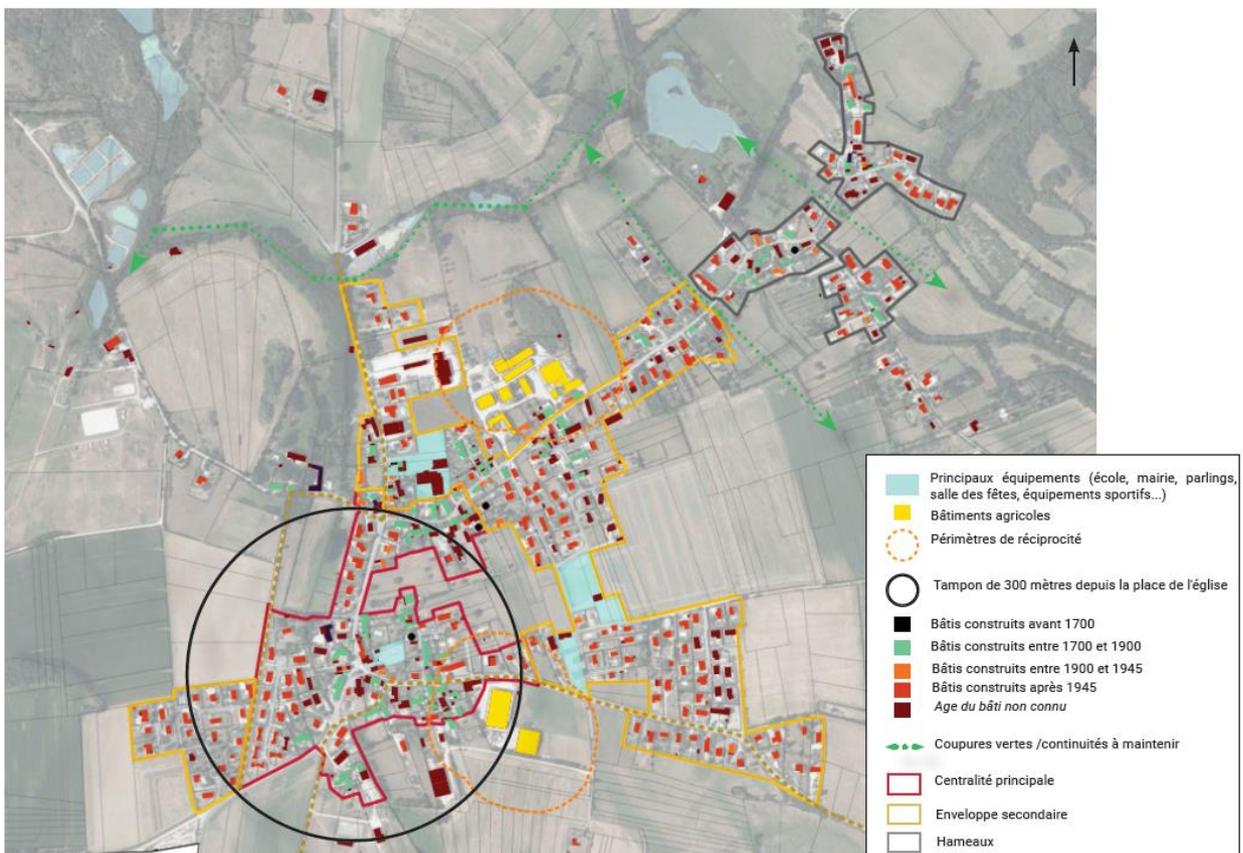
Temps de trajet en 5 minutes à pied à Optevoz (en bleu 5 minutes depuis la place de l'église, en jaune 5 min depuis la mairie).



Au regard de cette analyse, ont pu être délimités :

- la centralité principale (en rouge)
- la centralité secondaire (en jaune)
- les secteurs de hameaux (en gris)

SYNTHESE DE L'ANALYSE DES NOTIONS D'ENVELOPPE BATIE ET DE CENTRALITE PRINCIPALE



Une fois ces enveloppes délimitées, un recensement des disponibilités a été effectué en distinguant:

- *Les dents creuses* : espace non construit à l'intérieur de l'enveloppe urbaine. Il s'agit de terrains présentant une superficie restreinte entourés d'espaces bâtis.
- *Les divisions parcellaires* : il s'agit de parcelles déjà partiellement bâties présentant une grande superficie et dont le jardin pourrait potentiellement faire l'objet d'une division en vue d'accueillir un ou plusieurs logements.
- *La remobilisation de logements vacants*
- *Les changements de destination* : anciens bâtiments souvent agricoles situés hors de l'enveloppe bâtie principale ou secondaire pouvant potentiellement être transformés en habitation sous réserve de respecter certains critères (*se reporter aux pages suivantes sur la justification des prescriptions réglementaires*).

Une seconde étape a consisté à analyser le caractère « réellement constructible » de ces disponibilités en prenant en compte les enjeux issus du diagnostic territorial et notamment : les enjeux paysagers, agricoles, environnementaux...

5.2.2 Résultats de l'étude de densification

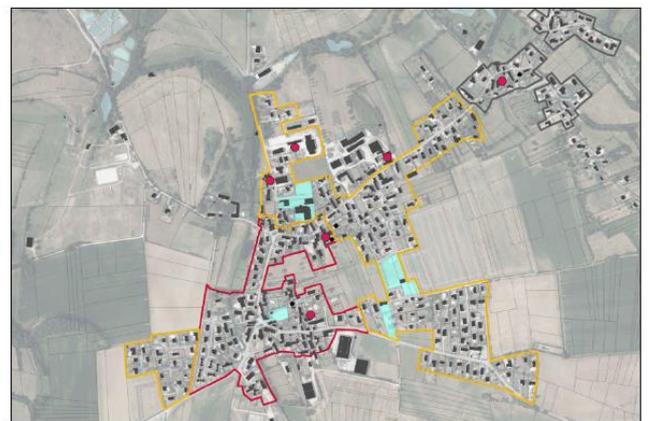
Synthèse étude de densification

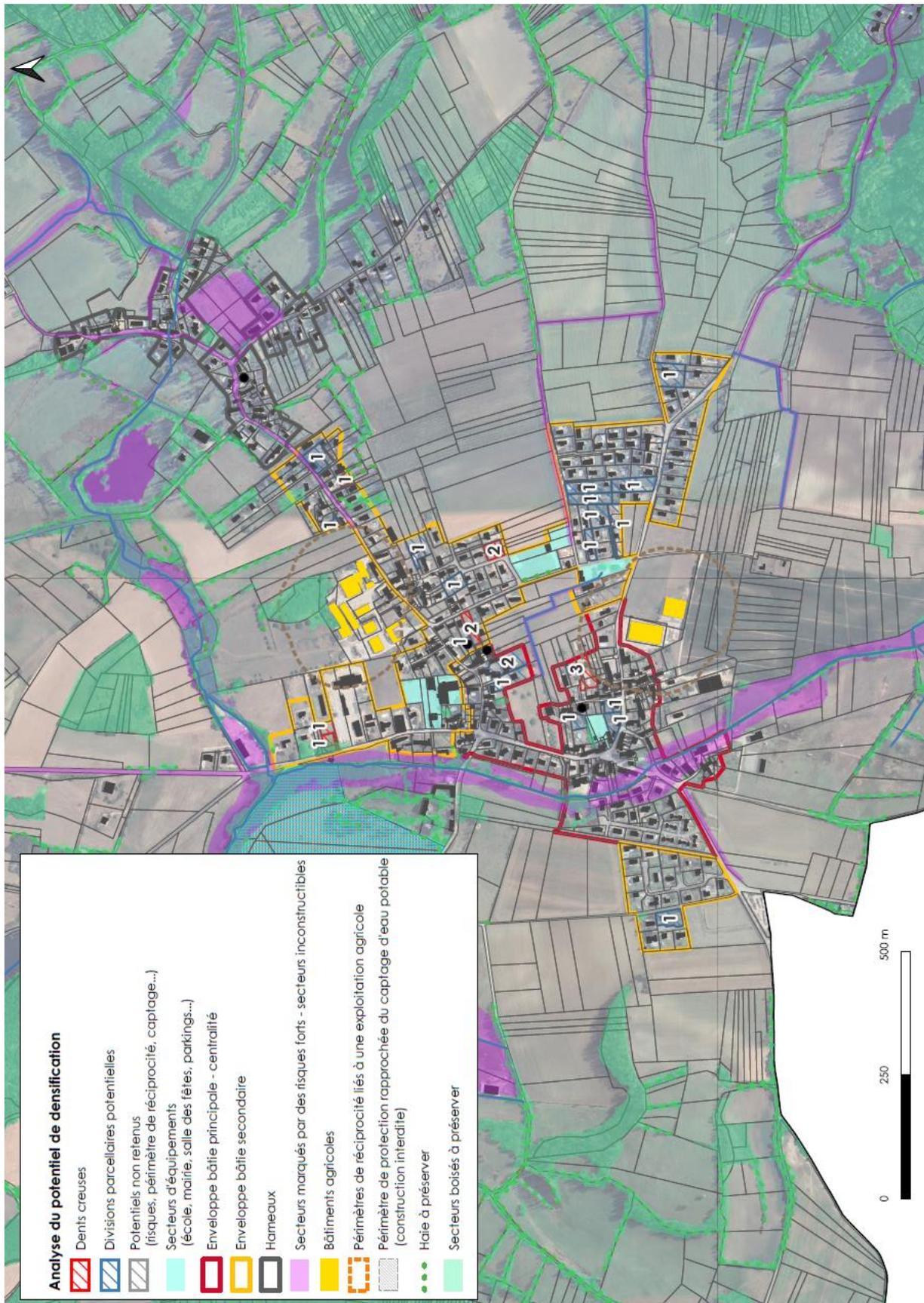
| | SURFACE (ha) | | NOMBRE DE LOGEMENTS ESTIMES (après pondération) | |
|-------------------------------------|--------------|--|--|-----------------|
| | Totale | | Total | Dont centralité |
| Dents creuses | 0,6 ha | | 10 | 3 |
| Divisions parcellaires | | | 19 | 7 |
| Remobilisation de logements vacants | / | | 6 | 2 |
| Changements de destination | / | | 2 | / |
| TOTAL | | | 37 logts | 12 logts |

Précision concernant les logements vacants : La commune a procédé à un recensement des logements vacants lors d'un atelier de travail pour le diagnostic du PLU. D'après les données INSEE 2022, la commune compte 26 logements vacants. Le travail de recensement réalisé par les élus a permis d'identifier 6 logements vacants dont 2 au sein de la centralité principale.

IDENTIFICATION DES LOGEMENTS VACANTS PAR LES ELUS

● Logements vacants





In fine, l'étude de densification a permis d'identifier un potentiel de 37 logements dont 29 logements neufs. Seuls 10 logements neufs sont réalisables au sein de la centralité principale. Aussi, l'un des enjeux de la révision du PLU consiste à identifier un secteur d'extension au sein de la centralité principale afin de conforter cette dernière. En effet, il convient de rappeler que le SCoT fixe comme objectif que 80% de la production des logements soit réalisée au sein de la centralité principale.

6

SYNTHESE DES CONSTATS ET ENJEUX

| Thématiques | Principaux constats | Enjeux du PLU |
|--|--|--|
| Démographie Population  | <p>887 habitants recensés d'après les données INSEE 2022</p> <p>Un territoire marqué par une croissance démographique positive mais un net ralentissement depuis les années 2010 (de +3%/an en moyenne dans les années 1990 à 2010 à +2% dans les années 2010 et 0,7%/an sur la période récente) => rythme annuel entre 2016 et 2022 = +0,7%/an</p> <p>Un ralentissement de la croissance démographique qui s'explique à la fois par une forte baisse du solde migratoire mais également par un ralentissement du solde naturel.</p> <p>Une taille des ménages qui diminue et s'établit à 2,47 en 2022 / Moyenne des Balcons du Dauphiné : 2,40</p> <p>Une population marquée par les classes « actives » 30-60 ans mais :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une baisse des 15-29 ans - une forte hausse des 60-74 ans | <p>Accompagner le développement démographique de la commune en définissant un objectif de croissance et une production de logements compatibles avec les objectifs du PLH et du SCoT</p> <p>Adapter l'offre de logements afin de répondre aux évolutions démographiques et aux besoins de la population (vieillesse de la population ; recherche de locations ...)</p> |
| Parc de logements  | <p>403 logements recensés en 2022 dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 88% de résidences principales - 6% de résidences secondaires - 6,5% de logements vacants > un taux de logements vacants « normal » (similaire à la moyenne de la CC) qui permet d'assurer une rotation du parc. <p>Un parc « monotypé » caractérisé par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une prépondérance de maisons (95%) - Un taux très important de propriétaires (83 %) - De grands logements (53% de T5 ou plus) | <p>Diversifier le parc de logements et assurer la réalisation d'un parcours résidentiel</p> |
| Emplois Activités  | <ul style="list-style-type: none"> - 422 actifs ayant un emploi recensés en 2022 - 120 emplois recensés (un nombre en hausse depuis 2016) - Un indicateur de concentration d'emploi de 0,28 emplois/actif en 2022 > dépendance de la commune aux pôles d'emplois voisins > seulement 15 % des actifs ayant un emploi travaillent sur la commune <p>Absence de zones d'activités sur la commune mais présence d'un site de renouvellement urbain potentiel (site de la Régie des Eaux) pouvant permettre d'offrir un espace pour l'accueil d'activités.</p> <p>Présence de quelques commerces/services de proximité : auberge ; boulangerie ; épicerie-tabac ; coiffeur ; pizzeria ...ainsi que plusieurs professionnels (BTP ; bien-être ...)</p> | <p>Soutenir et valoriser les commerces/ services de proximité > conforter le rôle de pôle de proximité de la commune</p> <p>Accompagner la mutation du site de la Régie des Eaux à moyen/long terme afin d'offrir un espace d'accueil pour les entreprises</p> |

| Thématiques | Principaux constats | Enjeux du PLU |
|---|---|--|
| Agriculture  | <p>3 exploitations agricoles recensées d'après les données Agreste 2020 > un nombre en baisse depuis une vingtaine d'années (- 4 exploitations)</p> <p>682 ha de parcelles exploitées en 2024 (source : RPG) soit près de 60% du territoire communal</p> <p>45% des terres agricoles sont des prairies utilisées pour l'élevage.</p> <p>Présence de plusieurs indications géographiques protégés</p> <p>Une proximité des exploitations agricoles et du tissu urbain > 3 exploitations situées au Nord et au Sud du village entraînant des périmètres de réciprocité</p> | <p>Protéger les parcelles agricoles/ prendre en compte les enjeux agricoles dans les choix de développement</p> <p>Assurer un équilibre entre développement agricole et prise en compte des enjeux paysagers et environnementaux (réservoirs de biodiversité...)</p> <p>Pérenniser les exploitations agricoles</p> |
| Equipements Services  | <p>Présence de plusieurs équipements répondant aux besoins de la population :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Ecole de la Vallée Désirée > des effectifs scolaires en baisse > garderie périscolaire / cantine > 4 assistantes maternelles sur la commune <p>> Présence de plusieurs équipements dans le centre-bourg : salle du Champ ; terrain de foot ; terrain de pétanque ; aire de jeux ; bibliothèque...</p> <p>Présence de captages d'eau potable sur la commune et notamment captage de Pré Bonnet entraînant des contraintes en matière d'aménagement et de développement du village</p> <p>Elaboration d'un schéma directeur d'eau potable et d'assainissement par la CC des Balcons du Dauphiné (en cours) - définition d'un programme d'actions afin de sécuriser la ressource en eau</p> <p>Présence d'une station d'épuration de 1500 EH mise en service en juin 2014</p> | <p>Maintenir les équipements existants et sécuriser les effectifs de l'école</p> <p>Tenir compte de la capacité des réseaux et des ressources naturelles</p> |
| Mobilités Déplacements  | <p>Commune desservie par plusieurs voies de transit : RD52 ; RD52A et RD140A</p> <p>Une forte dépendance du territoire à la voiture > la voiture représente 89,5% des modes de déplacements pour se rendre au travail</p> <p>Présence de 3 lignes de cars Région (MRL03 ; VLM05 et CRE07) > des lignes scolaires</p> <p>Présence d'itinéraires touristiques et pédagogiques notamment en lien avec la présence des Espaces Naturels Sensibles (ENS)</p> <p>Mise en place d'un plan stratégique des mobilités par la CC des Balcons > élaboratio d'un schéma cyclable aux services des polarités</p> | <p>Encourager le développement des modes alternatifs à la voiture</p> <p>Conforter et valoriser le potentiel en mobilités douces</p> <p>Favoriser un développement du centre-bourg afin d'optimiser les déplacements modes-doux pour certains déplacements (école / commerces-services)</p> |

| Thématiques | Principaux constats | Enjeux du PLU |
|--|--|---|
| <p>Paysage/Architecture</p>  | <p>Commune appartenant au plateau calcaire de l'Isle Crémieu marquée par 3 unités paysagères : la plaine agricole ; les reliefs boisés et agricoles et le Val d'Amby.</p> <p>Une organisation spatiale structurée autour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du village constitué d'un noyau ancien et historique et d'extensions pavillonnaires - d'un hameau : le Grivoux <p>Commune concernée par une zone de protection archéologique (8 sites recensés)</p> <p>Absence de monuments historiques mais présence d'éléments architecturaux caractéristiques : pierres plantées ; lavoirs ; fours;quelques toitures en lauze ...</p> | <p>Préserver et valoriser le patrimoine local</p> <p>Protéger et mettre en valeur la mosaïque paysagère de la commune</p> <p>Veiller à l'insertion des futures constructions dans le tissu bâti (greffe de bourg)</p> |
| <p>Milieux physiques Périmètres de protection</p>  | <p>Commune marquée par une richesse environnementale > présence de plusieurs périmètres naturalistes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - site Natura 2000 de l'Isle Crémieu - 8 ZNIEFF de type I - 13 zones humides - 2 Espaces Naturels Sensibles - des Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope <p>Plusieurs réservoirs de biodiversité identifiés par le SCoT</p> | <p>Préserver la fonctionnalité des réservoirs de biodiversité</p> <p>Identifier et protéger les composantes de la Trame Vert et Bleue > être compatible avec le SRADDET et le SCoT</p> |
| <p>Risques et nuisances</p>  | <p>Commune concernée par plusieurs risques naturels et technologiques (inondation, feu de forêt, retrait-gonflement des argiles ..) donnant lieu à une carte des aléas.</p> <p>Aucun secteur affecté par le bruit d'après le classement sonores des infrastructures de transport terrestre de l'Isère.</p> | <p>Prendre en compte les risques naturels et technologique dans les choix de développement et notamment traduire réglementaire la carte des aléas</p> |